

Mémento

Comment sauver
votre entreprise

LES REMÈDES FACE
**AU VIRUS
ÉCONOMIQUE**



CRÉATEURS D'ENTREPRISES

LE MENSUEL DES ENTREPRISES

Mém



LEADER DEPUIS 40 ANS

PORTE AUTOMATIQUE pour :
COMMERCE, PHARMACIE, DENTISTE,
HÔPITAL, ADMINISTRATION...



PLUS D'HYGIÈNE,
PAS DE CONTACT
AVEC LES PORTES.
ACCUEILLEZ VOS CLIENTS
ET COLLABORATEURS,
DANS LES MEILLEURES
CONDITIONS

0262 28 03 68

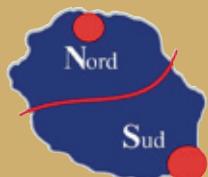
Email : sar@sar-automatisme.fr



**LEADER DEPUIS 40 ANS,
AVEC SES 45 COLLABORATEURS BASÉS
DANS LE NORD ET DANS LE SUD,
LA SAR EST À VOTRE SERVICE**



**AUTOMATISME DE
PORTES • PORTAILS • CONTRÔLE D'ACCÈS • VIDÉO**



0262 28 03 68

Email : sar@sar-automatisme.fr

SUBVENTIONS PRÉVENTION TPE de l'Assurance Maladie Risques Professionnels



**Vous investissez dans la Prévention ?
La CGSS de la Réunion vous accompagne !**

Avec la nouvelle
Convention d'Objectif
et de Gestion 2018-2022,
un ambitieux programme
d'accompagnement et
d'incitations financières
est lancé cette
année.



De quoi s'agit-il ?

La Caisse Générale de Sécurité Sociale a une mission de développement et de coordination de la prévention des risques professionnels sur son territoire. Elle met en oeuvre la politique nationale de prévention et élabore une stratégie régionale pour diminuer les accidents du travail et les maladies professionnelles.

En appui de cette mission, la CGSS peut aider financièrement les entreprises qui investissent dans la prévention

Vous êtes
une entreprise
de **MOINS DE
50 SALARIÉS** ?

des risques professionnels et l'amélioration des conditions de travail de leurs salariés. Un ensemble de dispositifs d'aides financières est ainsi proposé aux entreprises de moins de 50 salariés. Certains dispositifs visent à accompagner des secteurs d'activité ciblés par l'Assurance Maladie Risques Professionnels, d'autres visent à réduire des risques ciblés pour leurs conséquences socio-économiques importantes.

Aides destinées à certains secteurs d'activité

Hôtel + (Hôtellerie - Hébergement) : TMS*, risques chimiques
Garage plus sûr (Réparation automobile) : TMS, risques chimiques
Préciséo (Coiffure) : TMS, risques chimiques
Airbonus (Garages, Transport et Centres de contrôle technique) : Risques chimiques
Stop Essuyage (Hôtellerie - Restauration) : TMS, coupures
Stop Amiante (BTP - Nettoyage - Maintenance) : Risque d'exposition aux fibres d'amiante
Bâtir + (BTP) : Chutes, TMS et hygiène sur les chantiers du BTP
Propreté + (Entreprises de nettoyage) : TMS, chutes, risques chimiques
Aides et soins à la personne (au domicile) : TMS, chutes
Aides et soins à la personne (en établissement) : TMS, chutes

Subvention Prévention TPE tous secteurs

Equip'mobile + : Risques liés au déplacement de charge
Filmeuse + : TMS, chutes
TMS Pros Diagnostic : Une aide pour financer la formation, l'évaluation et la mise en place d'un plan d'actions contre les risques de troubles musculo-squelettiques
TMS Pros Action : Une aide qui permet d'acheter du matériel et/ou des équipements pour réduire les contraintes physiques et pour réaliser des formations adaptées
Soudage plus sûr : Fumées et soudage
Echafaudage + : Chutes de hauteur
Couteau + : TMS, coupure
*TMS : Troubles Musculo-squelettiques

CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

- Entreprises de moins de 50 salariés employant du personnel au Régime Général,
- Attestation de régularité URSSAF de moins de 3 mois,
- Attestation d'adhésion à un service de santé au travail,
- Preuve de la réalisation du Document Unique d'Evaluation des Risques,
- Devis/factures des investissements prévus au projet,
- Avis de l'Instance Représentative du Personnel (le cas échéant).

Retrouvez tous les dossiers de ces dispositifs d'aide à destination des TPE-PME sur le site de l'Assurance Maladie :

<https://www.ameli.fr/entreprise> rubrique Santé au Travail.

Puis transmettez votre demande par mail à : prevention@cgss.re



Inimaginable

Qui aurait pu imaginer il y a quelques semaines la situation que nous vivons aujourd'hui? C'était inimaginable !

Pourtant, nous sommes entrés du jour au lendemain dans une inactivité obligatoire pour contenir un virus invisible qui se répand à une vitesse astronomique. Le fait est que ce ralentissement provoque l'arrêt de l'économie. Quelles seront les conséquences? Les membres du gouvernement, qui ont été aussi surpris que nous des effets de cette pandémie mondiale, font tout pour rassurer les entreprises en prenant des mesures pour sauver les emplois. Pour cela, de nombreux dispositifs ont été décidés (voir notre dossier spécial) qui atténuieront, nous l'espérons vivement, les difficultés financières inévitables que toutes les entreprises françaises et particulièrement réunionnaises vont subir.

Si ces aides semblent bonnes, en pratiques elles restent très difficiles d'accès aux entreprises. Au niveau de l'activité des entreprises, le gouvernement semble faire tout ce qu'il peut, mais il s'avère que les déclarations pour obtenir les premiers versements promis pour obtenir ce qu'il est possible ne peuvent se faire aussi qu'au ralenti. A l'exemple, des enregistrements des demandes de chômage partiel où il faut attendre plus d'une dizaine de jours pour pouvoir recevoir le mail confirmant votre "Habilitation à l'activité partielle" de la part du site dédié par le gouvernement. Sans habilitation, pas de déclaration possible... sans déclaration dans les temps, pas d'aides. Formidable! Comment sont confirmées ces habilitations? Aucune idée! Puis, si vous parvenez à valider votre demande, il faudra encore attendre une bonne douzaine de jours supplémentaires, selon les déclarations de la ministre du Travail, pour envisager de constater un crédit sur le compte bancaire de votre entreprise. Il est évident que ce temps ne sera probablement pas respecté. À ce petit jeu, il n'est pas encore précisé s'il s'agit de jours ouvrables ou non. Ce petit détail a son importance parce que 12 jours ouvrables, cela peut ajouter plusieurs jours supplémentaires sur le calendrier en fonction du jour de la semaine de la déclaration. Si cela s'avère le cas, l'entreprise devra alors attendre plus longtemps que prévu avant de percevoir les premiers euros pour sauver la rémunération de leur salariés.

Côté indépendants, comme le nom l'indique, ils vont se retrouver seuls face à leur problème financier, car les démarches semblent bien plus compliquées. Il leur faut, par exemple, obligatoirement prouver une perte d'au moins 70% de leur chiffre d'affaires par rapport au mois de mars 2019. Que vont devenir ceux ayant créé leur activité en juin? Eh bien, il faut qu'ils fassent une moyenne de leur chiffre d'affaires réalisé depuis le début de leur activité.

Je ne peux en vouloir totalement au gouvernement, cette épidémie n'est évidemment pas de leur responsabilité. Par contre, je peux m'interroger sur l'efficacité des services de renseignements de l'Etat qui auraient pu alerter de façon plus énergique nos responsables gouvernementaux. Qui a pris le temps d'aller à la source en Chine constater l'ampleur de cette contagion au début de l'épidémie? À ma connaissance... personne! Il est facile de critiquer, mais quand même, lorsque l'on dirige la 6e puissance mondiale, peut-on croire que les gouvernements aient choisi de donner plus d'importance aux élections municipales plutôt qu'au risque de pandémie nationale?

Si l'heure n'est pas encore venue du constat, il est clair que ce confinement, avec le résultat désastreux sur les entreprises, est la conséquence de choix financiers décidés par chacune des politiques menées par les pouvoirs voyant plus essentiel de fournir des emplois de complaisance plutôt de continuer à investir dans le secteur médical, entre autres choses. Les priorités politiques montrent des choix d'investissements qui pourraient ne pas être étrangers à l'origine de l'ampleur des difficultés d'aujourd'hui. J'entends déjà certains déclarer que ce n'est pas de leur faute, mais qu'ils prennent leur responsabilité tout en se déresponsabilisant et s'engagent à faire tout ce qui est possible pour venir en aide aux entreprises, mais, comme toujours, l'entreprise doit payer, quitte à emprunter, et elle sera ensuite remboursée après que l'équipe gouvernementale ait joué au maximum la montre.

Que va-t-il se passer? Ce qui est quasi certain est que nous allons subir une récession économique jumelée à une inflation. Cette dernière est une conséquence de la mise sur le marché de plusieurs centaines de milliards d'euros pour soutenir l'activité. Pour bien se rendre compte de l'immense effort budgétaire, il faut savoir que sur une année, le budget de dépense de l'Etat, lorsque l'activité est normale, est d'environ 399 milliards d'euros, dont 90 empruntés sur les marchés mondiaux pour équilibrer les comptes. Avec l'injection de 300 milliards d'euros par la Banque Publique d'Investissement (BPI) pour sauver l'activité économique, le gouvernement fait à l'évidence un effort considérable. Ne pensez que c'est gratuit! Une fois les effets ressentis, il est certain que les contribuables râleront lorsqu'ils recevront la facture.

Un chiffre important à connaître... celui de la dette publique avant la crise. Il était estimé à 36.699 euros par habitant en mars dernier. L'évolution, à la hausse, de ce chiffre est inévitable. Les futures mesures d'économies devront désormais être beaucoup plus rudes, surtout au niveau des dépenses publiques, à moins qu'une inflation tout aussi rapide que la propagation du Covid-19 se produise. L'inflation a cet immense avantage de réduire la valeur globale de la dette, à la condition que tous les prix augmentent en même temps pour tout le monde et dans toute la zone euro. Si ce n'est pas le cas, des pans de secteurs économiques vont subir les pires difficultés pour survivre.

Le discours de vérité n'est pas encore un acte acquis avec le nouveau monde politique. Les méthodes sont dites, mais l'action financière n'est pas vraiment au rendez-vous. La question désormais est de savoir comment ces responsables politiques vont verser de l'argent aux entreprises ayant fait faillite? La réponse est certainement à trouver dans la question!

Bref, cette crise sera longue. Des entreprises disparaîtront et d'autres tiendront. Je tiens à exprimer toute mon admiration à l'ensemble des chefs d'entreprise qui sont des personnes formidables et extraordinaires devant gérer au mieux, et cela dans une ambiance angoissante créée par l'ignorance d'une date de sortie de crise, la sauvegarde de l'existence de leur entreprise. Tenez bon, Le Mémento est à vos côtés pour continuer à valoriser l'importance de votre action primordiale pour la nation.

Georges-Guillaume LOUPRE-POTTIER
Rédacteur en Chef



UNE PARFAITE MAITRISE DE VOTRE FLOTTE

**OPTIMISEZ LES TRAJETS
MAITRISEZ VOS DÉPENSES**





 **0692 079.079**

sdta974@gmail.com

**POURQUOI SE CONTENTER
DE SUIVRE SES VÉHICULES ?**

- Gérez vos dépenses / véhicule
- Recevez des alertes mails pour révisions, contrôles techniques, plaquettes, vidanges, etc...
- Alertes vitesse excessive
- Alertes vol de carburant
- Écoconduite

**QUAND ON PEUT
RÉDUIRE SES CHARGES !**

Ne pas avoir à choisir !

L'équipe de Jeanne LOYHER, Directrice Régionale du Groupe de Santé Clinifutur, arbore le message "Rest Zot Caz" pour une meilleure prise de conscience de la gravité de la situation hospitalière. Le simple fait de rester à la maison ne semble pas être un geste important pour une partie de la population pourtant le confinement et les gestes barrières sont, pour l'instant, les seuls moyens de lutte contre la propagation du Covid-19 à La Réunion.

Ne pas augmenter le nombre de patients dans les hôpitaux et cliniques de La Réunion permettra un meilleur traitement des malades. Choisir de soigner celui qui aurait le plus de chance de s'en sortir parce qu'il n'y a pas assez de matériels disponibles ne doit pas exister à La Réunion.

© Photo : DR

GROUP
E DE
SANTÉ
CLINI
FUTUR

NIVEAU 5

PASSERELLE AC

NIVEAU 4

RESTAURANT

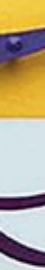
NIVEAU 3

DÉ

NIVEAU 2

ALL





SODIA

NORD DELPRA

CÈS CLINIQUE



D'ENTREPRISE



POSE MINUTE



ES DE DIALYSE



RO

ZOT

CAZ

Rest
Zot
CAZ



VÉRONIQUE ANDY

ASSOCIÉE ET PORTEUSE DU PROJET GARAGE SOLIDAIRE

“La solidarité ne doit pas être qu'un concept”

Alors qu'un tiers de la planète est confiné face à la pandémie de coronavirus, Véronique Andy -associée et porteuse du projet Garage Solidaire avec Michèle Ménard et Perrine Sangonia- a choisi de répondre aux questions du Mémento et rappelle, en ces temps de crise, l'importance de la solidarité.

Propos recueillis par: Laurie Ferrère

Le Mémento : Pourriez-vous nous présenter votre activité ? Qu'est-ce qui se cache derrière le Garage Solidaire ?

Véronique Andy : Alors, pour résumer, il s'agit d'un garage de réparation, mais aussi de location et de vente de véhicules. En fait, l'ensemble des activités du Garage Solidaire tourne autour de la mobilité, c'est-à-dire offrir un véhicule à un instant T, à tous ceux qui en ont besoin d'un véhicule, soit par la réparation, soit par la location, ou encore par la vente. Le côté solidaire du garage, lui, englobe différents aspects. Le premier, c'est qu'il s'adresse à un public en difficulté, ceux qui survivent grâce aux minimas sociaux, mais aussi ceux qui ont un faible pouvoir d'achat et une situation précaire. Le but étant de leur offrir une prestation au prix le moins coûtant possible.

Il est important de souligner que le Garage Solidaire ne s'inscrit pas en concurrence avec les autres acteurs du secteur, puisque cette clientèle que l'on vise n'est pas leur cible. Enfin, le garage est également solidaire de par son fonctionnement. D'ailleurs, il possède un statut d'utilité publique, un agrément de la Préfecture. Légalement donc, le Garage Solidaire se structure autour de la solidarité, avec l'embauche et la formation de publics en insertion, notamment féminin. L'objectif est de recruter sur un savoir-être, de les former, les monter en compétences via une certification et leur offrir ainsi un savoir-faire.

Enfin, le Garage Solidaire, sera également le lieu d'échanges, de partage, de workshop avec des partenaires, mais aussi un point de collecte pour la Ressourcerie et Réparali Café. Le Garage Solidaire s'implante dans la ZAC Foucherolles, parce qu'il était plus pertinent pour nous d'être à proximité du public que l'on vise, ceux qui répondent aux critères du seuil de précarité, ceux qui vivent dans les quartiers prioritaires et ils sont en nombre à Saint-Denis.

Le Mémento : Comment cette idée vous est venue ?

V.A. : En cherchant du travail. Je crois d'ailleurs que c'est comme ça qu'un bon nombre de personnes viennent aujourd'hui à créer leur entreprise. Perrine, carrossière peintre de formation, recherchait un emploi, mais elle essayait refus sur refus. Michèle, elle, est éducatrice spécialisée, et elle travaillait dans le domaine social; toutes les deux se sont rencontrées lors d'un forum sur l'emploi.



L'argent, c'est le nerf de la guerre. Pour une jeune entreprise, gagner un concours, ça représente énormément, c'est presque du "pain bénit"

“ ”

À cette occasion, elles ont longtemps discuté et s'étonnaient du cercle vicieux *“pas de voiture, pas de travail, pas de travail, pas de voiture”*. C'est Perrine, la plus technicienne de nous trois, qui a lancé l'idée d'un garage solidaire, concept qui existait déjà en Métropole, mais pas à La Réunion. Et hop! La machine était lancée. Elles ont alors participé au concours Start-Up Week-end, et c'est là que je les ai rencontrées. Je les ai entendues

pitcher, j'étais totalement séduite par l'idée, par le concept, j'ai donc décidé d'apporter mes ressources et mes connaissances à ce projet. Tout s'est alors accéléré et on a créé l'entreprise en novembre 2019.

Le Mémento : Pourriez-vous nous en dire un peu plus sur vos associées, Michèle Ménard et Perrine Sangonia ?

V.A. : Perrine, comme je le disais, est peintre en carrosserie de formation et fera partie des premières personnes à bénéficier de la montée en compétences du Garage Solidaire. L'objectif étant de le faire très vite pour qu'elle puisse ensuite devenir chef d'atelier du garage. Bien sûr, il y aura un chef d'atelier, dès l'ouverture.

Ensuite, Michèle a un parcours social donc, avec énormément de bénévolat, de travail associatif. C'est une citoyenne engagée, militante, humaniste, le tout associé à un BTS MUC - Management des Unités Commerciales. Ayant beaucoup d'expériences et de connaissance, un certain bagout, c'est elle qui a souhaité monter le projet et gérer l'entreprise, elle est la gérante.

Moi, j'ai un BTS gestion, un diplôme d'école de commerce, une capacité nationale de transport de personnes, et une certification RSE. De par mon expérience, j'ai pris la responsabilité de gestionnaire financière, et aussi l'ADN de l'entreprise, c'est-à-dire une entreprise 100% locale, par et pour La Réunion. Il fallait au Garage Solidaire une dimension humaine, sociale, mais aussi d'ancrage territorial.

Le Mémento : Vous avez récemment reçu le 1^{er} Prix Julie Mas 2020, décerné par l'association EFOIR, qui récompense l'entrepreneuriat au féminin. Qu'est-ce que cette distinction représente pour vous ?
V.A. : On était fières. Déjà pour entreprendre au féminin, parce qu'on est



De G. à D. : Véronique Andy, Michèle Ménard et Perrine Sangonia. © Photo D.R.

trois femmes, Réunionnaises, associées du projet Garage Solidaire, et c'était un alignement des choses, ce prix. Non pas qu'on ait créé l'entreprise pour recevoir un jour ce prix, mais que c'était dans l'ordre des choses. Ensuite, il y a la reconnaissance, la reconnaissance des femmes jury, reconnaissances des paires, de ces femmes, dirigeantes, aguerries, expérimentées qui ont apprécié notre projet, notre vision de voir et de concevoir, de confirmer ce que l'on savait, ça fait sens.

Ensuite, le prix Julie Mas a montré aussi une certaine solidarité entre femmes, que je ne pensais pas si forte. C'était certes une compétition, mais on était toutes solidaires entre nous, malgré cela. C'était une superbe expérience, extrêmement nourrissante et enrichissante, stressante aussi, mais il y a eu beaucoup d'éclats de rire.

Ce 1^{er} Prix Julie Mas s'est donc concrétisé avec un chèque de 3.000€ qui est allé directement renflouer les comptes du Garage Solidaire, parce qu'on ne le dira jamais assez, mais pour toute entreprise, l'argent, c'est le nerf de la guerre. Pour une jeune entreprise, gagner un concours, ça représente énormément, c'est presque du "pain bénit".

Enfin, je dirais aussi que le prix nous

a permis de rencontrer beaucoup de personnes d'horizons divers, de créer des liens, de nous faire des contacts, un réseau.

Le Mémento : L'île de la Réunion connaît actuellement une situation inédite, sans précédent, due à la crise sanitaire du coronavirus. L'économie est au ralenti, est-ce que le garage a dû fermer ? Ou avez-vous fait le choix de continuer ?

V. A. : Alors, le garage n'est pas encore ouvert, il aurait dû l'être, justement. L'équipe avait plusieurs rendez-vous, dont un pour une commission spécifique de prêt, l'autre pour la signature du bail. On avait un agenda bien précis, signature de bail, commande d'équipement, ouverture dans un mois et demi. C'était les dernières étapes avant le jour J. Et puis la pandémie du COVID-19 est arrivée et il a fallu faire avec.

C'est-à-dire que depuis, tout est au ralenti, et on le comprend. C'est une pandémie, une question sanitaire, il faut faire ce qu'il faut, à situation exceptionnelle, mesures exceptionnelles.

On s'est adaptées, avec le télétravail. On a fait des réunions avec la jeune chambre économique et l'expert-comptable, par visioconférence; et on

essaie de trouver du positif dans tout ça, on se dit que ça nous laisse du temps pour peaufiner les dossiers, mieux les préparer.

La question qui reste floue, c'est celle du redémarrage, dans quel contexte économique, avec quelle crise il faudra concilier l'ouverture du garage, et je pense que le démarrage pour nous, et le redémarrage pour les autres, sera difficile, on le sait d'avance. La période sera au ralentissement et à la frilosité. Peut-être que le lancement va être repensé aussi sur certains aspects, c'est à voir, on attend aussi de voir comment ça évolue.

On a aussi de la chance de ne pas être dans une situation où l'on a dû fermer, être en activité partielle. C'est une chance, cela, en fait. Parce que ce que nous démontre cette situation inédite, en France, en Italie, comme ailleurs, c'est que la solidarité n'est pas juste un concept. On l'expérimente à grande échelle, en réel, et j'espère, je souhaite que cela serve de base de réflexion pour l'avenir. Une fois que ce sera passé, que la crise passera, qu'il faudra passer à autre chose, il faudra se souvenir de la solidarité, ce qu'elle est capable de créer, et surtout de ne pas attendre que rien n'aille plus pour se montrer et être solidaires.



JEAN-BAPTISTE SEUBE  jean-baptiste.seube@univ-reunion.fr // Et les étudiants du M2 droit des affaires  association.alda@gmail.com

DROIT DES ENTREPRISES

LE DROIT OCCUPE UNE PLACE PRÉPONDÉRANTE DANS LES RELATIONS ÉCONOMIQUES.

JEAN-BAPTISTE SEUBE,
PROFESSEUR AGRÉGÉ DES
FACULTÉS DE DROIT ET AVOCAT
AU BARREAU DE SAINT-DENIS,
ET LES ÉTUDIANTS DU MASTER
DROIT DES AFFAIRES QU'IL
DIRIGE, ATTIRENT L'ATTENTION
DES ENTREPRENEURS SUR
CERTAINES DIFFICULTÉS
JURIDIQUES, À TRAVERS
L'ÉVOCATION DE DÉCISIONS DE
JUSTICE OU DE LOIS RÉCENTES.

Le virus ne change pas l'homme !

Discuté au Sénat le 18 mars 2020, le projet de loi d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19 est vertigineux. L'état d'urgence sanitaire justifie des mesures énergiques. A ce titre, le Gouvernement va pouvoir prendre des *"mesures générales limitant la liberté d'aller et venir, la liberté d'entreprendre et la liberté de réunion"*, qui pourront inclure *"l'interdiction du déplacement de toute personne hors de son domicile dans la zone"* que les autorités détermineront.

Mais si le projet de loi affirme que ces mesures devront être *"proportionnées aux risques encourus et aux circonstances de temps et de lieu"*, de profonds bouleversements sont annoncés, notamment sur le terrain économique : aide directe ou indirecte aux entreprises dont la viabilité est mise en cause, limitation des ruptures des contrats de travail, modification des conditions d'attribution des congés payés, modification des modalités de consultation des instances représentatives du personnel, modifications des relations entre clients et fournisseurs, modification du droit des procédures collectives, du droit de la copropriété, du droit des expulsions, suspension des délais de prescription, aménagement du fonctionnement des juridictions...

Un tel florilège révèle l'efficacité des services de l'Etat en même temps qu'il inquiète par les choix politiques qui le sous-tendent.

Certaines mesures paraissent alors des plus discutables, comme si tout devait être sacrifié sur l'autel des entreprises frappées par la crise.

On peut par exemple s'étonner que le Gouvernement envisage de prendre des mesures *"permettant de reporter ou d'étailler le paiement des loyers... afférents aux locaux professionnels... des très petites entreprises dont l'activité est affectée par la propagation de l'épidémie"*.

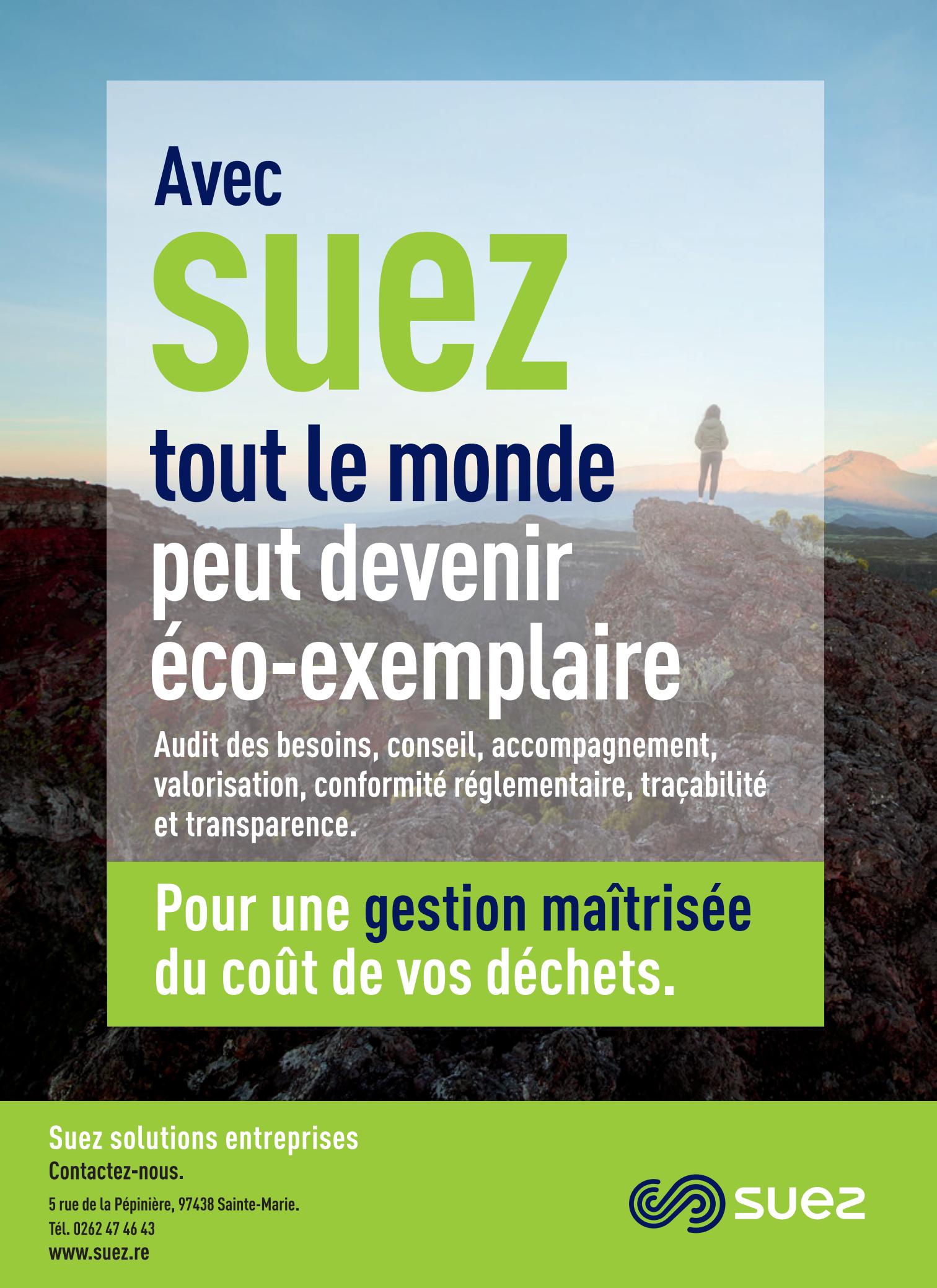
Sacrifier les propriétaires immobiliers... favoriser les entreprises et les banques... Cette rengaine n'a-t'elle pas déjà été entonnée ?

“

Comme si les propriétaires immobiliers, que l'on présume nécessairement riches et inactifs, devaient être sacrifiés pour que les entreprises et les banques ne soient pas impactées par la crise.

Tiens tiens...

Sacrifier les propriétaires immobiliers... favoriser les entreprises et les banques... Cette rengaine n'a-t'elle pas déjà été entonnée ? Un esprit chagrin pourrait alors dire que le Macronisme se loge même dans l'urgence. Le virus ne change pas l'homme !



Avec **suez** tout le monde peut devenir éco-exemplaire

Audit des besoins, conseil, accompagnement,
valorisation, conformité réglementaire, traçabilité
et transparence.

Pour une **gestion maîtrisée**
du coût de vos déchets.

Suez solutions entreprises

Contactez-nous.

5 rue de la Pépinière, 97438 Sainte-Marie.

Tél. 0262 47 46 43

www.suez.re



SOMMAIRE

Numéro 492 | Avril 2020 | www.memento.fr | @lememento

56 / DOSSIER

LA RÉUNION, TERRITOIRE D'ENTREPRENEURS

Une fois de plus, La France a battu des records de créations d'entreprises : plus de 800 000 en 2019, soit 120 000 de plus que l'année précédente (+18%). Dans cet élan à l'entrepreneuriat, l'île de La Réunion n'est pas en reste. Sur le département, on dénombre en moyenne 7 000 créations de sociétés par an, avec des chiffres qui progressent dans tous les secteurs d'activités, même si les services semblent porter davantage cette dynamique. Face à ce constat, il est intéressant de comprendre quels sont les facteurs conjoncturels qui incitent à la création d'entreprises, d'analyser quelle forme juridique remporte le plus de succès, et quels sont les différences et les avantages offerts par chacune d'elle.



DIRIGEANTE DU MOIS



VÉRONIQUE ANDY

ASSOCIÉE ET PORTEUSE DU PROJET GARAGE SOLIDAIRE

4 Alors qu'un tiers de la planète est confiné face à la pandémie de coronavirus, Véronique Andy, associée et porteuse du projet Garage Solidaire avec Michèle Ménard et Perrine Sangona, a choisi de répondre aux questions du Mémento et rappelle, en ces temps de crise, l'importance de la solidarité.

DÉCOUVREZ
NOS FORMULES
à partir de
0,99€/mois

Pour un
accès intégral
au site et
à nos services

Édition numérique du Mémento
Disponible sur www.memento.fr



15 / ENQUÊTE

Comment sauver votre entreprise

LES REMÈDES FACE AU VIRUS ÉCONOMIQUE

Sans l'avoir vu venir, les entreprises de La Réunion ont pris de plein fouet la crise sanitaire qui touche actuellement la France, mais aussi plusieurs autres pays d'Europe. Afin de contenir la propagation du COVID-19, les entreprises, comme les habitants, sont mises sous cloche et subissent directement les conséquences de ce confinement : une crise économique, sans précédent.

Pour aider les entreprises face à cette situation inédite, le gouvernement mais aussi la Région

Réunion, les chambres consulaires, les organisations patronales, les filières et les entreprises elles-mêmes, se mobilisent autour de la promesse faite par le président de la République, Emmanuel Macron : "Aucune entreprise ne sera livrée au risque de faillite". Même si Le Mémento a remarqué une certaine stabilité dans les choix des mesures que nous décrivons dans ce dossier, sachez que les règles et dispositions peuvent évoluer. Elles s'adapteront en fonction de l'évolution de la crise sanitaire.

MAURICE

83 / TOURISME

Le secteur en souffrance

83 / NTIC

Les Mauriciennes peuvent compter sur le réseau Mentoring

MADAGASCAR

85 / 85 CORONAVIRUS

Madagascar en pleine crise

86 / INTERVIEW :

TSIRENGE NIRIKO ROSALIEN

Directeur général
de la Société
de Manutention des Marchandises
Conventionnelles (SMMC)

87 / ENTREPRISE RESPONSABLE

BuyYourWay
accompagne les PME

88 / SECTEUR EXTRACTIF

Le comité de pilotage sur
la réforme du code minier

88 / BUREAU D'INFORMATION

SUR LE CRÉDIT (BIC)

Amélioration du partage de
données sur le crédit

89 / FEMMES PROFESSIONNELLES

Des compétences
mises en valeur



Rénovation du Bellepierre terminée.
99% des clients satisfaits de nos nouvelles chambres !....

4 étoiles, 85 chambres, dont 55 entièrement rénovées en 2018 dans le bâtiment principal Améthyste,
Wi-fi gratuit et illimité, 1 restaurant panoramique de qualité,
4 salons, 1 piscine et 1 court de tennis, 90 places de parking,
Offres tarifaires privilégiées, avec ou sans location de voiture, pour sociétés, institutionnels, groupes.



L'HÔTEL BELLEPIERRE

SAINT-DENIS DE LA RÉUNION

★ ★ ★ ★

www.hotel-bellepierre.com

91 bis allée des Topazes | CS 81055 | 97404 Saint-Denis cedex | Réservations 0262 51 51 51 | fax: 0262 51 26 02

Réservations chambres
info@hotel-bellepierre.com

Contrat Sociétés & corporate
relationclient@hotel-bellepierre.com

Service commercial «séminaires/banquets»
commercial@hotel-bellepierre.com

L'électricité à La Réunion

À La Réunion, la production d'électricité est ouverte à la concurrence. EDF produit **47%** de l'électricité, Albioma **44%**. Viennent ensuite d'autres opérateurs (Akuo, Quadran, producteurs photovoltaïques et éoliens) qui produisent les **10%** restant. Au total, l'île compte **4.000** producteurs d'électricité (entreprises et particuliers).



La Direction des Systèmes énergétiques Insulaires est l'entité dédiée aux territoires non interconnectés (ou connectés de façon limitée pour la Corse). EDF SEI s'adresse à **1,1 million de clients** basés en outre-mer et dans l'île de beauté.

En 2019,
EDF a investi
70 M€
au profit de
l'amélioration
du réseau.



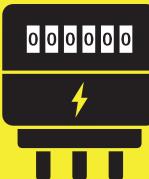
502 MW : C'est le nouveau record de consommation atteint sur le territoire le mardi 17 septembre à 11H59

Le réseau électrique réunionnais s'étend sur plus de **10 000 km**, soit l'équivalent de la distance Réunion-Paris.



90%

C'est le taux de satisfaction obtenu par le fournisseur d'énergie en 2019.



120.000

compteurs nouvelle génération sont déjà opérationnels sur le territoire.



La précarité énergétique touche **1/3** des foyers réunionnais. Pour ces derniers, EDF en partenariat avec la Région, la DEAL et l'ADEME a mis en place un panel d'offres et de services regroupés sous la marque "Agir Plus d'EDF".

**AGIR
PLUS**
D'EDF



EDF Réunion compte **385 000** abonnés parmi lesquels **350 386** particuliers, **34 210** professionnels, **8 407** collectivités et **1 458** industriels.

3 millimètres de givre dans un réfrigérateur entraîne une surconsommation électrique de **30%**. Pensez à dégivrer votre équipement régulièrement !



ET SI VOUS FAISIEZ DES ÉCONOMIES D'EXPLOITATION EN MAITRISANT VOS CONSOMMATIONS D'ÉNERGIE ?



Découvrez les solutions d'optimisation Gaïa.

Professionnels réunionnais, depuis plus de 13 ans, nous sommes à vos côtés.

Expert en conception, installation, exploitation, gestion et maintenance de :

- centrales de production d'eau chaude et de vapeur solaire
- centrales de production d'électricité photovoltaïque
- bornes de recharge pour véhicules électriques
- systèmes de production de froid

Gaïa est votre interlocuteur unique pour vous accompagner à l'optimisation de la performance de vos équipements et la rationalisation de vos coûts énergétiques.

Quelle que soit la taille de votre entreprise et votre secteur économique, que vous soyez gestionnaires ou exploitants industriels, de bureaux, d'entrepôts, d'hôtels, d'établissements de santé, nos ingénieurs vous proposent et développent avec vous des solutions sur mesure pour réduire vos coûts d'exploitation.

Rendez-vous et demande d'audit : pro@gaiare

Digital

LE CIBLAGE PUBLICITAIRE DIGITAL EN DÉCLIN

L'avenir n'est pas dans la publicité digitale, c'est un fait qui se concrétise de plus en plus.

Tous ceux pensant encore qu'il y aurait un avenir dans le marché publicitaire digital seront déçus d'apprendre que leur avenir est compromis... par Google! Le navigateur de référence "Chrome" appartenant à Google annonce la fin progressive des "cookies" d'ici à deux ans. Ces fameux "cookies" sont les informations que vous acceptez de fournir lorsque vous vous rendez sur un site web. Pour vulgariser et simplifier l'explication de leur fonctionnement, ces "cookies" récupèrent l'ensemble de vos informations personnelles sur votre mobile, sur votre ordinateur... ça va même jusqu'à connaître le numéro de votre machine (IP), la définition de votre écran, piste vos clics... Vous n'imaginez pas ce que vous pouvez accepter ! Il en existe deux sortes : Propriétaire et Tiers. "Cookies" propriétaires sont pratiquement tous récoltés par Google, Facebook et Amazon via leurs très nombreuses autres applications dont ils sont propriétaire. Pour les tiers, c'est de l'achat de données récoltées pour les entreprises spécialisées dans la vente de ciblage publicitaire. La disparition des "cookies" sur les navigateurs équivaut à la disparition de ces dernières puisqu'elles ne pourront plus récolter ces informations sur votre comportement. Andrew Casale, le patron du groupe canadien Index Exchange, assure dans Les Échos qu'"il y aura des failles". Si c'est une bonne nouvelle pour la presse écrite utilisant son fichier d'abonnés comme des "cookies" le hic est pour les vendeurs de campagnes publicitaires digitales qui n'auront plus de source d'ici à deux ans et donc plus rien à cibler pour leurs clients annonceurs. Vive la presse écrite !

Commerce

© Photo Mémento

Casino garde ses 95 Leader Price en outre-mer

Le groupe Casino, futur ex-propriétaire de Vindémia (enseigne Score), est très endetté. Placé en procédure de sauvegarde depuis mai 2019, le groupe a jusqu'en 2023 pour apurer sa dette et il doit vendre une partie de son activité. Après l'officialisation récente de la vente de 567 magasins Leader Price au discounter allemand

Aldi, Le Mémento s'est demandé s'il y aurait une incidence sur les 22 magasins à La Réunion! "La marque Leader Price ne disparaît pas, elle reste une propriété du groupe Casino", assure le groupe de distribution. Il est même précisé que l'exploitation de ses magasins continuera sous l'enseigne Leader Price en outre-mer.

PIB

3% pas cette année !

Le ministre de l'Économie, Bruno Lemaire, a rappelé que les règles d'"autrefois" dans l'Union européenne et dans la zone euro n'étaient plus d'actualité. Il a confirmé ce qu'on savait déjà, "on oublie désormais la règle des 3% de déficit". Cette règle a été tout juste atteinte en 2019 selon l'INSEE avec un déficit public d'abord estimé à 3,1% du PIB pour 2019 pour s'établir finalement à 3%. "Pour la troisième année consécutive, le seuil des 3% du PIB sera respecté, malgré l'effet transitoire de la transformation du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi en allègement de charges, qui a représenté une charge d'environ 0,8 point de PIB en 2019", précise le communiqué du Gouvernement.

Un trimestre de plus

Vibrason Production, la régie publicitaire d'Air Austral, a annoncé une bonne nouvelle aux annonceurs. "La compagnie offre un trimestre de communication supplémentaire en compensation du trimestre mars à mai". L'entreprise publicitaire précise également: "si, toutefois, nous sommes confrontés à la même situation au 1^{er} juin, nous mettrons tout en œuvre, en accord avec Air Austral, pour que les campagnes publicitaires soient à la hauteur des attentes". Belle décision. Un grand merci de la part des annonceurs.



8ÈME ÉDITION

CONCOURS DE

CRÉATION D'ENTREPRISES INNOVANTES

15 500€
À GAGNER
POUR LES LAURÉATS
ET LES PRIX SPÉCIAUX.

FAITES RAYONNER
VOS IDÉES !



Inscriptions du 15 avril au 15 juin sur www.entreprises-innovantes.re

PRIX SPÉCIAL
NUMÉRIQUE

PRIX SPÉCIAL
BIO-ÉCONOMIE
TROPICALE

PRIX SPÉCIAL
SANTÉ
ET SYSTÈMES
RÉSILIENTS

PRIX SPÉCIAL
ÉCONOMIE
BLEUE

PRIX SPÉCIAL
TRANSITION
ÉNERGÉTIQUE
ET SOLIDAIRE

PRIX SPÉCIAL
ESPOIR

Incubateur
RÉGIONAL
DE LA RÉUNION
INNOVONS
La Réunion



Économie

© Photo Mémento

LE TOURISME FACE AU VIRUS

Pour faire face aux difficultés que connaît le secteur du tourisme face à la crise sanitaire due au virus Covid-19, la Région a créé un "comité exceptionnel de relance du tourisme 2020".

Le président de la Région Réunion s'est entretenu avec les acteurs du tourisme afin de définir des mesures à mettre en œuvre afin de permettre la survie de la filière en grande difficulté à cause de la crise sanitaire du coronavirus. Didier Robert a ainsi rappelé son souhait de rassembler "tous les intervenants autour d'un même plan d'action".

Tous sont unanimes, il convient de traiter l'urgence du présent et d'anticiper les dispositifs pour un redémarrage de l'activité dès la sortie de crise. Que ce soit l'aérien, la croisière, les agences réceptives, l'hôtellerie, la restauration, les gîtes, l'observatoire du tourisme, etc., chaque corps de métier est exposé.

Didier Robert a donc défini 3 grandes lignes directrices afin d'aider le secteur: les aides d'urgence, un plan stratégique pour le long terme et un engagement fort des fonds européens du FEDER.

AU REVOIR MONSIEUR

La Réunion a perdu l'un de ses grands hommes, une figure industrielle et un bâtisseur : monsieur Maurice Cérisola. Il avait 78 ans. Pendant plus de 13 ans, il fut président de l'ADIR, et a occupé diverses fonctions, dont celle emblématique de responsable de la société Crête d'Or. Il fut également directeur de l'IAE et jusqu'à récemment du Cluster Maritime. Ancien membre du Rotary Club de l'Etang-Salé, Maurice Cérisola était aussi Officier du Mérite agricole, Chevalier de l'Ordre national du Mérite et Chevalier de la Légion d'honneur.



© Photo Mémento

Économie

Michel Swieton, directeur de Pôle Emploi Réunion.
© Photo Mémento

Travailleurs et chômeurs

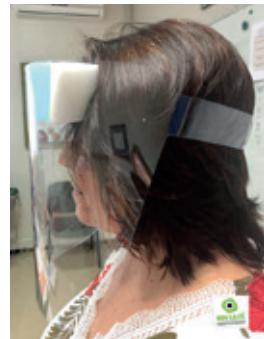
Depuis le début de la crise due au virus du Covid-19, beaucoup se sont exprimés au sujet de l'économie, de l'avenir des entreprises et du maintien des salaires des travailleurs, autant que faire se peut. Mais quid des chômeurs ? Michel Swieton, directeur de Pôle Emploi Réunion, a donc pris la parole et s'est voulu rassurant quant à la continuité des actualisations et des indemnités : "Aucun demandeur d'emploi ne restera au bord du chemin".

Le **CHU** de La Réunion a mis en place un **Drive-Test**. Il est désormais possible aux patients munis d'une ordonnance de se faire dépister, directement depuis leur véhicule, sur le parking du CHU de La Réunion.

Industrie

Nou la fé !

En ces temps de crise, il y a une chose remarquable qu'il faut souligner : la réactivité et l'innovation de la part des industriels de La Réunion. La société Empreinte locale, spécialiste de produits



© Photo D.R.

publicitaires, a créé un nouveau produit : la visière Nou La Fé. Il s'agit d'une protection faciale en plexi et en mousse. 2.000 exemplaires ont été fabriqués puis redistribués aux soignants, mais aussi dans les supermarchés et les hôpitaux. Le savoir-faire a même été partagé avec Maurice et les Antilles.

Le Sakifo reporté

C'était une décision dure à prendre, mais inévitable au vu du contexte. Le festival de musique Sakifo, prévu pour le dernier week-end de mai, sera reporté au **11, 12 et 13 septembre prochain**. Pour la production et l'organisation, "la situation inédite ainsi que la conjoncture" ne permettaient pas de maintenir l'événement.





Comment sauver votre entreprise

LES REMÈDES FACE AU VIRUS ÉCONOMIQUE

Sans l'avoir vu venir, les entreprises de La Réunion ont pris de plein fouet la crise sanitaire qui touche actuellement la France, mais aussi plusieurs autres pays d'Europe. Afin de contenir la propagation du COVID-19, les entreprises, comme les habitants, sont mises sous cloche et subissent directement les conséquences de ce confinement: une crise économique, sans précédent. Pour aider les entreprises face à cette situation inédite, le gouvernement mais aussi la Région Réunion, les chambres consulaires, les organisations patronales les filières et les entreprises elles-mêmes, se mobilisent autour de la promesse faite par le président de la République, Emmanuel Macron : *“Aucune entreprise ne sera livrée au risque de faillite”*. Même si Le Mémento a remarqué une certaine stabilité dans les choix des mesures que nous décrivons dans ce dossier, sachez que les règles et dispositions peuvent évoluer. Elles s'adapteront en fonction de l'évolution de la crise sanitaire.

Enquête réalisée par Delphine Todeschini / Laurie Ferrère / Sonia Delecourt

QUOI FAIRE SI VOTRE ENTREPRISE EST MISE À MAL PAR LE VIRUS ?

L'activité de votre entreprise est impactée par le COVID-19.
Voici les mesures gouvernementales de soutien destinées à vous accompagner.



Retrouvez le détail de ces mesures ainsi que tous les contacts utiles pour vous accompagner, sur le portail gouvernemental : www.economie.gouv.fr/coronavirus-soutien-entreprises



Face à l'épidémie de Coronavirus qui touche les territoires de La Réunion et de Mayotte et leur économie, le Crédit Agricole se mobilise et prend des mesures pour aider ses clients à traverser cette période.

Engagé dans le soutien des entreprises et des professionnels, le Crédit Agricole propose à tous ses clients entrepreneurs éligibles, quelle que soit leur taille et leur statut en complément des mesures déjà annoncées comme le report d'échéances, l'accélération des procédures d'examen des dossiers, de recourir au dispositif massif et inédit de prêts garantis par l'Etat.

**Pour plus de renseignements,
contactez votre conseiller ou rendez-vous sur
credit-agricole.fr/ca-reunion/professionnel.html
ou auprès de notre Agence En Ligne
au 02 62 28 28 28***

**AGIR CHAQUE JOUR
DANS VOTRE
INTÉRÊT**
**ET CELUI DE LA
SOCIÉTÉ**
LA RÉUNION

à savoir...**1 CONSEILS DU MINISTÈRE DU SPORT**

Alors que l'on connaît ce ministère plus enclin à promouvoir le sport, pendant l'épidémie à La Réunion, comme ailleurs, c'est "1km, 2km max... Il n'est pas question de s'éloigner de chez soi", et le même ministère sportif de rappeler "un petit footing est possible pour votre équilibre, mais pas un 10km!".

2 QUOI QU'IL EN COÛTE ?

Le ministre des comptes publics, Gerald Darmanin, est clair "pas de remise fiscale pour tout le monde". Le maire de Tourcoing déclare que "ceux qui peuvent payer l'impôt doivent le payer" et précise qu'il faut le faire pour payer les "fonctionnaires et les retraités"... quoi qu'il en coûte ?

3 UNE AMENDE POUR DIGITALISATION

Certains pensaient pouvoir présenter son attestation de sortie à partir de son téléphone. Bien mal leur en a pris, l'attestation n'étant valable que sur présentation d'un papier imprimé ou manuscrit, les récalcitrants ont écopé d'une amende. Cette dernière est passée de 38 euros, à l'origine, à 135 euros. Mais face à l'incivisme ambiant, elle a été portée à 1500 euros pour les récidivistes. À l'île Maurice l'amende est de 500 roupies et jusqu'à six mois de prison. À Madagascar, il n'y a pas d'amende pour le moment.

DE LA CHLOROQUINE CONTRE LE CORONAVIRUS

Les essais sont "prometteurs" et l'autorisation de les élargir à un plus grand nombre de patients a été autorisée par le ministre de la Santé, Olivier Véran. C'est le professeur Didier Raoult, directeur de l'IHU de Marseille, qui a testé sur 24 patients atteints du coronavirus une solution médicale à base de chloroquine, un traitement antipaludéen. Résultat: trois quarts d'entre eux ont guéri en six jours. "Associé à la prise d'antibiotiques ciblés contre la pneumonie bactérienne (l'azithromycine), le traitement a totalement guéri les sujets dans la semaine, alors que 90% des malades qui n'ont pas pris de traitement sont toujours positifs", affirme l'infectiologue dans une vidéo diffusée sur YouTube. Attention à ne pas vouloir faire de l'automédication, les tests consistent à déterminer, entre autres, le dosage à prescrire en cas de réel succès, mais aussi de découvrir les effets indésirables provoqués.

**BÉNÉFICIEZ DU REMBOURSEMENT ACCÉLÉRÉ DE VOS CRÉDITS D'IMPÔTS (CICE, ETC.)**

Si votre société bénéficie d'un ou plusieurs crédits d'impôt restituables en 2020, vous pouvez dès maintenant demander le remboursement du solde, après imputation le cas échéant sur votre impôt sur les sociétés, sans attendre le dépôt de votre déclaration de résultat ("l'iasse fiscale"). Selon la CGSS Réunion, ce dispositif s'applique pour tous les crédits d'impôt restituables en 2020, comme le CICE et le CIR (pour la partie dont le remboursement arrive à échéance cette année), ou encore ceux concernant certains secteurs en difficulté comme :

- le crédit d'impôt pour dépenses de production d'oeuvres cinématographiques,
- le crédit d'impôt pour dépenses de production d'oeuvres audiovisuelle,
- le crédit d'impôt pour dépenses de production de films et d'oeuvres audiovisuelles étrangères,
- le crédit d'impôt en faveur des entreprises de spectacles vivants musicaux ou de variétés,
- le crédit d'impôt pour dépenses de production d'oeuvres phonographique,
- le crédit d'impôt en faveur des créateurs de jeux vidéo.

Pour cela, allez sur votre espace professionnel sur impots.gouv.fr pour télédéclarer :

- la demande de remboursement de crédit d'impôt (formulaire n° 2573),
- la déclaration permettant de justifier du crédit d'impôt (déclaration n° 2069-RCI ou déclaration spécifique, sauf si celle-ci a déjà été déposée antérieurement),
- à défaut de déclaration de résultat, le relevé de solde d'impôt sur les sociétés (formulaire n° 2572) permettant de liquider l'impôt dû et de constater la créance restituable pour 2020.

SOUTIEN À LA TRÉSORERIE

Le Gouvernement met en œuvre un dispositif exceptionnel de garantie permettant de soutenir le financement bancaire des entreprises, à hauteur de 300 milliards d'euros. Ce dispositif a pour objectif de faciliter l'octroi par les banques de prêts de trésorerie aux entreprises de toutes tailles. Ces financements leur permettront de disposer de la trésorerie nécessaire pour poursuivre leur activité et préserver l'emploi. Il pourra couvrir tous les nouveaux prêts de trésorerie accordés à partir du 16 mars et jusqu'au 31 décembre 2020. Ces prêts ne pourront pas faire l'objet d'autre garantie ou sûreté.

**DANGER SANITAIRE CONTRADICTOIRE**

D'un côté, vous avez le Président de la République, la ministre du Travail et l'ensemble du gouvernement qui exhorte, pour ne pas

dire exiger, les patrons de mettre au travail leurs salariés. De l'autre côté, des patrons qui ne veulent pas arrêter leur activité, mais y sont contraints, car ils ne peuvent plus garantir la sécurité sanitaire de leurs employés. Si les patrons mettent au travail leurs salariés sans pouvoir mettre à leur disposition un minimum sanitaire (gel hydroalcoolique, masques), ils seront sans aucun doute accusés d'une mise en danger de leurs salariés, ce qui relève du pénal. Nul n'est censé ignorer la loi. Espérons qu'aucun politicien ou syndicaliste ne s'associera à des accusations de négligence. Rien n'est moins sûr ! Donc, pas le choix, la cessation temporaire des activités est obligatoire pour respecter la législation.

LA REMISE SUR LES IMPÔTS DIRECTS ?

Si votre entreprise est confrontée à des difficultés de paiement liées au virus, vous pouvez solliciter auprès du comptable public un plan de règlement afin d'étailler ou reporter le paiement de votre dette fiscale. Si ces difficultés ne peuvent pas être résorbées par un tel plan, vous pouvez solliciter, dans les situations les plus difficiles, une remise des impôts directs (impôt sur les bénéfices, contribution économique territoriale, par exemple). Le bénéfice de ces mesures gracieuses est soumis à un examen individualisé des demandes tenant compte de la situation et des difficultés financières des entreprises. Téléchargez le formulaire de demande de remise gracieuse sur la page dédiée : <https://www.impots.gouv.fr/portail/node/13465>

LES ÉCOLOS VONT AIMER LE VIRUS

Depuis l'apparition en Chine et le confinement obligatoire, la pollution a énormément diminué due à l'absence des déplacements des Chinois. Avec l'arrêt de nombreux vols aériens, les voitures au garage, le télétravail pratiquement obligatoire... les verts vont probablement démontrer que la source moderne en faveur de l'écologie est... un virus !

VOUS CONNECTER A L'INNOVATION



AVANCER MAIN DANS LA MAIN, DANS UN UNIVERS CONNECTÉ

Partenaire historique des entreprises et des collectivités ultramarines, CANAL+ BUSINESS connecte toujours plus de territoires grâce aux meilleures solutions en matière de communication. Acteur majeur du très haut débit et de la **fibre optique** à la Réunion et sur l'ensemble des Départements d'Outremer, nous avons à cœur d'accompagner chacun de nos clients vers plus d'innovations technologiques, d'agilité et de services sur-mesure. Vous pouvez ainsi compter sur nos équipes sur place, à vos côtés pour vous aider à atteindre tous vos objectifs.

02 62 67 20 00

Prix d'un appel local depuis un poste fixe

www.canalplus-business.fr

CANAL+ BUSINESS est une marque de CANAL+ TELECOM

CANAL+TELECOM - S.A.S. au capital de 2 185 000 €, R.C.S. de Pointe-à-Pitre 351 555 792 Tour Sécid 6^{ème} étage Place de la Rénovation 97110 Pointe-à-Pitre.
Agence 50°. Crédits photos : Getty-Fotolia.com

CANAL+
BUSINESS

DÉLAI DE PAIEMENT D'ÉCHÉANCES FISCALES

Un dispositif de délais de paiement exceptionnel des impôts a été activé auprès des services des impôts des entreprises (SIE) de la DGFiP. Pour les entreprises (ou les experts-comptables qui interviennent pour des clients dans cette situation), il est possible de demander au service des impôts des entreprises le report sans pénalité du règlement de leurs prochaines échéances d'impôts directs (acompte d'impôt sur les sociétés, taxe sur les salaires). Si elles ont déjà réglé leurs échéances de mars, elles ont également la possibilité d'en demander le remboursement auprès de leur service des impôts des entreprises, une fois le prélèvement effectif. Report d'échéances fiscales pour les indépendants et les microentrepreneurs. Pour les travailleurs indépendants, il est possible de moduler à tout moment le taux et les acomptes de prélèvement à la source. Il est aussi possible de reporter le paiement de leurs acomptes de prélèvement à la source sur leurs revenus professionnels d'un mois sur l'autre jusqu'à trois fois si leurs acomptes sont mensuels, ou d'un trimestre sur l'autre si leurs acomptes sont trimestriels. Les contrats de mensualisation pour le paiement de la CFE et de la taxe foncière. Pour les contrats de mensualisation pour le paiement du CFE ou de la taxe foncière, il est possible de le suspendre sur impots.gouv.fr ou en contactant le Centre prélèvement service : le montant restant sera prélevé au solde, sans pénalité. Pour faciliter l'ensemble des démarches, la DGFiP met à disposition un modèle de demande, disponible sur le site impots.gouv.fr, à adresser au service des impôts des entreprises.

Voir "Documentation utile" à la page : <https://www.impots.gouv.fr/portail/node/9751>. Pour toute difficulté dans le paiement, ne pas hésiter à se rapprocher du service des impôts des entreprises, par la messagerie sécurisée de leur espace professionnel ou par téléphone.

DÉLAI DE PAIEMENT D'ÉCHÉANCES SOCIALES (URSSAF)

Les réseaux des Urssaf ont pris des mesures exceptionnelles pour accorder délais de paiement pour les charges sociales (parts sociales et patronales). Pour reporter vos échéances sociales (URSSAF, organismes de retraite complémentaire, etc.), une démarche simple a été mise en place. Si vous êtes employeur avec une date d'échéance Urssaf au 15 du mois, vous pouvez reporter tout ou partie du paiement des cotisations salariales et patronales dont l'échéance est au 15 avril 2020, en modulant jusqu'au jeudi 19 Avril (estimation Mémento) votre paiement en fonction de vos besoins : montant à 0, ou montant correspondant au paiement d'une partie de vos cotisations. Dans ce cas, ces cotisations pourront être reportées jusqu'à trois mois : des informations seront communiquées ultérieurement sur la suite du dispositif. Aucune pénalité ne sera appliquée.

A savoir : Tous les délais qui ont été fixés par un courrier de la DRFIP Réunion à une entreprise, antérieurement à la crise sanitaire COVID-19, dans le cadre d'une demande d'information, de justificatifs ou de renseignement, d'une procédure de contrôle ou de contentieux, sont repoussés à une date ultérieure. Pour toute difficulté dans le paiement des impôts, ne pas hésiter à se rapprocher du service des impôts des entreprises, de préférence par la messagerie sécurisée de leur espace professionnel ou par courriel ou éventuellement par téléphone.

Contacts

BALF des SIE à La Réunion
SIE de St Denis Est : sie.st-denis-la-reunion-est@dgfip.finances.gouv.fr
SIE de St Denis Ouest : sie.st-denis-la-reunion-ouest@dgfip.finances.gouv.fr
SIE de St Paul : sie.saint-paul@dgfip.finances.gouv.fr
SIE de St Benoît : sie.saint-benoit@dgfip.finances.gouv.fr
SIE de St Pierre : sie.st-pierre-de-la-reunion@dgfip.finances.gouv.fr

et la TVA?

Les demandes de report ne concernent que les impôts directs, le paiement de la TVA et du prélèvement à la source est donc bien dû aux échéances prévues sans décalage de celles-ci. La TVA peut néanmoins être remboursable lorsque l'entreprise a acquitté davantage d'impôt qu'elle n'en a collecté. Toute entreprise qui souhaite le remboursement accéléré d'un crédit de TVA en 2020 a la possibilité d'en faire la demande à l'administration, en signalant l'urgence. Les services des impôts des entreprises (SIE) de la DGFiP ont pour consigne de traiter toutes les demandes de remboursement de crédit de TVA avec célérité : cela fait partie des missions prioritaires dans le cadre de leur plan de continuité d'activité. Les entreprises qui se verrait dans l'impossibilité d'honorer leurs échéances de déclaration et de paiement de la TVA sont invitées à contacter leur SIE pour trouver une solution adaptée. Pour les produits locaux, comme la taxe de séjour ou les droits d'enseigne, il n'y existe pas à ce stade de mesure d'exonération.

MAIRES ÉLUS DES LE PREMIER TOUR ?

La question se pose désormais. Le Conseil d'État indique que si le deuxième tour des élections municipales ne se déroule pas avant l'été, soit le 21 juin comme souhaité par le gouvernement, le premier tour serait à refaire. Mais le Conseil informe dans le même temps qu'il a bon espoir que cela puisse s'organiser dans les temps.

SAISIR LES SERVICES FISCAUX COMPÉTENTS

En première approche, l'entreprise peut saisir soit le comptable du SIE chargé du recouvrement des créances fiscales mises à sa charge, soit la CCSF si elle demeure redevable de dettes fiscales et sociales. Dans l'hypothèse où une entreprise n'obtiendrait pas satisfaction auprès de son SIE, elle peut saisir directement le responsable hiérarchique du comptable du SIE qui est le DR/DDFiP (pôle fiscal). Pour faire face aux difficultés, les entreprises peuvent également saisir la CCSF. La Commission des chefs de services financiers (CCSF) peut accorder aux entreprises qui rencontrent des difficultés financières des délais de paiement pour s'acquitter de leurs dettes fiscales et sociales (part patronale) en toute confidentialité. Les entreprises bénéficiant d'un plan CCSF doivent se tourner vers leurs créanciers pour toutes les demandes de report ou remise des charges courantes car ceux-ci sont chargés de leur recouvrement. Ce sont eux qui gèrent les applications informatiques de recouvrement et peuvent donc agir avec rapidité (notamment interruption de prélèvement). En ce qui concerne les créances incluses dans un plan CCSF, si une entreprise se trouve dans l'impossibilité de respecter le paiement des échéances prévues au plan, elle est invitée à prendre contact avec la CCSF pour un réexamen de sa situation. A cette occasion, l'entreprise devra préciser à la CCSF qu'une demande de report ou remise de charges courantes a été ou devrait être déposée auprès de ses créanciers.



POUR MON ENTREPRISE, JE PRÉFÈRE LE SUR-MESURE !

Besoin d'investir dans un nouveau matériel professionnel pour votre entreprise ?

Les experts Sorefi réalisent chez vous et rapidement le plan de financement qui vous convient.



Chez Sorefi, nous avons à cœur de vous aider à vous développer.

Retrouvez-nous sur www.sorefi.fr

Contactez nos experts : 0262 98 49 86 - entreprise@sorefi.com

Offre réservée aux professionnels – Sous réserve d'étude & d'acceptation par le prêteur – Société Réunionnaise de Financement - S.A au capital de 8 155 785 € - Agréeée en qualité de société de financement - Siège social : 5 rue André Lardy - 97438 Sainte-Marie - RCS Saint-Denis 313 886 590.



La Société Réunionnaise de Financement

LE MISTRAL SOUS LES ALIZÉS

“J’ai décidé de lancer l’opération Résilience. L’opération Résilience sera entièrement consacrée à l’aide et au soutien aux populations ainsi qu’à l’appui aux services publics pour faire face à l’épidémie de Covid-19 en Métropole et en outre-mer, en particulier dans les domaines sanitaire, logistique et de la protection”, a déclaré le Président de la République Française. Le porte-hélicoptères amphibiés Mistral se positionnera donc dans le sud de l’océan Indien. Ce navire est doté d’un plateau technique comparable à celui d’un hôpital d’une ville de 25.000 habitants, soit un hôpital de rôle 3 pour l’OTAN (contre rôle 2 pour le Charles-de-Gaulle ou les TCD classe Foudre, le rôle



© Photos : Marine Nationale

4 étant dévolu à un Hôpital d’instruction des armées [HIA] terrestre). Il permet le traitement à bord de toutes les pathologies (y compris les plus complexes tels des actes de neurochirurgie) grâce, notamment, à un système de télémédecine via SYRACUSE. Cet hôpital comprend une vingtaine de locaux dont deux blocs opératoires pouvant fonctionner simultanément avec 7 lits de soins intensifs, une salle de radiologie avec scanner et 69 lits, dont 50 pour les soins intensifs. L’embarquement de modules



médicaux du Service de santé des armées (ou Formations sanitaires de campagne [FSC], les fameux

“hôpitaux de campagne”) dans le hangar hélicoptères permet d’étendre la capacité à 50 autres lits.

AUCUNE RÉPONSE

Cela commence avec la réception de ce message reçu sur le mail de la rédaction: “Pour mieux partager l’information et poser vos questions directement dans cette période, nous vous proposons de vous inscrire à une boucle whatsapp liée à l’activité du ministre Gérald Darmanin”. Belle initiative et Le Mémento s’est empressé de s’inscrire. Puis, Le Mémento a posé deux questions: “L’abandon de la règle du déficit public à 3% n’est plus un objectif à tenir pour 2020. Quel est le seuil considéré comme critique à ne pas dépasser par la France?” et “A quel taux sont émis les emprunts étatiques français en faveur des mesures de soutien économique pour les entreprises et sur quelle durée?”. Alors que les intervenants obtiennent leur réponse, Le Mémento patiente toujours !

JE VEUX AIDER

Face à la pénurie de main-d’œuvre en particulier dans l’aide alimentaire et d’urgence, la garde exceptionnelle d’enfants, le lien avec les personnes fragiles isolées et la solidarité de proximité, le gouvernement a mis en place une plateforme pour que les bénévoles puissent s’inscrire et rejoindre des actions mises en place par les structures publiques ou les associations. Au travers de ce site, vous pouvez vous renseigner sur les initiatives à La Réunion et éventuellement y participer. Le site est accessible sur le lien suivant: <http://jeveuxaider.gouv.fr>

**84%
POUR LES UNS
100%
POUR
LES AUTRES**

Les fonctionnaires “non essentiels”, il en existe, ayant donc une activité réduite parce qu’ils ne peuvent ou plutôt ne veulent pas télétravailler, vont-ils percevoir 84% de leur salaire net comme tous ceux du secteur privé? Le ministère de l’Économie nous rassure, ils percevront “100%” de leur salaire habituel. Une espèce bien protégée qui pourtant ne semble pas en voie de disparition.

LES ÉCHÉANCES CRÉDIT-VOITURE

BPCE Lease Réunion, filiale de la Cepac, propose également de reporter de **six mois les échéances liées au crédit des véhicules de société**. “Une procédure de plan de soutien d’urgence à nos clients se met en place, notamment, sous la forme de report d’échéances”, informe les conseillers de l’entreprise avant de préciser “notre procédure donne droit à un report de toutes vos échéances de 6 mois à compter de ce mois de mars 2020. Ce report est standard sur la durée, mais il peut être adapté à votre activité, dans la limite des 6 mois proposés”. Les entreprises concernées sont invitées à confirmer leur volonté de mise en place.



© Photo Mémento

A tous les personnels mobilisés et réquisitionnés.

PARCE QUE VOTRE **TEMPS**
EST PRECIEUX
POUR NOUS TOUS.



Nous vous accueillons
de **6h à 13h**
pour faire vos courses
plus rapidement.

Sur présentation de votre carte professionnelle

Promocash
Engagés pour faciliter votre métier

LE PORT

10, rue Jules Verne

Zone Industrielle N°2 - 0262 43 24 00

SAINT-PIERRE

Allée des Artisans

Zone Industrielle n°2 - 0262 25 16 08

SAINTE-MARIE

30 rue du

Général de Gaulle - 0262 90 08 80

www.promocash.re

L'ÉTAT FRANÇAIS AU CHEVET DE L'ÉCONOMIE

Face à une crise sanitaire sans précédent, l'économie a dû être mise à l'arrêt. "Pour autant, les entreprises doivent impérativement être préservées", a confirmé Emmanuel Macron avant d'annoncer le plan massif destiné à soutenir l'économie.

L'ensemble des entreprises que compte le territoire national ont été accompagnées par l'État dès le début de la crise, au travers de la mise en place de premières mesures d'urgence: aides à la trésorerie, gel des échéances fiscales et sociales, report des paiements, mise en place du chômage partiel, modulation des marchés publics, aides aux entrepreneurs, etc.

Des mesures rapidement renforcées, au profit des très petites entreprises notamment. Ces dernières ont accueilli avec soulagement la promesse faite à leur adresse le 16 mars par Emmanuel Macron : "les plus petites entreprises qui seront confrontées à des difficultés n'auront rien à débourser ni pour les impôts ni pour les coti-

Emmanuel Macron l'a assuré lors de son allocution du 16 mars dernier, "Aucune entreprise, qu'elle que soit sa taille, ne sera livrée au risque de faillite".
© Photo Ludovic Marin AFP

Les plus petites entreprises qui seront confrontées à des difficultés n'auront rien à débourser ni pour les impôts ni pour les cotisations sociales

45 milliards d'euros : c'est le montant des différentes mesures d'aide aux entreprises débloqué par l'État pour permettre aux entreprises et leurs salariés de résister à ce choc violent pour l'économie. Le dispositif d'allègement, report ou annulation de charges à hauteur de **32 milliards d'euros** sur le seul mois de mars constitue l'essentiel des **45 milliards d'euros** de mobilisation "immédiate", annoncée le mardi 17 mars par le ministre de l'Économie Bruno Le Maire.

Les règles renforcées encadrant le chômage partiel s'appliquant à tous les salariés des "commerces non essentiels", dont la fermeture jusqu'à nouvel ordre a été annoncée samedi 14 mars, ont eu pour conséquence immédiate l'évolution du nombre de salariés concernés par le dispositif : soit **2 millions de salariés** de quelque **800.000 entreprises**, venus s'ajouter aux **120.000 déjà en chômage partiel** suite aux premières mesures de restriction.

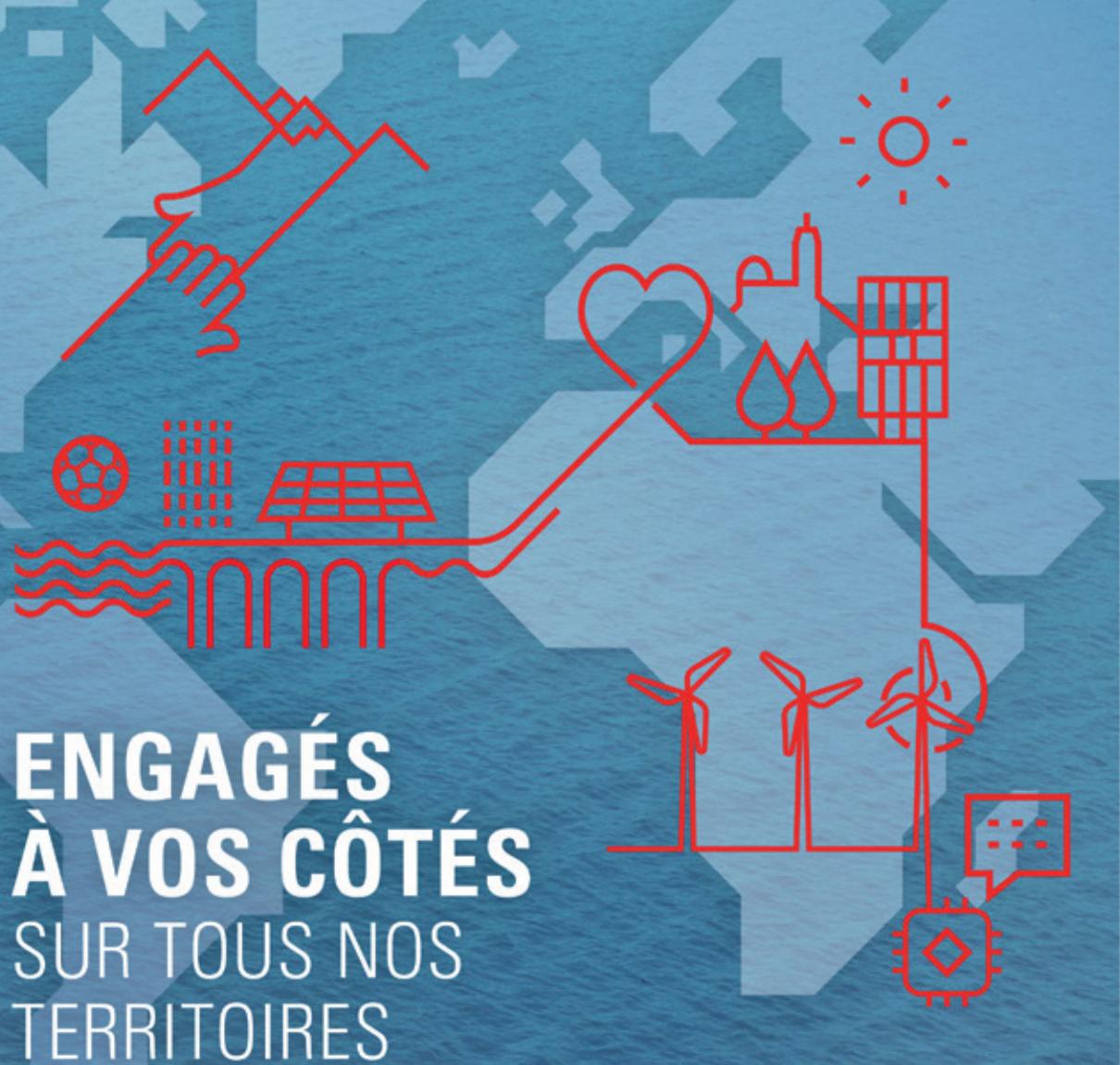


sations sociales", allant jusqu'à promettre la suppression des factures professionnelles d'eau, de gaz, d'électricité, ainsi que les loyers.

300 MILLIARDS DE GARANTIES. Lors de cette même allocution, au vu de la progression fulgurante du nombre de malades et face à l'incivilité de certains Français, le gouvernement annonçait renforcer les mesures de contrôles et les déplacements, alors que la fermeture des établissements scolaires et des ma-

gasins non essentiels avait déjà été initiée. Dans ce contexte, alors que 300 milliards d'euros avaient déjà été mobilisés pour financer le chômage partiel notamment, le président de la République annonçait la mobilisation, par l'État, d'une garantie des prêts bancaires accordés aux entreprises à hauteur de 300 millions d'euros. Un geste opéré en direction des banques afin de faciliter les prêts aux entreprises en difficulté. À cette avalanche de milliards, dans la nuit du mercredi 18 au jeudi 19 mars, sont venus s'ajouter les 1.050 milliards qui seront injectés dans le système, d'ici la fin de l'année, par la Banque Centrale Européenne, pour limiter les dégâts économiques provoqués par l'épidémie.

Les plus petites entreprises font l'objet d'une attention toute particulière de la part du gouvernement qui a assuré mener, en plus de la bataille sanitaire, "une guerre économique et financière" contre l'épidémie. La création d'une aide "rapide" et "simple" de **1.500 euros**, versée aux petites entreprises rencontrant de réelles difficultés, a été annoncée le 17 mars par Bruno Le Maire.



ENGAGÉS À VOS CÔTÉS SUR TOUS NOS TERRITOIRES

COVID-19. Nos agences et nos équipes sont toutes mobilisées pour répondre à vos besoins pendant cette crise sanitaire majeure. Particuliers, professionnels ou entreprises, retrouvez toutes nos mesures spécifiques d'accompagnement et nos informations utiles sur notre site caisse-epargne.fr/cepac

BOUCHES-DU-RHÔNE ■ VAUCLUSE ■ ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE ■ HAUTES-ALPES ■ CORSE ■ RÉUNION ■ MAYOTTE
GUADELOUPE ■ MARTINIQUE ■ SAINT-BARTHÉLEMY ■ SAINT-MARTIN ■ GUYANE ■ SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON



**CAISSE D'EPARGNE
CEPAC**

VOUS ÊTRE UTILE

LES SERVICES DE L'ÉTAT EN PREMIÈRE LIGNE

Placé sous l'égide du Préfet de La Réunion, Jacques Billant, le Comité d'accompagnement de l'économie (CAE) a pour vocation la prise en compte des difficultés immédiates de trésorerie des entreprises au travers de mesures provisoires et d'urgence destinées à les accompagner et à maintenir l'activité économique.

Ce comité réunit la direction régionale des finances publiques (DRFIP), la direction des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIECCTE), la direction de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DAAF), la direction de la mer sud océan Indien (DMSOI), les 3 chambres consulaires, le comité régional des pêches maritimes et des élevages marins (CRPMEM), le Mouvement des entreprises de France (MEDEF), la confédération des petites et moyennes entreprises (CPME), l'union des entreprises de proximité (U2P), la caisse générale de sécurité sociale (CGSS), la sécurité sociale des indépendants, la caisse réunionnaise de retraites (CRR), l'institut d'émission des départements d'outre-mer (IEDOM), la banque publique d'investissement (Bpifrance), la fédération française des banques, l'ordre des experts-comptables et le comité des assureurs.

UNE CELLULE DÉDIÉE

Concentrée autour du commissaire à la vie des entreprises et au développement productif (préfecture de La Réunion – SGAR), la cellule dispose d'une adresse mail dédiée: 974.pole3e@dieccte.



Depuis le début de la crise sanitaire, le préfet de La Réunion est en première ligne à la fois sur le volet économique et à la fois sur le volet sanitaire. © Photo Mémento

“Toutes les équipes sont mobilisées, à travers nos cinquante implantations régionales, pour soutenir les TPE et PME dans la crise qu'elles traversent à cause du coronavirus...

NICOLAS DUFOURCQ
Directeur général de BPI France.

© Photo Joel Saget / AFP

BPI FRANCE ET RÉGION RÉU

Mobilisée très tôt, la Banque Publique d'Investissement a déployé un éventail de mesures destinées à soutenir les entreprises dont l'activité est impactée par la situation inédite et a notamment augmenté la garantie apportée aux banques dans le cadre de prêts de trésorerie.

BPI France a rapidement souhaité rassurer en rappelant qu'il pourra garantir des prêts de trésorerie des PME impactées par la crise. *“Toutes les équipes sont mobilisées, à travers nos cinquante implantations régionales, pour soutenir les TPE et PME dans la crise qu'elles traversent à cause du coronavirus. Le dispositif éprouvé de la garantie est une réponse d'impact massif, qui pourra les aider à passer ce cap difficile”*, a déclaré Nicolas Dufourcq, directeur général de BPI France.

Dans le cadre du plan de relance de soutien d'urgence aux entreprises, avec ses partenaires (Régions, banques, ...), BPI France a procédé au lancement de prêts de soutien à la trésorerie. Prêts sans garantie, sans sûretés réelles sur les actifs de la société ou de son dirigeant, ils sont dédiés aux TPE, PME, ETI qui traversent un moment difficile lié à la crise sanitaire COVID-19.

Le fonds de Garantie à la Trésorerie de BPI France a pour vocation de garantir





UN PLAN D'ACTION EN TROIS VOLETS

- Octroi de la garantie BPI France, pour les prêts de trésorerie accordés par les banques privées françaises aux entreprises affectées • Prolongation des garanties classiques des crédits d'investissement, pour accompagner les réaménagements opérés par les banques, sans frais de gestion
- Réaménagement des crédits moyen et long terme pour les clients BPI France, les rééchelonnement se feront automatiquement.

NION VOLENT AU SECOURS DES TPE

les opérations de renforcement de la structure financière des PME, notamment par consolidation à moyen terme des concours bancaires à court terme. Pour les

projets de renforcement de la trésorerie, la quotité globale de garantie sera portée à 90% par BPI France pour les prêts moyens longs termes des TPE et PME, contre 70%

actuellement. En mobilisant les fonds FEDER, la Région a souhaité apporter le complément de 10% pour garantir à 100% les concours bancaires de trésorerie.

CRÉATION D'UN FONDS DE REBOND RÉGION – BPI FRANCE

Ce prêt, obligatoirement associé à un partenariat financier, prend la forme soit: de concours bancaire d'une durée de 4 ans minimum ou d'apports des actionnaires et/ou des sociétés de capital-risque ou bien d'apports en quasi fonds propres (Prêts Participatifs, obligations convertibles en actions). Aucune garantie ne sera demandée sur les actifs de l'entreprise ni sur le patrimoine du dirigeant. Il s'agit d'un dispositif pour

renforcer la trésorerie (hors opération de création, de transmission) des entreprises, à destination des PME au sens de la réglementation européenne de plus de 1 an et un bilan qui rencontrent :

- Un besoin de financement lié à une difficulté conjoncturelle (et non structurelle) ou ;
- Une situation de fragilité temporaire dans le contexte de crise sanitaire lié au COVID-19.

L'assiette du Prêt
"Rebond" est constituée prioritairement par :

- Des investissements immatériels: coûts de mise aux normes (environnement, sécurité), recrutement et formation de l'équipe commerciale, frais de prospection, dépenses de publicité...
- Des investissements corporels ayant une faible valeur de gage: matériel conçu/réalisé par l'entreprise pour ses besoins propres, matériel informatique, ...
- Le Besoin en Fonds de Roulement (BFR)



COVID19 LES MESURES RÉGIONALES POUR L'ÉCONOMIE, L'ACTIVITÉ ET L'EMPLOI DES RÉUNIONNAIS

COMMENT FONCTIONNE VOTRE RÉGION DANS LE CONTEXTE DE CRISE DU COVID19 ?

LE PLAN RÉGIONAL DE CONTINUITÉ DE SERVICE :

- appliquer strictement les consignes sanitaires et la protection des agents territoriaux
- permettre de maintenir l'activité de la collectivité et les missions de service public
- une série de mesures et une réorganisation des services
- une application stricte des consignes de sécurité sanitaires et de protection des agents territoriaux
- un maintien de l'activité de la région et de ses missions de services public
- la réunion d'un Comité économique exceptionnel
- la réunion d'un Comité exceptionnel de relance du tourisme et réunion des Acteurs du fret maritime
- une instance de cohérence de l'action publique regroupant : État / Région / Département / Communes

| EN PRATIQUE |

CONTINUITÉ DE L'INFORMATION

Pour pallier la fermeture des sites régionaux :

- Une permanence et des numéros d'appel en fonction des secteurs : Économie - Formation - Feder entreprise - Culture, Sport, aménagement, routes nationales, car jaune environnement, logement, emploi vert ...
- La mise en ligne des différents dispositifs sur le site www.regionreunion.com et les réseaux sociaux



CONTINUITÉ DE LA SÉCURISATION

- Les **routes nationales**, gérées par la Région, restent sous surveillance, 7 jours sur 7 et 24h sur 24, avec les agents du CRGT et nos patrouilleurs, prêts à intervenir
- Les chantiers du BTP et **les chantiers régionaux** sont actuellement arrêtés après avoir été mis en sécurité dans l'attente de la définition, par l'Etat, des modalités de poursuite de l'activité
- Les **car jaunes** circulent mais avec une offre adaptée à la réduction du trafic passagers - www.carjaune.re

CONTINUITÉ DU FONCTIONNEMENT

- Le Plan de continuité de service prévoit une généralisation du télétravail
- Poursuite des paiements et des instructions** pour :
 - Les aides et les **bourses aux étudiants**
 - La **rémunération des stagiaires** de la formation professionnelle
 - Les aides et **subventions** régionales votées en Commission Permanente
 - Les **aides individuelles en faveur des apprentis** (aide au petit équipement, aide à la mobilité)
 - Les aides **ECOSOLIDAIRE** et chèque Photovoltaïque
 - Les aides pour l'amélioration des **logements**
 - Le traitement des dossiers **Feder** (en particulier pour les demandes de paiements, les pièces sont à transmettre numérisées aux services)
- Les délais de dépôt de dossiers de remboursement de la **Continuité territoriale** sont repoussés
- Les personnels des lycées (ATTEE) sont mobilisés depuis la rentrée de lundi 23 mars en cas d'absolue nécessité

SUR LE PLAN INSTITUTIONNEL

La Région réunira ses instances délibérantes (Commission Permanente et Assemblée Plénière) dans les conditions nouvelles et révisées (visio conférence - délais des convocations réduit ...). Dès que le Conseil des Ministres aura validé les modalités pour permettre à la région de délibérer sur les mesures d'urgence et d'assurer la continuité des actions régionales .



POUR SOUTENIR LES ENTREPRISES - L'EMPLOI

PLAN RÉGIONAL DE SOUTIEN EXCEPTIONNEL

LA RÉGION RÉUNION A MIS EN PLACE UNE CELLULE D'URGENCE ÉCONOMIQUE.
4 OUTILS CONCRETS ET RAPIDES EN LIEN ET EN COMPLÉMENTARITÉ AVEC LES
DISPOSITIFS DE L'ÉTAT :

→ **FONDS RÉGIONAL DE SOLIDARITÉ :**

disponible directement avec la Région Réunion

→ **REFORCEMENT RÉGION DU FONDS DE GARANTIE À LA TRÉSORERIE DE BPIFRANCE**

→ **FONDS DE REBOND RÉGION – BPIFRANCE**

→ **FONDS DE SOLIDARITÉ NATIONALE :**

« Les Régions de France participent, de manière volontariste, au dispositif de solidarité national à hauteur de 250 millions d'euros - La Région Réunion consacre 2.161.000 € en plus de son dispositif propre de solidarité régionale » avec un ticket pouvant aller jusqu'à 2000 € d'aide Régionale pour l'entreprise bénéficiaire.

Le FSN se compose de 2 volets :

Volet 1 : actuellement disponible avec l'État et la DGFIP

Volet 2 : disponible avec La Région en sortie de crise sanitaire

INFOS PRATIQUES

- > **CONNECTEZ-VOUS SUR LE** : www.regionreunion.com - rubrique Plan Régional De Soutien - COVID19
- > **CONTACTEZ LA HOTLINE CELLULE URGENCÉCO** | **0262 92 24 56**
- > **FEDER** - Entreprises et Développement Touristique | **0693 77 91 09**



CYRILLE MELCHIOR, UN PRÉSIDENT ENGAGÉ

L'épidémie touche toutes les activités de l'île de La Réunion et en particulier le secteur agricole est mis dans une grande difficulté suite à la fermeture des marchés forains.

Cyrille Melchior, Président du Département, s'est fortement impliqué auprès du monde agricole et en accord avec Serge Hoareau, Vice-président délégué à l'agriculture, il a décidé, face à l'impossibilité des agriculteurs de stocker leur production, d'organiser la livraison de 12.000 paniers de fruits et légumes frais par semaine, aux personnes isolées par les partenaires sociaux de terrain.

“Cette mesure exceptionnelle vient répondre à des impératifs d'urgences sociale et économique. D'une part, donner accès à nos aînés à des produits locaux frais et bénéfiques pour leur santé et, permettre à nos agriculteurs d'écouler une partie de leur production, d'autre part” indique le Président du Département.

▲
Cyrille Melchior,
Président du
Département.

© Photo D.R.



Par ailleurs, compte tenu de la possibilité par les Préfets, de délivrer des autorisations dérogatoires d'ouverture de marchés forains sur les territoires, le Président du Département, après échanges avec les maires et le milieu agricole, a sollicité le Préfet de La Réunion pour qu'une

rencontre soit organisée dans les meilleurs délais afin d'étudier la mise en place d'adaptations spécifiques pour un fonctionnement de ces espaces privilégiés de commercialisation qui permettent l'écoulement de près de 70 % des productions.

“Si je ne peux que partager l'impérieuse nécessité de protéger notre population face à cette terrible épidémie, je m'interroge pour autant sur les bénéfices réels, au plan sanitaire, apportés par cette fermeture des marchés forains. Celle-ci aura pour conséquence un report inévitable des consommateurs vers d'autres modes d'approvisionnement dont les conditions ne m'apparaissent pas remplir de façon évidente de meilleurs critères sanitaires pour accueillir un afflux supplémentaire de clients. A contrario, des adaptations spécifiques seraient à examiner au plus vite comme alternatives à la fermeture brutale des marchés” précise Cyrille Melchior. Bravo Monsieur le Président!



Des adaptations spécifiques seraient à examiner au plus vite comme alternatives à la fermeture brutale des marchés forains.

Pacte de Solidarité et d'Urgence Sociale

Un Plan d'Actions, des Solutions immédiates

L'INSERTION

Garantir le paiement des salaires des PEC et CDDI BRSA cofinancés par le Département

Dans l'attente des aides de l'État au titre de l'activité partielle, le Département garantira pour deux mois le versement des salaires des bénéficiaires du RSA recrutés en parcours emplois compétence ou dans les ACI, par les employeurs soutenus par la Collectivité, à compter du 17 mars 2020

**1,3M
D'EUROS**

**3,2M
D'EUROS**

LES JEUNES ENTREPRISES

Garantir la survie des jeunes entreprises (créées depuis moins d'un an)

Une enveloppe exceptionnelle de 3,2 millions d'euros sera débloquée afin d'aider à la poursuite des entreprises, en phase de démarrage et accompagnées par le Département au travers des dispositifs TAJ et ADEN.



RENSEIGNEMENTS

0 801 801 000

Service & appel gratuits

Le Département aux côtés des Réunionnais

Photo : D.R.

LA CCIR DRESSE UN PREMIER BILAN CHIFFRÉ

Pour mesurer les premiers impacts de la crise et sensibiliser les pouvoirs publics et les partenaires des entreprises sur les dispositifs complémentaires à mettre en œuvre, la CCIR a réalisé une enquête. Cette dernière a permis une rapide remontée des difficultés rencontrées par les entreprises locales.

La participation à l'enquête, réalisée entre le 20 et le 22 mars via le site Internet de la CCIR suite à l'envoi à ses ressortissants d'un e-mailing, s'établit comme suit. Ont répondu au questionnaire: 358 entreprises de commerce, 279 services, 141 hôtellerie / restauration, 110 BTP, 22 industrie.

Les premiers éléments de constat montrent: 70% des sondés concernés par la fermeture, la perte de chiffres d'affaires est estimée à plus de 30,5 millions€, le total des loyers mensuels lui estimé à plus d'un million d'euros, et enfin, les charges mensuelles (hors prêt) représenteraient plus de 825.000€.

920 RÉPONDANTS. Concernant les entreprises restées en activité, ces dernières ont indiqué avoir eu recours au télétravail à 38%,

Il ne faut pas qu'à la crise sanitaire s'ajoute une crise sociale parce que les patrons n'ont pas la capacité de payer les salariés

CHIFFRES

9

c'est sur une échelle de 1 à 10 le **niveau d'inquiétude** affiché par les participants à la première enquête réalisée par la CCI.

47%

des entreprises ressortissantes de la CCI ayant répondu au questionnaire ont **actionné le dispositif d'activité partielle**. Une manœuvre à laquelle 89% d'entre elles n'avaient jamais eu recours.

À la suite de l'arrêté d'ouverture concernant les activités non indispensables, le nombre d'établissements pouvant être impactés a été estimé par la CCIR à **35.000**. 95% sont des entreprises de moins de 10 salariés. Au total, c'est l'avenir de **26.000 emplois** qui est en jeu.

Avec **85%** de ses entreprises fermées et près de **294** salariés au chômage partiel, le **tourisme** a été le premier secteur impacté et affiche un impact sur son chiffre d'affaires (par rapport au 2^e trimestre 2019) de **2,3 millions d'€**. Le commerce paie lui aussi un lourd tribut à la crise, avec 80% des répondants ayant baissé le rideau, près de **604** salariés au chômage partiel, un chiffre d'affaires global en recul de près de **10 millions d'€**.



© Photo Mémento

à la mise en œuvre de mesures d'hygiène et barrières (63%), à l'annulation de déplacements/Réunion (55%), à l'information des équipes (42%), à la fermeture au public avec présence des salariés sur site (17%).

Si 60% des répondants confirment avoir connaissance des dispositifs déployés en leur faveur, notamment via Internet (principale source d'information pour 36% des répondants), certaines mesures appellent à un renforcement de l'accompagnement, en particulier de la part des banques. Pour illustration, les dispositifs BPI France ne sont connus que par 37% des répondants.

LES ENTREPRISES EN MODE SURVIE. Ces remontées de terrain ont conduit la CCIR à proposer des solutions destinées à renforcer le soutien aux entreprises réunionnaises, dont l'effacement de la dette sociale et fiscale pendant la durée de la pandémie, le paiement direct du chômage partiel de l'UNEDIC au salarié, la mensualisation du fonds de solidarité de l'État (1.500€) et le complément de la Région (2.500€) et sa poursuite tant que durera la crise.

"Il ne faut pas qu'à la crise sanitaire s'ajoute une crise sociale parce que les patrons n'ont pas la capacité de payer les salariés. Tout le monde a besoin de vivre dans ce moment difficile. L'économie est dans sa survie, j'en appelle à la responsabilité de l'État et des collectivités pour être au plus près des entreprises" considère Ibrahim Patel, président de la CCIR.

L'OFFENSIVE ÉCONOMIQUE DE DIDIER ROBERT

Le président de la Région Réunion répond aux questions du Mémento et apporte ses solutions face à la crise.

Le Mémento : Quel est le budget débloqué par la Région et sa répartition envers chaque secteur ?

Didier Robert : Le caractère inédit de la crise sanitaire mondiale qui frappe La Réunion appelle des réponses rapides, à la hauteur des différents enjeux. J'ai décidé dès le 19 mars d'engager une première enveloppe d'urgence de 59 M€, dont 39 M€ pour le soutien aux entreprises réunionnaises qui sont touchées de plein fouet dont l'effet levier va permettre d'injecter 60 M€ en tout dans l'économie réunionnaise.

9 M€ seront distribués aux associations qui apportent un secours et une aide alimentaire aux plus démunis. S'ajoutent à cela 1 M€ pour l'acquisition de matériel sanitaire pour les soignants, dont la commande de plus d'un million de masque de protection, ainsi que 10 M€ pour des dépenses complémentaires ultérieures en investissement et en fonctionnement pour la collectivité.

Le Mémento : Sur quels critères sera distribuée l'aide d'urgence pour les TPE locales ?

D. R. : J'ai demandé qu'une première enveloppe de 20 M€ soit consacrée par la collectivité à cette aide dont le montant variera de 1000 à 2500€, et qui bénéficiera aux TPE réunionnaises, micro-entrepreneurs et professions indépendantes inclus. Elle sera ouverte aux entreprises de moins de 10 salariés dont le chiffre d'affaires est inférieur à 500 000€ et qui auront, pendant la période de confinement, été contraintes de fermer ou bien auront subi une perte de chiffres d'affaires d'au moins 20%. L'objectif de ce dispositif aide est clair, c'est de maintenir l'activité des entreprises nouvellement créées et celles en développement face aux effets liés à la crise du Covid-19.

Je veux souligner que la Région s'engage également aux côtés de l'État dans le cadre du Fonds National de Solidarité que nous abonderons à hauteur de plus de 2 M€. Cette dimension de la cohé-

rence des politiques publiques de solidarité aux plans local et national revêt pour moi un caractère fondamental pour apporter des réponses efficaces au tissu économique en particulier.

Le Mémento : Comment La Région Réunion gère-t-elle cette crise ? Quel est votre sentiment face à cette situation ?

D.R. : Nous sommes individuellement et collectivement confrontés à une crise sanitaire d'une ampleur exceptionnelle qui a des retentissements dans tous les domaines. En tant que Président de la Région, je considère que ma responsabilité dans une telle situation est d'agir, et d'agir vite, en collant au plus près des besoins des différents acteurs, à commencer par les entreprises réunionnaises, la Région ayant pour compétence première le développement économique du territoire. J'ai rapidement pris des mesures d'urgence, dont certaines vont cependant au-delà des compétences de la collectivité, par exemple en matière sociale et sanitaire. La situation que nous traversons l'exige.

En ce qui concerne le fonctionnement de la collectivité, nous avons dès l'instauration de la période de confinement engagé un plan de continuité du service public qui privilégie autant que possible le télétravail et qui nous permet de continuer à assurer nos missions essentielles.

Sur le plan budgétaire, l'ensemble des mesures prises dans le cadre du Covid-19 aura mécaniquement un impact sur la suite et nous imposera, le moment venu, de procéder à de nouveaux arbitrages financiers. Ce sera une nouvelle mise à l'épreuve de notre faculté d'adaptation et nous prendrons là encore les décisions les plus adaptées au regard de l'intérêt général.

Le Mémento : Comment envisagez-vous cette sortie de crise ?

D. R. : Une crise aussi majeure marquera forcément chacun



© Photo David Chan-See-Chu

d'entre nous, tant au plan individuel que collectif, tant au plan humain qu'économique. Il y aura clairement un "avant" et un "après". Nous aurons beaucoup d'efforts à accomplir pour rétablir un équilibre dans tous les domaines. Mais le sentiment qui domine, c'est que si nous prenons chaque jour les meilleures décisions, individuellement et collectivement, alors nous ressortirons de cette crise plus forts et plus unis, avec une conscience plus aiguë des enjeux qui se posent à nous pour l'avenir, en particulier en terme de développement durable à l'échelle mondiale, mais aussi insulaire.

Sur le plan budgétaire, l'ensemble des mesures prises dans le cadre du Covid-19 aura mécaniquement un impact sur la suite et nous imposera, le moment venu, de procéder à de nouveaux arbitrages financiers...

Le Mémento : Quel est le message que vous souhaiteriez faire passer aux Réunionnais ?

D. R. : Je veux d'abord inciter chacune et chacun à respecter les mesures de confinement parce que c'est aujourd'hui sur le territoire national la seule vraie arme dont nous disposons pour endiguer cette épidémie.

Je veux dire aussi à tous les Réunionnais, et notamment aux chefs d'entreprise, de garder confiance dans l'avenir. Cette crise aura une fin et nous nous en relèverons ensemble. Leur dire qu'ils peuvent compter sur le soutien aujourd'hui comme demain de La Région. Je reste, la collectivité reste pleinement mobilisée à leurs côtés.



Accompagner les entreprises en difficulté pour réduire l'impact de la crise

INOVISTA SE MOBILISE !

Nous sommes au début de la crise du COVID-19, mais d'ores-et déjà quelles sont les répercussions économiques ?

Nous vivons aujourd'hui une crise sanitaire intense qui s'inscrit dans la durée. **Notre seule arme c'est « Rest Nout Kaz » pour nous protéger et protéger l'ensemble des Réunionnais.**

A cette crise sanitaire, une crise économique et sociale tout aussi forte s'ouvre devant nous. A La Réunion, nous comptons environ 35 000 sociétés dont 33 000 de moins de 10 salariés. Le tissu économique est vulnérable face à l'onde de choc d'une telle crise. Nombre de commerces, d'entreprises et d'artisans ont dû baisser le rideau en toute responsabilité. **Au moment où ils doivent payer le loyer du mois d'avril, ils sont nombreux à me faire part de leur grande difficulté.**

Les impacts économiques seront considérables, et la croissance du chômage inéluctable. Sur un territoire connaissant un tel taux de chômage, cet épisode sera douloureux. C'est pour cela que nous devons agir collectivement et dans la solidarité pour amortir un maximum les dommages collatéraux. **La Réunion est dotée d'un parc immobilier d'environ 3 100 000m² d'actifs professionnels, dont la valeur locative est d'environ 55 millions d'euros par mois.**

Inovista est un acteur majeur de l'immobilier, comment appréhendez-vous cette crise ?

Nous gérons 110 000 m² d'actifs professionnels et sommes le 1er gestionnaire local pour compte de tiers. **En tant qu'acteur majeur de l'immobilier d'entreprise à La Réunion, nous avons décidé d'agir rapidement, sans attendre la publication du décret pour réduire les impacts de cette crise et accompagner au mieux les entreprises en difficulté.** Les mesures que nous mettons en place immédiatement ne sont possibles qu'avec l'accord des Bailleurs et l'intervention des financeurs, je tiens à saluer leur engagement.

Notre place sur le marché réunionnais nous engage et nous oblige. Il en va de la survie des entreprises frappées au cœur de leurs ressources et de leur trésorerie.

Vincent LE BALINER



- Gérant de Inovista
- Vice-Président du Club Immobilier Océan Indien,
- Administrateur de la FNAIM OI,
- Membre du Conseil National des Centres Commerciaux

Quel dispositif va être mis en oeuvre ?

Nous avons voulu dès à présent organiser au mieux la suspension des loyers pour les entreprises en difficulté. Avec l'accord des principaux Bailleurs, nous allons suspendre pour les entreprises qui en font la demande, les loyers d'avril, mai et éventuellement juin 2020. **Aujourd'hui, les demandes de suspension des loyers que nous avons reçu concernent environ 15% du patrimoine que nous gérons.**

Nous nous engageons également à accompagner **les propriétaires dans leurs démarches bancaires de suspension et de report des échéances de remboursement.** La situation n'offre aujourd'hui aucune visibilité, l'objectif est de préserver à tout prix la structure de notre économie et les entreprises qui la compose afin de préparer les conditions d'une reprise de l'activité. Il en va de la survie de nos entreprises et de la préservation de nos emplois.

Cette démarche pro-active s'inscrit dans la dynamique de l'accord signé vendredi 20 mars entre le ministère de l'économie et les principales organisations de représentant des Bailleurs dont la FSIF (Fédération des Sociétés Immobilières et Foncières) et le CNCC (Conseil National des Centres Commerciaux) dont Inovista est membre.

Nous mobilisons notre professionnalisme et à notre expertise pour réduire les impacts socio-économiques. C'est un acte de solidarité en soutien à l'économie réunionnaise qui vit une des plus grandes crises de son histoire.



Info COVID-19

La question des loyers des entreprises en difficulté

Dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire publié le 24 mars 2020, le gouvernement a défini par l'ordonnance n° 2020-316 les mesures relatives au paiement des loyers des entreprises en difficulté. Celles-ci restent encore à préciser dans le cadre d'un prochain décret.

QUI EST CONCERNÉ ?



Sous réserve de la publication du décret, tous les commerçants, artisans et entreprises :

- d'un effectif inférieur à 10 salariés
- avec un chiffre d'affaires ou un bilan annuel de moins 2 millions d'euros

RÉDUIRE L'IMPACT DE LA CRISE



Afin d'éviter au maximum une crise économique et sociale, Inovista s'engage auprès des entreprises en difficulté pour organiser la suspension des loyers.

INOVISTA SUSPEND LE PAIEMENT DES LOYERS DES ENTREPRISES EN DIFFICULTÉ



Avec l'accord de ses principaux bailleurs et dans le cadre de l'accord signé vendredi entre le ministère de l'économie et les principales organisations de représentant des Bailleurs, Inovista se mobilise :

- suspension des loyers d'avril, mai et éventuellement juin selon la durée du confinement
- report des échéances à partir de juillet avec paiement progressif
- accompagnement des propriétaires dans leur démarche bancaire de report des échéances de remboursement

DES PROFESSIONNELS À VOTRE SERVICE



Inovista est une société réunionnaise de conseil en immobilier d'entreprise à La Réunion créée en 2010, avec un ancrage régional fort.

Son champ d'intervention s'étend principalement à La Réunion, à Mayotte et sur différents territoires de la Zone Océan Indien. Inovista intervient dans 4 domaines :

- la commercialisation,
- la gestion technique, financière et juridique des actifs,
- le conseil en investissement
- les études de marché via sa filiale Inovista Consulting & Research.

Indépendante de tout promoteur, SEM ou foncière pour une approche sans conflit d'intérêt, avec une vision juste et objective. **Inovista comptabilise 400 transactions pour 180 000 m² commercialisés et en gestion locative de patrimoine, plus de 130 millions d'€ d'actifs gérés.**



LOCAUX D'ACTIVITES • BUREAUX • CENTRE D'AFFAIRES • PROJET D'AMENAGEMENT • DEVELOPPEMENT & VALORISATION FONCIERE • ETUDES DE MARCHES

0262 34 00 34

www.inovista.re

INOVISTA
CONSEIL EN IMMOBILIER D'ENTREPRISE

LES ASSUREURS PRIVÉS MOBILISÉS

La Fédération Française de l'Assurance (FFA) a publié un communiqué, reçu par Le Mémento, indiquant la clémence des assureurs envers les clients qui seraient dans l'obligation à cause de la pandémie de retarder le paiement prévu à leur police d'assurance, et ce pour toute la durée du confinement.



© Photo Mémento

Les membres de la FFA s'engagent à contribuer à hauteur de 200 millions d'euros au Fonds de solidarité mis en place par les pouvoirs publics en faveur des TPE et des indépendants, des secteurs particulièrement touchés par les conséquences économiques, financières et sociales du virus covid-19. Cette mesure de soutien aux TPE et indépendants vient s'ajouter à l'engagement de conserver en garantie les contrats des entreprises en difficulté en cas de retard de paiement suite à la pandémie,

et ce pour toute la durée de la période de confinement.

Par ailleurs, des clauses standard peuvent être prévues dans les contrats existants pour protéger les entreprises en cas d'épidémie. Elles sont cependant rares. S'agissant de la mise en jeu d'une garantie "Perte d'exploitation" pour les entreprises souffrant d'une baisse d'activité liée à l'épidémie du Covid-19, la prise en charge par les assureurs dépend des garanties souscrites et des conditions contractuelles desdites garanties. Ce type de garantie couvre normalement un professionnel qui a subi un dommage matériel (incendie, explosion etc...) et qui du fait de la réparation de ces dommages (période de travaux) a vu son activité altérée. La perte de marge liée à cette altération d'activité est prise en charge par la garantie perte d'exploitation. La garantie "Perte d'exploitation sans dommage matériel" est très rare car c'est un risque que l'on peut qualifier de "non assurable" du fait notamment de la difficulté par construction de circonscrire le risque et donc de le modéliser.

Certains assureurs sont allés plus loin en proposant des extensions de garanties "Perte d'exploitation" liés à un événement extérieur (émeutes et mouvements populaires, vandalisme etc...). Quelques entreprises seulement (essentiellement des grandes entreprises ou des commerces membres d'une chaîne ou d'une franchise) sous-

crivent ce type d'extension. L'une de ces extensions, la garantie "Carcènes de fournisseurs", dans une logique de risques fournisseurs énumérés, pourrait prendre en charge les pénalités pour défaut ou retard de livraison si l'exclusion de l'épidémie n'est pas explicite dans le contrat. De plus, par solidarité avec les personnes fragiles (c'est à dire les personnes en affection de longue durée et les femmes enceintes), placées en arrêt de travail selon la procédure dérogatoire prévue aujourd'hui par la Sécurité Sociale, les assureurs prendront en charge, au titre des contrats, les indemnités journalières.

Cette mesure, qui représentera une charge exceptionnelle pour le secteur, s'appliquera dans la limite de 21 jours d'arrêt de travail, dans les mêmes conditions qu'un arrêt de travail pour maladie prescrit par un médecin. *"Dans cette crise mondiale sanitaire et financière inédite, la priorité des assureurs est d'assurer la continuité de leurs activités pour protéger au mieux leurs clients. Les assureurs ont à cœur de prendre part au mouvement de solidarité nationale, aux côtés des pouvoirs publics, pour venir en aide aux personnes et entreprises les plus fragiles"* a déclaré Florence Lustman, Présidente de la Fédération Française de l'Assurance. *"Il est de notre devoir à tous de nous inscrire dans ce mouvement d'union nationale pour sortir ensemble au plus vite de cette crise."*

LA JUSTICE DOIT CONTINUER

En lien avec la crise sanitaire provoquée par le coronavirus, 3.200 huissiers de justice ont reçu de la Chambre nationale des commissaires de justice, section huissiers de justice, des directives professionnelles et des mesures de sécurité sanitaire à appliquer.

Pour soutenir ses 3.200 huissiers de justice confrontés à la crise sanitaire provoquée par le coronavirus, la Chambre nationale des commissaires de justice a choisi de les accompagner en leur fournissant une assistance et des informations quotidiennes. Elle a ainsi préconisé le télétravail dans tous les offices, et à défaut, la prise de congés par les salariés, ou la mise en place d'un dispositif d'activité partielle. Pour ceux qui, pour assurer leur mission,

n'ont d'autre solution que d'être présents dans l'office, la Chambre nationale des commissaires de justice a insisté sur l'application des mesures de sécurité sanitaire, soulignant que tout salarié pouvait exercer son droit de retrait. Afin de définir le périmètre d'intervention des huissiers de justice lors du passage en stade 3 de l'épidémie, Patrick Sannino, président de la Chambre nationale des commissaires de justice, s'est entretenu avec Nicole Belloubet, Garde des Sceaux, ministre de la Justice.

Ainsi, les mesures d'exécution forcée au domicile du débiteur sont suspendues, tout comme celles qui exigent des décisions préalables des juridictions (saisies de contrefaçons ou des rémunérations). Les procédures d'exécution forcée doivent être reportées si possible. En ce qui concerne le service



© Photo Mémento

des audiences, celui-ci sera suspendu durant toute la période de confinement. Enfin, la Chambre nationale incite les huissiers de justice à privilégier les contacts téléphoniques ou par mail, et à respecter les gestes barrières en cas de constat à l'extérieur.



2 MOIS DE RÉDUCTION*

Pour toute nouvelle souscription d'un contrat AUTO

Offre valable jusqu'au 31 mai 2020

11 agences à l'écoute de vos besoins !

Nos solutions d'assurances

AUTO - HABITATION - CONSTRUCTION - TRANSPORTS - ÉPARGNE
PRÉVOYANCE - SANTÉ - RISQUES DIVERS

0262 73 13 30

www.ufa.re

Avec vous de A à Z

Allianz

133, avenue Marcel Hoarau - Moufia - 97490 SAINTE-CLOTILDE - Ile de La Réunion

Tél : 02 62 73 13 30 - Fax : 02 62 73 00 30 - Email : ufa.assurances@ufa.fr - Site web : www.ufa.fr

SAS UFA ASSURANCES - Agent Général Allianz au capital de 225 000 euros - RCS de Saint-Denis N° 348 504 572 00036

Inscription ORIAS sous le n° 07022808 vérifiable sur www.orias.fr - Soumis au contrôle de l'ACPR - 4 Place de Budapest CS 92459 - 75436 PARIS CEDEX 09

Garantie financière et responsabilité civile conformes aux articles L 512 6 et L 512 7 du Code des Assurances

Pour toute réclamation : « Service de traitement des réclamations » par courrier 133, avenue Marcel Hoarau - Moufia - 97490 Sainte-Clotilde

Ou par mail : reclamations@ufa.fr - Nous nous engageons à vous répondre au maximum dans les 2 mois suivant votre demande.

Réduire le risque de tomber malade à cause de bactéries sur votre smartphone

Pour prévenir la propagation des germes, il est important de ne pas oublier qu'ils se transmettent généralement par les mains.

Quelques mesures essentielles, comme se laver les mains avec du savon pendant 20 secondes et éviter tout contact avec des personnes malades, peuvent réduire le risque de propagation des germes à d'autres personnes. Lorsque nous les débranchons ou éteignons, nous oubliions cependant souvent à quel point nos smartphones et accessoires mobiles peuvent être sales.

En moyenne, l'utilisateur d'un téléphone portable touche son téléphone 2617 fois par jour, ce qui signifie que le potentiel d'exposition aux germes est énorme. Des études ont également montré qu'on trouvait en moyenne 10 fois plus de bactéries sur un téléphone portable que sur un siège de toilettes. Cela signifie

que votre smartphone, qui est constamment dans vos mains et à proximité de votre bouche, est l'une des plus dangereuses sources de propagation de germes infectieux. Vous trouverez ci-après les meilleurs conseils pour réduire le risque de tomber malade à cause des germes présents sur l'écran de votre appareil.

1
Nettoyez votre téléphone deux fois par jour pour éviter la propagation des germes, surtout si vous (ou vos enfants) utilisez votre téléphone en mangeant.

2
Utilisez une protection d'écran dotée d'une technologie antimicrobienne intégrée à la vitre de protection de l'écran.

3
De même, utilisez une coque de téléphone qui tue les germes ou utilisez un étui durable (en matière plastique) afin de pouvoir le nettoyer facilement avec une lingette désinfectante ou le laver à l'eau courante (au lieu du téléphone).

4
Si vous n'avez pas de coque de téléphone ou de protection d'écran, suivez les recommandations du fabricant du téléphone sur la meilleure façon de nettoyer votre téléphone. Évitez l'eau de javel et n'immergez pas votre téléphone dans des produits de nettoyage, car ces méthodes pourraient toutes deux endommager les appareils et les rendre inutilisables.

6
N'emportez pas votre smartphone aux toilettes et, si vous devez le faire, n'y touchez pas. Gardez-le plutôt dans votre poche jusqu'à ce que vous vous soyez lavé les mains. De même, ne posez pas votre téléphone sur des surfaces susceptibles d'abriter des germes comme un siège d'autobus, une table à langer ou un comptoir de cuisine lorsque vous manipulez de la viande crue.

7
N'empruntez jamais un téléphone à une personne présentant des symptômes de rhume et ne prêtez pas votre propre smartphone à une autre personne.

5
Utilisez des écouteurs ou un casque sans fil au lieu de presser le téléphone contre votre joue pendant que vous parlez. N'oubliez pas de nettoyer les écouteurs (de préférence après chaque appel), en vous assurant qu'ils ont un indice IP qui leur permet de résister à un nettoyage à l'eau.

8
Enfin, lavez-vous les mains régulièrement et, bien sûr, après chaque passage aux toilettes.



Pour les indépendants, les cotisations sociales seront automatiquement lissées sur les prochains mois d'avril à décembre. © Photo D.R.

NE PAS LAISSEZ LES PETITES ENTREPRISES SE "CASSE LA FIGURE"

Activité à l'arrêt, store baissés, effondrement du chiffre d'affaires... Pour aider les plus fragiles, petits patrons, indépendants et micro-entrepreneurs à garder la tête hors de l'eau, différents dispositifs de soutien sont mis en place. Résumé.

Issue d'un fonds de solidarité créé pour soutenir les petites entreprises les plus gravement impactées, cette aide forfaitaire s'adresse aux TPE, indépendants et micro-entrepreneurs dont le chiffre d'affaires annuel est inférieur à 1 million d'euros, à condition d'avoir subi une fermeture administrative ou constaté une réduction du chiffre d'affaires en mars de 70% abaisser à 50% pour le mois d'avril. Réclamé le 16 mars par le chef de l'État aux fournisseurs d'énergie et d'eau, ce répit requiert l'adresse, par mail ou téléphone, d'une demande de report à l'amiable auprès des compagnies chez qui vous êtes abonnés.

REPORT DES LOYERS. Comme pour les factures d'eau et d'électricité, il s'agit d'un geste réclamé aux bailleurs. La suspension n'est donc pas automatique. Une négociation à l'amiable doit être envisagée. Les banques ont confirmé par communiqué qu'elles acceptaient de décaler jusqu'à 6 mois, sans pénalité ni coût additionnel, les remboursements des crédits des entreprises. *À savoir*: en cas de difficulté rencontrée avec un établissement financier, il convient

de saisir le médiateur de crédit depuis le site: mediateur-credit.banque-france.fr

REPORT DES IMPÔTS ET DES CHARGES. Les travailleurs indépendants peuvent moduler leur taux et leurs acomptes de prélèvement à la source à tout moment. Ils ont aussi la possibilité de reporter leur paiement d'un à trois mois.

Une démarche à effectuer avant le 22 du mois pour être prise en compte pour le mois en cours, sur Impots.gouv.fr, rubrique "Gérer mon prélèvement à la source". Dans un second temps, au cas par cas, et en fonction de l'ampleur des difficultés de l'entreprise, les reports pourront finalement donner lieu à une annulation, a prévenu le ministre de l'Économie, Bruno Le Maire.

Pour les indépendants, les cotisations sociales habituellement prélevées le 20 mars seront automatiquement lissées sur les prochains mois d'avril à décembre. Si vous êtes employeur, vous pouvez reporter jusqu'à trois mois sans pénalité le paiement des cotisations salariales et patronales à l'Urssaf. Un échelonnement est également possible sur le site de l'organisme de recouvrement.

Si vous êtes employeur, vous pouvez reporter jusqu'à trois mois sans pénalité le paiement des cotisations salariales et patronales à l'Urssaf



Christophe Basse,
président du CNAJMJ.
© Photo D.R.

SOLIDARITÉ ENTREPRISES COVID

Administrateurs et mandataires judiciaires ont procédé à la mise en place d'un numéro vert gratuit: 0 800 94 2564, pour aider les entreprises à mobiliser les dispositifs de soutien.

Porté par le Conseil National des Administrateurs Judiciaires et Mandataires Judiciaires (CNAJMJ) et le ministère de l'Économie et des Finances, en lien avec la Conférence des Juges Judiciaires, le dispositif mobilise, dans chaque région de France, l'essentiel de la profession dans le but d'aider au décryptage et à l'application des mesures

gouvernementales de soutien. Objectif: "ne pas laisser une crise économique se propager et la peur de la faillite s'installer", explique Christophe Basse, président du Conseil National des Administrateurs Judiciaires et Mandataires Judiciaires (CNAJMJ). En lien avec les services de la DIRECCTE, les administrateurs et mandataires judiciaires de La Réunion, ces professionnels rompus à l'exercice de la prévention et du traitement des difficultés, se tiennent bénévolement, du lundi au vendredi de 10h à 17h, à la disposition des entreprises, de leurs dirigeants ou de leurs conseils pour les aider à surmonter les impacts de cette crise sanitaire sans précédent.

LES BANQUES EN PREMIÈRE LIGNE

La crise sanitaire liée au virus Covid-19 a mis à l'arrêt de nombreux secteurs économiques en France et à La Réunion, et contamine (aussi) l'économie mondiale. Pour faire face à la crise économique induite, le président de La République a annoncé plusieurs mesures et demandé aux banques de faire front.

Le vocabulaire belliqueux n'aura jamais été autant employé. Par six reprises, Emmanuel Macron, président de la République, a répété, dans son allocution du 16 mars dernier, que la France était *"en guerre"*. Qu'il fallait *"se battre contre un ennemi invisible"*, mais ô combien dévastateur. Une guerre, avec les conséquences que cela implique, à commencer par les conséquences économiques. Au-delà du bilan humain, c'est l'économie qui est directement impactée.

UN DÉLAI DE 5 JOURS. Pour faire face, pour *"faire front"*, l'État a demandé l'aide des établissements bancaires, via une enveloppe de 300 milliards d'euros, destinés (cette fois) à sauver les entreprises tricolores. Dès le début de la crise, le ministre de l'Économie, Bruno Le Maire, a appelé les banques à s'engager collectivement, à soutenir leurs clients commerçants, professionnels, et PME du tourisme ou de la restauration, dont le chiffre d'affaires s'effondre. Ainsi, elles reporteront jusqu'à six mois

les remboursements de prêts pour ces entreprises, sans pénalités ni frais additionnels, et instruiront en urgence les dossiers de demande de crédit en cas de tension sur la trésorerie.

La Fédération Bancaire Française Réunion (FBF-Réunion) dont le président est Ridha Tekaia (lire interview par ailleurs) indique par ailleurs, dans un communiqué, que *"ce délai d'urgence est de cinq jours et que les banques auront une attention particulière pour les situations d'urgence"*.

TRÈS RÉACTIFS. Les banques de la place, comme l'ensemble des BPCE de Métropole, s'attendent à ce que les TPE et PME, une fois leur cash utilisé, leur ressource disponible disparue, fassent appel à elles. Pour faire face à ces besoins massifs, les banques vont recevoir un soutien de l'État: BPI France va étendre sa garantie des prêts aux PME mais aussi aux ETI (Entreprise de Taille Intermédiaire) - à hauteur de 90%. L'enveloppe de 300 milliards de garantie publique pour les nouveaux prêts

RÉUNION FINANCEMENT S'ENGAGE AUSSI

Comme les établissements bancaires, Réunion Financement a décidé de s'engager auprès des entreprises de l'île de La Réunion, en débloquant des crédits de trésorerie.

Dans un communiqué, Réunion Financement fait savoir que *"compte tenu de la gestion de crise, les TPE et PME n'ont peut-être pas le temps d'interroger leur banque"*. C'est pourquoi Réunion Financement, 1^{er} courtier en crédit professionnel à La Réunion, a mis en place une procédure simple, des outils réactifs ainsi qu'une politique d'honoraires adaptés pour l'accompagnement des demandes aux banques de compléments de trésorerie. Pour cela, les dossiers doivent être envoyés à une adresse mail spécifique : mesureexceptionnelle@reunion-financement.com. Et un numéro est également disponible pour toute question : 0 692 51 39 77.

LA BFC OI SOUTIENT SES CLIENTS

Face à l'épidémie de Covid-19 qui touche les territoires de La Réunion et de Mayotte et impacte leurs économies, les équipes de la BFC OI se mobilisent pour assurer la parfaite continuité opérationnelle des services bancaires et aider ses clients à traverser cette période inédite au travers de mesures exceptionnelles.

De surcroît, la BFC OI s'inscrit pleinement dans les mesures prises par l'État en faveur des entreprises et mesure pleinement les conséquences que peuvent avoir de tels événements sur la vie quotidienne de chacun et du tissu économique local. Ainsi *"nous affirmons notre rôle de banquier et de partenaire engagé auprès de la population et des acteurs économiques locaux"*, fait savoir la banque, dans un communiqué. Les équipes de la BFC OI se disent particulièrement attentives à garder une grande proximité avec sa clientèle et s'attachent notamment à évaluer ensemble l'impact de la crise du coronavirus sur l'activité et la trésorerie de ses clients pour leur proposer les meilleures solutions sous 48 heures.



© Photo Mémento

est mise directement en place. Les banques ont d'ailleurs su être rapidement réactives, la BFCOI, mais aussi le Crédit Agricole et la CEPAC ont envoyé rapidement des mails d'indications, d'informations à leurs clients, en expliquant les mesures prises, et les recours auxquels ils avaient droit en cas de difficultés. Les conseillers très sollicités continuent leur activité afin de répondre aux priorités, notamment les problèmes des professionnels et de trésorerie.

QUID DES PARTICULIERS ? Si les banques sont au chevet des entreprises, rien n'est fait pour les particuliers. Dans le cas où l'on peut réaliser du télétravail depuis chez soi, le salaire est garanti. Mais pour les autres, tous les employés qui risquent de subir une baisse de rémunération, ceux en chômage partiel, en arrêt de travail, etc. eux, ne toucheront qu'une partie de leur salaire. Variable selon les cas, cette baisse de revenu n'est pas négligeable, et va se traduire par une perte du pouvoir d'achat.

Certains particuliers, comme certaines entreprises à l'heure actuelle, vont donc se retrouver en difficulté à honorer les échéances de leurs prêts bancaires. Est-il envisageable d'élargir le dispositif d'aide des entreprises aux particuliers si la crise perdure ?

LES CLIENTS, N'ONT RIEN À FAIRE

Face à la crise sanitaire et économique actuelle, la CEPAC a annoncé de son côté le report automatique des échéances en capital et intérêts de ses clients, qui devaient être prélevés sur les six prochains mois.

Un report effectif dès la prochaine échéance. "Cette mesure rallongera donc la durée du prêt, dans les mêmes conditions de taux avec une modification du montant des échéances", fait savoir la banque. Cette opération se fera sans intervention de la part du client. Aucune garantie complémentaire ne sera demandée pour ce report, les garanties initialement prises restant inchangées. En cas de couverture par un organisme de contre-garantie autre que BPI, SIAGI, CEGC et FEI, il est demandé aux clients de se rapprocher de ce dernier pour l'informer de cette mesure exceptionnelle.



© Photo Mémento

UN PRÊT GARANTI PAR L'ÉTAT

Le Crédit Agricole Mutuel de La Réunion, premier financeur de l'économie de l'île et mobilisé dès les premiers jours de la crise auprès de tous ses clients, propose d'aller au-delà des mesures prises.

Pour cela, la banque propose à tous ses clients professionnels, quels que soient leur taille et leur statut, de recourir au dispositif massif et inédit de prêts garantis par l'État. Ces financements prennent la forme d'un prêt sur 12 mois sans frais, avec la faculté pour l'emprunteur de l'amortir sur une période supplémentaire de 1 à 5 ans.

Ce prêt garanti entre 70% et 90% par l'État en fonction de la taille de l'entreprise est proposé à un taux de 0,25% pour les petites et moyennes entreprises, et 0,50% pour les grandes pour la première année. Ce prêt peut atteindre

jusqu'à 3 mois de chiffre d'affaires, permettant ainsi aux entrepreneurs d'avoir accès au financement nécessaire pour traverser la période actuelle très perturbée.

Dominique Lefebvre, président de la Fédération Nationale du Crédit Agricole et de Crédit Agricole SA, a déclaré: "Le Crédit Agricole est fidèle à son histoire en prenant part à l'effort collectif national. Il œuvre pour accompagner tous ses clients, partout en France, et mettra toute sa vigueur à faire en sorte que la crise hors norme que nous traversons puisse être surmontée par ses clients".

POUR LES PROFESSIONNELS ET LES PARTICULIERS

Face à la crise du coronavirus, l'ensemble des acteurs du secteur économique local s'engage, et l'IEDOM fait savoir qu'il met également des mesures exceptionnelles en place. Une prestation de médiation non payante.

Pour les entreprises, elles peuvent faire appel à l'IEDOM via le site Internet, où l'institut recense l'ensemble des mesures de soutien nationales et les contacts utiles. L'IEDOM propose donc une médiation du crédit de la Banque de France qui peut être saisie pour plusieurs raisons (dénonciation de découvert ou autre ligne de crédit, refus de rééchelonnement d'une dette, refus de crédit, refus de caution ou de garantie, réduction de garantie par un assureur-crédit). Il est à noter que le service de

médiation de l'IEDOM est gratuit et confidentiel, et que la prise de contact se fait sous 48 heures. Un formulaire est disponible en ligne, il est à remplir pour le dossier pour permettre l'accélération de la procédure. Enfin, le correspondant TPE/PME de l'IEDOM est disponible à l'adresse mail suivante: tpe974@iedom-reunion.fr. Si l'accueil physique au guichet des particuliers est suspendu, ces derniers peuvent toujours contacter les services en ligne via la rubrique "particuliers" du site.



PAROLE D'EXPERT

RIDHA TEKIAIA DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA BFCOI PRÉSIDENT DE LA FÉDÉRATION BANCAIRE FRANÇAISE (FBF) RÉUNION

Le Mémento : Avant cette crise sanitaire liée au virus COVID-19 et la mise sous cloche de l'économie, comment se portait le système bancaire local ?

Ridha Tekiaia : Le système bancaire local est complètement et intimement lié à la vie économique. En 2019, La Réunion était en sortie de crise "Gilets Jaunes", il y a eu une belle embellie, avec un rattrapage de la consommation. L'indicateur ICA était à 101,1 points, soit une hausse de 0,3 par rapport au trimestre précédent. On était optimistes, malheureusement tout s'est accéléré en février avec la crise.

Le Mémento : Doit-on craindre pour la solvabilité des banques de la place ?

R. T. : Grâce au régulateur européen, depuis quelques années, les banques ont une bonne solvabilité avec des fonds propres robustes, il n'y a donc rien à craindre sur ce plan-là de la part des banques locales et nationales, elles sauront faire face à la crise.

Le Mémento : Avez-vous déjà reçu de la part des professionnels, commerçants, TPE et PME de l'île des demandes liées à cette crise ? Quelles sont ces

demandes, en quel nombre ? Il s'agit de reports de crédit ou de demandes ?

R. T. : Oui, à la BFC, les collaborateurs ont enregistré plus de 1.500 demandes de report d'échéance et plus de 250 pour ce qui est du PGE - Prêt Garanti par l'État (à 90%), en seulement quatre jours.

Je tiens d'ailleurs à souligner que le traitement et l'enregistrement des demandes reçues par les banques sont possibles par la mobilisation et l'engagement de l'ensemble des équipes des banques locales. Le personnel bancaire fait partie des appelés pour assurer les activités essentielles et je salue leur extraordinaire mobilisation. Grâce à eux, le secteur bancaire assure un service minimum de son réseau (50%) avec un à deux guichets ouverts par microrégion. Grâce à eux aussi, les banques, dont la BFC, ont pu mettre en place une force opérationnelle, avec ligne téléphonique et email dédiés à ces demandes spécifiques.

Le Mémento : L'enveloppe de 300 milliards d'euros de l'État est là pour éviter une crise bancaire, en plus de la crise économique et sanitaire. Peut-on dire aujourd'hui que cet objectif est atteint ?

R. T. : Les 300 milliards € annoncés sont à destination des entreprises et non pour éviter une crise bancaire. Il faut savoir que ce sont les banques qui avancent les fonds et ce sans marge, à prix coûtant: elles consentent aussi un réel effort, elles prennent le risque résiduel (10% restant sur les PGE notamment) pour garantir la disponibilité de la trésorerie des entreprises. Pour répondre à la question, la crise bancaire, ce qui revient à dire un étranglement des fonds propres et liquidités des banques, n'aura pas lieu, du fait de la solidité de établissements de crédits et de l'engagement affiché de la BCE.

Les banques se sont engagées à répondre sous 5 jours, c'est court, l'enjeu sera plus de traiter l'ensemble des demandes qui seront reçues. Si nos clients se présentent au même moment, au téléphone et dans les agences, un risque de goulet d'étranglement existe, aussi seront servies sur les premiers temps les entreprises dont la situation est plus critique pour lisser le traitement. En aucun cas il n'y aura un enjeu de manque de fonds, il y en aura pour tout le monde.

Ce qu'il faut savoir également, c'est que ce fonds de 300 milliards est mobilisable jusqu'en décembre 2020, rien ne sert de se précipiter sur le PGE maintenant si le besoin impérieux ne s'en fait pas ressentir. Les conseillers de la BFC, comme des autres banques locales, sont sensibilisés, et si les entrepreneurs en ont besoin ils sauront se montrer flexibles via des solutions adaptées en attendant la mise en place de PGE bien calibrés.

Le Mémento : Comment envisagez-vous l'après-crise ?

R. T. : Cela va dépendre de la durée de la période de confinement et de l'ampleur de l'arrêt de l'activité. Et à ce jour personne ne peut le prédire. ce qui est sûr c'est que l'effort devra être collectif, et je crains qu'il y ait beaucoup de dégâts. Mais dès aujourd'hui, il faut préparer la sortie de crise - et ce n'est pas qu'une question de salaire, mais aussi de réassort, de stock, de mise en route, d'attente d'encaissements, de traite, etc.

Au-delà des trois mois d'après crise, il y aura encore à faire et du besoin en trésorerie, il faut aussi penser au fonds de roulement. Ce n'est donc pas que les Prêts Garantis par l'État (PGE) mais aussi les fonds rebonds post-Covid, des financements qui seront en place d'ici un ou deux mois. Pour tous, ceux en difficultés et ceux n'étant pas concernés par ces mesures, la BFC OI continuera d'incarner ses valeurs et sa raison d'être: l'attention, la proximité et l'expertise de nos équipes, et la disponibilité de nos services de banque à distance afin de les accompagner au quotidien.

NOUS SOMMES À VOS CÔTÉS

COVID-19

**Les équipes de la BFC sont mobilisées
pour vous accompagner et vous soutenir.**

PROFESSIONNELS ET ENTREPRISES, LA BFC S'ENGAGE !

Nous mettons à disposition de nos clients des solutions adaptées et des circuits courts pour traverser au mieux cette crise exceptionnelle.

Pour préserver votre activité, pour protéger vos salariés et vous permettre de bien décider, des solutions existent :

- Report de crédits
- Prêt Garantie par l'État (PGE)
- Solutions personnalisées

MALGRÉ LA DISTANCE, GARDONS LE CONTACT

Sur internet www.bfcoi.com

Sur votre mobile **avec l'Appli BFC**

Par téléphone* **au 02 62 409 900**

@ : bfc.entreprises-covid19@bfcoi.com

C'EST VOUS L'AVENIR



BFC

TÉMOIGNAGES

Dany Leveneur - Dirigeant de LM distribution

“SI TOUT LE MONDE Y MET DU SIEN, ON SORTIRA PLUS FORTS”

À l'heure où nous devons faire face à une crise inédite, le rôle des acteurs de la chaîne agroalimentaire apparaît comme fondamental. En mettant tout en œuvre pour que les consommateurs trouvent les produits alimentaires dont ils ont besoin dans leurs magasins, ces derniers contribuent à maintenir La Réunion debout.

“Nous sommes des privilégiés”, admet Dany Leveneur, dirigeant de LM distribution. Appuyé sur un groupement de près de 200 producteurs pour lesquels elle opère la mise en marché de la production dans l'ensemble des grandes et moyennes surfaces de l'île, l'entreprise de distribution de fruits et légumes a, comme tant d'autres, dû encaisser la déflagration Covid-19 à la mi-mars et gérer sa première conséquence: la désorganisation. En dépit d'un ralentissement de l'activité, l'entreprise n'a pas été concernée par la fermeture. “Rapidement, nous avons dû nous réorganiser, en termes d'approvisionnement comme de

sécurisation de nos employés”, explique Dany Leveneur qui poursuit: “Des solutions de télétravail ont été mises en place dans les départements SI et comptabilité. Pour autant, certains postes dont la préparation de commandes, ne pouvant être opérés à distance, il s'est alors agi de permettre à nos salariés de poursuivre leur activité en étant équipés. Comme tout le monde, nous avons dû faire avec les moyens du bord, en récupérant tout ce que nous avons pu trouver. Des partenaires mauriciens nous ont également aidés en nous envoyant quelques masques”, indique le chef d'entreprise reconnaissant. Et si une quinzaine de collaborateurs

ont exprimé leur préférence pour l'activité partielle, le dispositif ne concerne qu'une quinzaine de salariés, sur les 120 opérant au sein de l'unité de production saint-pierroise. S'étant rapproché de ses partenaires bancaires qui lui ont réservé un accueil “favorable”, le chef d'entreprise n'envisage pas le recours aux dispositifs de soutien gouvernementaux ni régionaux. “Reste à savoir combien de temps cela va durer et quelles seront les solutions déployées pour accompagner la reprise”, explique Dany Leveneur. Sans exprimer de profondes inquiétudes, le chef d'entreprise confirme: “Comme toutes les entreprises, nous faisons attention à notre



trésorerie. Je pense que ça va aller. Il vaut mieux ! Si tout le monde y met du sien, on sortira plus forts. Aujourd'hui, il nous faut retrouver nos marchés pour permettre à La Réunion (et à la Métropole) de se relever. Aujourd'hui, notre principale préoccupation reste la protection de nos collaborateurs. Pour que tout le monde puisse être opérationnel dès la reprise. Nous sommes des privilégiés. Nous avons la chance d'opérer dans un secteur qui travaille”, termine le dirigeant avant de réaffirmer son soutien “à tous nos collègues qui, eux, sont fermés.”

Stéphane Bost - Chauffeur VTC

“LA SITUATION EST CATASTROPHIQUE”

La crise impacte durement les petits entrepreneurs. Et tout particulièrement ceux dont l'activité était déjà vacillante.

En juillet 2018, Stéphane Bost lance son activité de location avec chauffeur privé. Après un démarrage compliqué, l'entrepreneur se trouve rapidement confronté à la crise des Gilets Jaunes. Si, au début de l'épisode, la société individuelle voit son activité maintenue, “tout le monde voulait alors rentrer”, dès décembre 2018, “c'est la chute libre”, se remémore l'entrepreneur. En dépit des difficultés à mobiliser les dispositifs de soutien alors mis en œuvre, “pour chaque aide sollicitée, on me réclamait un bilan, impossible à produire puisque la société avait été récemment créée”. Face aux difficultés et à la concurrence qui s'opère dans le secteur touristique, le chauffeur VTC repense son organisation et décide de concentrer son offre autour des besoins exprimés par les entreprises qu'il démarche pour nouer des partenariats. En ce mois de mars 2020, il aurait d'ailleurs dû en signer trois. Une officialisation bien évidemment repoussée. Depuis 11 mars 2020, date de sa dernière course, l'activité du chauffeur de VTC est au point mort. Et s'il compte bien évidemment activer les dispositifs



d'aides gouvernementales, l'entrepreneur craint de devoir renoncer aux dispositifs régionaux, “l'activité de transport terrestre ne figurant pas dans la liste des secteurs éligibles”, déplore-t-il. S'il s'est bien sûr rapproché de ses partenaires bancaires comme des organisations professionnelles desquelles il est adhérent, le chauffeur VTC confirme: “Pour une entreprise dont l'activité était déjà compliquée, cela risque d'être très très difficile. Je profite du temps que j'ai désormais de disponible pour tout décortiquer, mais je crains fort que mon activité ne passe entre les mailles des différents filets de protection déployés. Ce sera alors au tribunal de trancher.”

Loïc Folio

Dirigeant de La Caisse Kréole

“NOUS SOMMES RESTÉS SUR LE MÊME MODÈLE”

Appuyé sur son exploitation agricole, Loïc Folio a initié son activité de distribution de paniers et de fruits et de légumes en 2018. Épaulé par deux livreurs qui sillonnent La Réunion chaque jour, le chef d'entreprise voit sa production s'écouler au rythme de 400 à 600 paniers hebdomadaires. Contraint par les capacités de production de son exploitation, gérée en agriculture raisonnée, le chef d'entreprise confirme ne pas avoir été obligé de se réorganiser, sauf à privilégier ses clients historiques et refuser le flot de commandes supplémentaires. “Un afflux qui n'est pas sans rappeler ce que nous avions connu pendant la crise des Gilets Jaunes”, se remémore le maraîcher qui avait déjà été confronté à un pic de clientèle. “Une clientèle qui s'était évaporée aussitôt la crise passée. Aussi avons-nous préféré ne rien changer à notre modèle”, termine-t-il.

Thomas Carrere - D.G. Du simple au double

“LA CRISE NOUS OBLIGE À NOUS TRANSFORMER”

Pour répondre aux besoins de leurs clients, les consultants de l'agence de marketing digital ont fait évoluer leurs compétences pour devenir des conseillers business.

En temps “normal”, le quotidien de l'agence saint-pierroise est rythmé par le conseil et la production de contenus à destination d'une clientèle à la recherche de prospects sur le web. Depuis le début de la crise, c'est beaucoup à la révision des publications programmées que les 11 consultants de l'agence s'attellent, en continu. Objectif: Rendre les messages des entreprises clientes encore plus utiles et pertinents. Au-delà de reprendre, dans l'urgence, tous les plannings de communication et de repenser toutes les publications de ses clients pour les inscrire dans le contexte de la crise

sanitaire, l'agence s'attache à leur délivrer conseil et accompagnement dans l'adaptation de leurs services et produits dans un contexte digitalisé.

Une démarche qui ne doit pas être “juste temporaire”, rappelle Thomas Carrere. Cet accompagnement passe également par un appui à l'utilisation des outils et techniques digitaux. “En tant que professionnels du digital, nous avons l'habitude d'utiliser des outils de messagerie, de vidéoconférence...” explique le dirigeant qui poursuit : “Pour nous, le télétravail n'est pas une nouveauté. Nous savons télétravailler, chacun de notre



Thomas Carrère et Bruno Dennemont, co-fondateurs du Simple Au Double.

côté. Maintenant, nous devons chercher à nous améliorer pour mieux télétravailler en tant que groupe”. “Dans le contexte actuel et parce que nous savons que nos clients en ont besoin, nous ne comptions pas

nos heures. C'est une prise de risque dans le sens où, même si nous les accompagnons, cela ne les met pas à l'abri d'un problème de trésorerie”. Et de résumer : “On bosse deux fois plus, le stress en plus”.

Concentrez-vous sur l'essentiel, on facilite la gestion de votre flotte !



©BETC

Idéal pour les TPE et PME, la carte TOTAL Entreprise est une carte de paiement sécurisée, post-facturée et paramétrable qui permet de piloter vos frais de carburant. Dites adieu au stress de la gestion administrative et comptable des notes de frais de carburant avec la carte entreprise et son TAG RFID qui permet d'identifier chaque véhicule.

Souscrivez en ligne sur www.zotcartes.re ou contactez l'équipe commerciale au **02.62.55.20.20** du lundi au vendredi de 8h30 à 17h.

LA RÉGION RÉUNION MET 50 MILLIONS D'EUROS

Face à une crise inédite que subit l'île de La Réunion et son économie, la Région Réunion étant compétente en la matière, son président, Didier Robert, a tenu un comité exceptionnel (en visio-conférence) avec l'ensemble des acteurs économiques. Il a ainsi annoncé plusieurs mesures pour soutenir l'économie locale, dont 50 millions d'euros d'aides.



Didier Robert, président de la Région Réunion, a tenu un comité exceptionnel sur la gestion de crise, afin de discuter des aides à apporter aux entreprises.

Dès l'ouverture de ce comité exceptionnel, Didier Robert, le président de La Région Réunion l'a rappelé : *"la solidarité nationale et la solidarité locale doivent plus que jamais s'inscrire dans une démarche de cohérence de l'ensemble des politiques publiques"*. Pour ce faire, le président de Région a réuni, pour une visio-conférence, l'ensemble des acteurs économiques de l'île afin de trouver des mesures de soutien et d'accompagnement aux TPE et PME locales, qui subissent la crise économique liée au COVID-19.

À l'issue de ce comité exceptionnel de gestion de crise réunissant, par visioconférence, l'État, les représentants des trois chambres consulaires

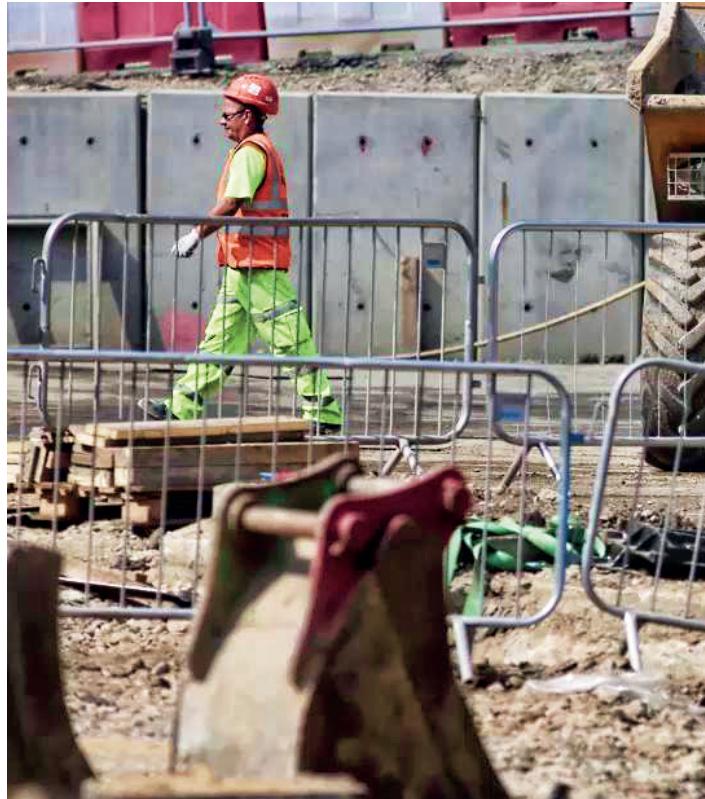
ainsi que ceux des organisations économiques (ADIR, CPME, MEDEF, Digital Réunion, FRBTP, CESER, Club Export et La Réunion économique), le Président de Région a confirmé le déblocage de 50 millions d'euros au profit des entreprises locales.

Ainsi, la Région Réunion intervient à trois niveaux pour soutenir les entreprises. Sur le modèle de la réponse apportée aux entreprises lors de la crise des Gilets Jaunes, une aide d'urgence de 4.000 euros maximum sera débloquée au profit de très petites entreprises. La mesure concerne près de 20.000 entreprises sur le territoire.

Toujours en complément de l'aide nationale, la pyramide inversée procédera à la mise en place d'une garantie destinée à faciliter les démarches des entreprises en direction de leurs banquiers et prendra à sa charge *"le différentiel de ce qui n'est pas couvert aujourd'hui"* a précisé Didier Robert. Et enfin, la mise en place d'un fonds de restructuration de 25 millions d'euros permettra d'accompagner les entreprises réunionnaises et leur permettre de traverser la crise grâce à un prêt.

+1 AUTRE MILLION

La Région Réunion annonce également la mise à disposition d'une enveloppe d'un million d'euros dans le cadre de son Plan de Soutien Régional lié à l'épidémie de Coronavirus. 600.000€ seront dédiés à la mise en place de secours d'urgence et de colis alimentaire et 400.000 pour les dépenses d'investissement.



L'ÉCONOMIE NE S'ARRÊTE PAS

Certes, depuis le 16 mars 2020, la France est en confinement. De fait, l'économie tout entière est sous cloche, mais le président de la République, Emmanuel Macron et Bruno Le Maire, ministre de l'Économie l'ont rappelé à maintes reprises depuis : les entreprises et les salariés doivent poursuivre leur activité "dans les règles de sécurité sanitaire".

La question se pose : n'est-ce pas incompatible de demander aux Français de rester chez eux et de leur exhorter, tout à la fois, de continuer à travailler ? *"Non, absolument pas"* répond Bruno Le Maire, ministre de l'Économie, dans une interview au Figaro. Et pour cause, *"l'économie ne peut pas et ne doit pas s'arrêter parce les Français ont besoin de se soigner, de se nourrir, de s'éclairer, de disposer d'eau potable et d'avoir accès à Internet"*. Pour cela, il est essentiel que tous les acteurs de la chaîne de production

restent présents à leur poste.

Mais dès l'allocution d'Emmanuel Macron, le 16 mars dernier, des milliers d'entreprises se sont mises à l'arrêt avec le confinement ou ne peuvent fonctionner en raison du droit de retrait exercé par de nombreux salariés. Or, le président comme le gouvernement insistent : l'activité économique ne doit pas s'arrêter. De fait, tous les gens dont la fonction ne permet pas de travailler à distance (télétravail, voir article, par ailleurs), doivent pouvoir travail-



Agnès Pannier-Runacher, Secrétaire d'État auprès du ministre de l'Économie et des Finances et Bruno Le Maire, ministre de l'Économie. © Photo Eric Piermont

ler en présentiel, mais ce travail doit se faire en sécurité, elle leur est due par l'employeur.

Report de charges, soutien au financement de l'activité partielle, aide forfaitaire, etc. de nombreuses mesures exceptionnelles et démarches simplifiées ont été annoncées par le gouvernement, pour faire face aux conséquences économiques de la pandémie de coronavirus. Avec parfois des injonctions contradictoires pour les

dirigeants et des modifications d'un jour à l'autre.

Tant bien que mal, l'économie continue de fonctionner. Mais certains se voient dans l'obligation de déclarer leurs employés en chômage partiel et/ou technique. Huit jours seulement après le confinement général de La France, "le recours au chômage partiel concerne 730.000 salariés", a déclaré Bruno Le Maire. "Le coût de la mesure s'élève déjà à 2,2 milliards €".

8,5 MDS € CE N'EST PAS SUFFISANT. Toutes les entreprises dont l'activité est réduite du fait du coronavirus et notamment celles (restaurants, cafés, magasins, etc.) qui font l'objet d'une obligation de fermeture en application de l'arrêté du 14 mars 2020 sont éligibles au dispositif d'activité partielle. Il permet d'éviter à l'entreprise d'éviter d'avoir à licencier tout ou partie de ses salariés.

"Attention donc aux mauvaises surprises" prévient Thierry Legrand, expert-comptable, "la Direccte a déjà commencé à refuser certaines demandes de chômage partiel, parce qu'elles n'ont soi-disant pas l'obligation de s'arrêter". Et les 8,5 milliards d'euros prévus sur deux mois par le gouvernement ne suffiront probablement pas, a reconnu le ministre de l'Économie. Le ministère du Travail a envoyé un guide à ses services déconcentrés qui étudient les demandes

DES SOLUTIONS POUR LA GARDE DES ENFANTS

En première ligne de la lutte contre le virus, les personnels soignants bénéficient d'un système de garde de leur(s) enfant(s). Un dispositif appuyé sur la Caisse d'Allocation Familiale de La Réunion et les communes, lesquelles mobilisent, pour ces professionnels concernés, un nombre de places réservées.

L'accueil de la petite enfance, à La Réunion, se caractérise par un réseau maillant de 7.000 places en accueil collectif. Le territoire dispose d'une chance supplémentaire : un maillage de micro-crèches qui s'est véritablement développé ces dix dernières années. Ces établissements ont été intégrés dans le dispositif d'accueil et peuvent ouvrir dès lors que l'accueil n'excède pas 10 enfants. Ce réseau de micro-crèches reste donc ouvert, pour une capacité d'environ 3.000 places supplémentaires, lesquelles restent ouvertes aux enfants qu'elles accueillent habituellement.

DES PUBLICS PRIORITAIRES

Suite aux annonces du Préfet de La Réunion concernant l'accueil d'urgence en déclinaison des annonces présidentielles, les opérateurs, dont la CAF, se sont mis à pied d'œuvre pour proposer aux personnels prioritaires (listés par le Ministère de la Santé) une solution destinée à leur permettre d'assurer leur activité. Des personnels qui ont à leur disposition une liste de structures volontaires leur offrant des solutions d'accueil d'urgence ou d'accueil occasionnel. En quelques jours, près de 200 places s'affichaient comme disponibles à ce titre, sur le portail de la CAF de La Réunion. "Nous avons largement les capacités d'accueil pour nous préparer à la suite", indiquait Frédéric Turblin, directeur général de la CAF, à l'occasion d'une conférence de presse avant de confirmer : "aujourd'hui, le 16/03, à La Réunion, ce sont près de 9.000 places qui sont ouvertes pour assurer la continuité du service".



Télétravail

LE MONDE PROFESSIONNEL SE TIENT À DISTANCE

Depuis l'allocution d'Emmanuel Macron, président de la République, le monde professionnel se tient à distance. En effet, le confinement implique pour les sociétés qui le peuvent de mettre leurs salariés en télétravail. Ainsi, ils seraient près de 8 millions à travailler depuis chez eux. Mais quels droits et quels devoirs cela implique-t-il ?

À écouter la ministre du Travail, l'affaire semble entendue : *“Le télétravail est automatique, impératif. Tous ceux qui peuvent travailler à distance doivent travailler en télétravail. Les entreprises n'ont pas d'autre choix que de l'accepter”*, a déclaré Muriel Pénicaud. En réalité, ce n'est pas si simple.

L'EMPLOYEUR DÉCIDE. Ce n'est pas si simple, car tout le monde ne peut pas pratiquer son activité professionnelle en télétravail, d'autant plus que certains dirigeants refusent le télétravail. *“C'est un droit automatique”*, a pourtant martelé la ministre. Mais qu'en est-il alors des milliers de salariés “forcés” d'accomplir leur tâche sur leur lieu de travail se heurtant au refus catégorique de leur hiérarchie ? Muriel Pénicaud persiste et signe, le salarié doit passer outre les ordres et *“se mettre en télétravail quand même”*.

Sauf que ni la loi ni le ministère du Travail n'est aussi clair que la

► Les télétravailleurs représentaient, en 2019, 29% de l'effectif des entreprises de plus de dix salariés, soit 5,2 millions de personnes.

© Photo Mémento



ministre dans ce qui peut et doit être fait. Car même quand ils sont éligibles, certains salariés peuvent se voir refuser le droit au télétravail. Comme le rappellent les avocats spécialistes de la question du droit du travail, c'est *“l'employeur qui a la main sur le télétravail”*, explique Delphine Robinet, avocate. *“Il peut l'imposer, mais pas le salarié”*. Ainsi, si le salarié souhaite télétravailler, il doit impérativement avoir l'accord de son patron, dans le cas contraire, il doit justifier d'un présentiel sur son lieu d'activité.

LE DROIT DE RETRAIT. Que se passe-t-il en cas de non-respect de la décision ? *“Le salarié s'expose à une sanction disciplinaire”*, précise l'avocate, *“qui*

peut aller jusqu'au licenciement”. Mais au vu du contexte actuel, les employeurs n'iront pas jusque-là. Quoi qu'il en soit, et pour ne prendre aucun risque (ni professionnel ni sanitaire), plusieurs options s'offrent au salarié. Il peut par exemple prendre des congés payés, ou des RTT. Il est à noter que l'employeur peut également imposer à leurs salariés des RTT, si un accord d'entreprise ou de branche le prévoit.

Enfin, autre cas d'impossibilité de télétravailler : exercer son droit de retrait. *“Ce droit permet au salarié qui se juge dans une situation de danger grave et imminent pour sa vie ou sa santé d'arrêter de travailler”*, détaille Lucien Flament, avocat, selon l'article L4131-1 du Code du Tra-

LES BONNES PRATIQUES DU TÉLÉTRAVAIL

L'association Digital Réunion participe elle aussi à l'effort économique du pays, à son niveau, en publiant à destination des chefs d'entreprises de La Réunion et de ses adhérents, un *“Guide des Bonnes Pratiques du Télétravail”*, rappelant *“que le digital peut être une solution efficace, un formidable levier pour la continuité économique des entreprises”*.

Dans ce guide réalisé par Digital Réunion, les dirigeants d'entreprises peuvent y retrouver de nombreuses informations, discours de la ministre de

l'Outre-Mer, les mesures prises par la BPI France, les mesures pour les start-up et les entreprises numériques, etc.), mais surtout tout un guide de mise en place et de bonnes pratiques pour le télétravail.

Pêle-mêle, Digital Réunion rappelle que le travail à distance permet de faire évoluer son management et qu'il ne peut pas être mis en place sans l'installation d'outils et de modalités techniques. Le président de l'association, Stéphane Colombel, conseille ainsi de *“ne pas hésiter à former soi-même les personnes qui seront en travail distant”*. Il y a aussi

des impératifs : ne pas isoler le salarié en télétravail et ne pas le flouter. Dans un autre registre, les bonnes pratiques sont aussi celles d'identifier les outils à mettre en place pour le télétravail de ses salariés : un VPN, qui donne accès au réseau local d'une entreprise, à distance via une connexion sûre, un Webmail, une messagerie instantanée, un logiciel de téléphonie ou softphone, migrer sur des logiciels en mode SaaS, etc. Enfin et non des moindres, le conseil à suivre pour le travail à distance, c'est veiller à la sécurité, et du côté administrateur et DSI et du côté utilisateur.

CES ENTREPRISES RÉUNIONNAISES QUI NE PEUVENT PAS BÉNÉFICIER DU DISPOSITIF DE SOUTIEN PUBLIC

L'Union européenne est un atout essentiel pour le développement des régions ultra-périphériques (RUP) mais tout est conditionné par des règles, comme le démontrent les aides économiques décidées par la France.

À l'exemple des 300 milliards mis sur la table par le gouvernement français par l'intermédiaire de la Banque Publique d'Investissement (BPI), beaucoup d'entreprises en difficultés pensaient pouvoir profiter de cette aubaine financière pour améliorer leur trésorerie. Elles ont été très vite recadrées.

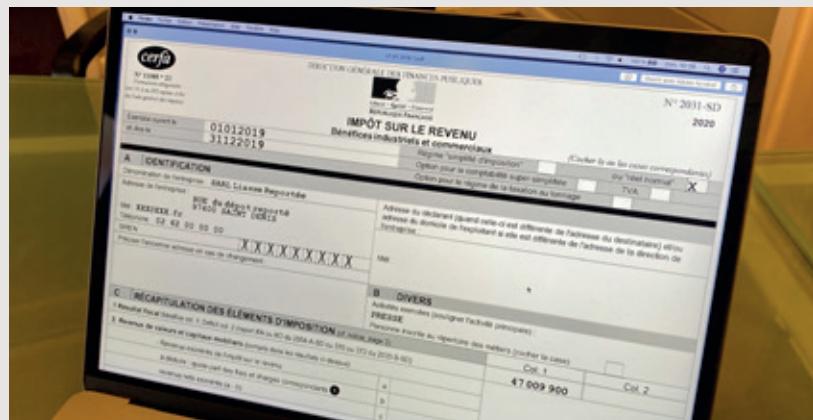
Ces centaines de milliards sont en faveur d'entreprises ayant eu des difficultés liées directement aux décisions gouvernementales pour endiguer la propagation du coronavirus. Cela

signifie que toutes les sociétés en procédure de redressement judiciaire, en sauvegarde ou en liquidation ne sont pas, pour le moment, éligibles aux aides étatiques.

L'objectif est d'éviter un effet d'opportunisme. À moins que les administrateurs judiciaires réussissent à obtenir un régime dérogatoire, les entreprises devront négocier avec leur banque sur les mesures possibles à mettre en place qui ne sont pas automatiques pour elles.

DÉPÔT DES LIASSES FISCALES DES ENTREPRISES DÉCALÉ !

La Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) a décalé de 15 jours (soit du 15 au 31 mai) la date de dépôt des liasses fiscales nécessaires à l'établissement de l'impôt sur les sociétés.



© Photo Mémento

La liasse fiscale correspond à un ensemble de documents fiscaux produit par une entreprise ou son expert-comptable et remis à l'administration fiscale lors de la clôture de l'exercice. Elle sert à déterminer le montant de l'impôt à payer par l'entreprise et à remplir les obligations déclaratives imposées par l'Administration Fiscale. La DGFIP "regarde s'il est possible d'aller un peu plus loin mais cela sera très difficile et on ne pourra pas faire beau-

coup plus et en tout état cause que sur des annexes dont les éléments ne sont pas indispensables à l'établissement de l'IS" répond le service du Ministre de l'Action et des Comptes publics et précise la raison de ce choix "Il faut éviter de créer des situations bloquantes pour l'ensemble des processus déclaratifs: une partie des informations collectées pour l'IS (Impôt sur les Sociétés) se déversant dans la chaîne de taxation de l'IR (impôt sur le Revenu)".

vail. En exerçant le droit de retrait, un salarié ne travaille pas tout en restant payé. Un argument qui pourrait faire mouche et ainsi persuader le patron à accorder le télétravail.

LE TÉLÉTRAVAIL AU QUOTIDIEN

Tout le monde, tous ceux qui le peuvent, en télétravail. C'est la nouvelle consigne. Pour beaucoup, c'est une découverte. Pour d'autres, les grèves de décembre ont permis de tester la formule. Mais le télétravail à domicile risque de durer. Comment tenir la distance ?

La première des choses est de se méfier de l'isolement. Pour cela, il suffit de recréer le contact, appeler, discuter, échanger par SMS, mail ou par appels et en visio, tous les moyens sont bons pour recréer une communauté, un open-space virtuel. L'avantage du télétravail, c'est que l'on peut tout faire. Tout, sauf aller faire un tour à la machine à café, prendre l'air. Si c'est possible, il faut le faire. Il faut s'octroyer des pauses et sortir du travail. Il faut également et impérativement se donner un rythme, conserver les horaires du bureau sous peine d'être débordé et dépassé par la masse de tâches à effectuer. Enfin, le manager doit être très bienveillant et attentif, parce que tout le monde est dans la difficulté et la peine. Il doit surcommuniquer, au moins dans la première semaine ou les premiers 15 jours.

LES ACTEURS DE L'ÉCONOMIE RÉCLAMENT DES EPI

Outre constituer les munitions essentielles pour permettre aux soignants de partir en première ligne, les équipements de protection individuelle, gel hydroalcoolique et masques de protection de l'appareil respiratoire, se sont rapidement imposés pour les salariés continuant à exercer leur activité au contact du public.

Réquisitionnés dès le début du mois de mars pour répondre aux besoins des personnels soignants, les stocks de masques détenus par les entreprises réunionnaises se sont rapidement avérés indispensables à certaines, pour permettre à leurs salariés de continuer à travailler. La demande a été relayée par les organisations professionnelles, dont le MEDEF, au travers d'une tribune datée du 25 mars: *"Le MEDEF Réunion tire la sonnette d'alarme sur la pénurie de masques et de gels hydroalcooliques, sans lesquels nos salariés ne pourront travailler convenablement. Il y va de la sécurité et de la santé des salariés, et de la responsabilité des employeurs. Nous appelons donc l'ensemble des entreprises de La Réunion à nous transmettre (covid19@medef-reunion.com) ses besoins pour les 30 jours à venir et demandons d'urgence une réunion aux autorités, Région et importateurs, pour lancer les commandes nécessaires, gérer l'approvisionnement et la distribution."*



JÉRÔME ISAUTIER
Directeur du
Groupe Isautier

Pour pallier à la pénurie de gel hydroalcoolique, La Réunion a pu compter sur les alcooliers péi, lesquels, disposant d'alcool à 95,6°, étaient en capacité de produire une solution. À l'issue d'un test ayant abouti à la fabrication de 2.000 litres de solution, l'entreprise Isautier a annoncé la réouverture partielle de son usine Saint-Pierroise et la mise en production massive de 30.000 litres de solution conditionnée en bouteilles de 1 litre, destinée aux centres hospitaliers, à l'État, aux collectivités ainsi qu'aux grossistes chargés d'alimenter les pharmacies de l'île.

"Toute la profession s'est unie autour de ce projet. La Distillerie Rivière du Mât a fourni de l'alcool aux pharmaciens qui voudraient faire eux-mêmes leur solution. Mascarin sera rapidement en mesure de contribuer à la production de solution hydroalcoolique. Le GIE Rhum Réunion quand à lui s'est proposé pour réaliser l'embouteillage en cas de besoin en appui de Rhums



et Punchs Isautier. C'est toute une chaîne de bonne volonté qui s'est manifestée pour contribuer à fabriquer la solution hydroalcoolique localement" s'est félicité Jérôme Isautier. A noter que tous les intervenants ont accepté de travailler au prix de revient pour

UN MANQUE D'ANTICIPATION

Il y a dix ans de cela, les pouvoirs publics prenaient la décision d'équiper la France d'un milliard de masques chirurgicaux et de 600 millions de masques aux normes FFP2. Mais ces stocks n'ont pas été renouvelés d'année en année. "Lorsque le Covid-19 est apparu, il ne restait qu'un stock d'État de 117 millions de masques chirurgicaux pour adultes et aucun stock stratégique d'État en masques FFP2", a expliqué Olivier Véran.

Fin février, alors que La Réunion n'enregistrait aucun cas de contamination, il était déjà quasiment impossible de trouver un masque de type FFP2 ou FFP dans les pharmacies de l'île, le consulat de Chine ayant fait l'acquisition des stocks réunionnais, soit quelques dizaines de milliers

d'équipements, expédiés en Chine alors en pleine flambée d'épidémie.

Toujours mieux que rien

Face à la pénurie de masques, les Réunionnais et Réunionnaises se sont mobilisés pour produire des masques à destination des professionnels et des particuliers, même si leur production ne répondait pas aux normes des masques chirurgicaux. A l'échelle nationale, cette mobilisation autour de la protection d'équipements de protection a donné lieu à de nombreuses reconversions industrielles.

Le BTP offre des masques au personnel médical

Très grosses consommatrices de matériel de protection, utilisés sur les chantiers pour se protéger de la poussière, les

entreprises de BTP réunionnaises se sont mobilisées pour venir en aide au corps médical. Coordonnée par la FRBTP, une opération de collecte et de distribution de près de 2.000 masques FFP2 et FFP3 a été organisée au profit des personnels du CHU de Bellepierre et des infirmiers libéraux.

L'université se mobilise

Après les pharmacies réunionnaises, premières à s'être attelées à la fabrication de solutions hydroalcooliques, élaborées d'après la recette de l'OMS et destinées à leur clientèle, l'Université de La Réunion a mobilisé ses unités mixtes de recherche PIMIT et DéTROI pour produire environ 240 flacons de 100ml. Une production destinée à ses étudiants précaires, écoulée via les épiceries solidaires du Moufia et du Tampon.



témoigner de la solidarité de la profession. Le Groupe Isautier et l'ensemble de la profession des Distillateurs et Liquoristes de la Réunion s'engage aux côtés des soignants et aux côtés de tous les Réunionnais.

Fin février, alors que La Réunion n'enregistrait aucun cas de contamination, il était déjà quasiment impossible de trouver un masque de type FFP2 ou FFP dans les pharmacies de l'île.
© Photo Mémento

CHRONOLOGIE D'UNE RÉQUISITION

13 mars 2020 : un décret instaurait la réquisition des masques de protection détenus par toute personne morale de droit public et de droit privé, au profit des personnels hospitaliers et de santé.

20 mars : Bruno Le Maire annonçait aux opérateurs de la grande distribution que l'État ne réquisitionnerait plus systématiquement les masques pour les personnels de santé et les personnes atteintes du coronavirus, et que la grande distribution était désormais autorisée à importer des masques pour protéger ses salariés, particulièrement exposés.

23 mars : afin de maintenir la continuité économique, le Conseil de Défense décidait de lever la réquisition ainsi que le blocage en douanes des équipements. Une décision accueillie avec soulagement par les entreprises désireuses de doter leurs salariés d'EPI. Les entreprises dont l'activité avait été mise en péril du fait de la pénurie ont été invitées à se faire connaître et remonter leurs besoins.

LE MÉDIATEUR DES ENTREPRISES INDISPENSABLE EN CAS DE CONFLIT

La Médiation des entreprises propose un service de médiation gratuit, rapide et réactif : un médiateur prend contact avec le saisisant dans les 7 jours afin de définir avec lui un schéma d'action et confidentiel.

Il est utile de préciser que le médiateur n'est ni juge, ni arbitre, ni conciliateur. Il agit comme intervenant neutre, impartial et indépendant, afin d'aider les parties à trouver une solution mutuellement acceptable à leur différend.

À cette fin, il s'emploie à créer des conditions qui facilitent et permettent, outre le rétablissement de relations durables entre les parties : l'information et la compréhension mutuelle des parties sur leur situation respective, la négociation franche et efficace, la conclusion par les parties, sur la base d'un libre consentement, d'une transaction / protocole / accord... donnant effet, le cas échéant, aux solutions identifiées. Le secret des affaires est préservé, la notoriété des entreprises également.

Tout différent lié à l'exécution d'un contrat de droit privé, y compris tacite, ou d'une commande publique, peut faire l'objet d'une saisine du médiateur (ex: retard de paiement, services ou marchandises non conformes...). Vous pouvez saisir le médiateur des entreprises en ligne : <https://www.mieist.bercy.gouv.fr/>. En amont d'une saisine, vous pouvez poser des questions ou demander des conseils sur la marche à suivre en toute confidentialité, grâce au formulaire de contact : <https://www.economie.gouv.fr/mediateur-des-entreprises/contactez-mediateur-des-entreprises>.

Pour être accompagnés dans vos démarches, vous pouvez contacter votre Chambre de

commerce et d'industrie de La Réunion (CCIR) ou votre Chambre de métiers et de l'artisanat de la Réunion (CMA). Ces chambres seront votre interlocuteur de premier niveau pour vous renseigner sur les mesures mises en œuvre à votre profit, mais également vous aider, si vous en éprouvez le besoin, dans l'accomplissement des démarches administratives requises pour en bénéficier.

Ces chambres consulaires pourront réorienter, vers les services de l'Etat (DIRECCTE et les DIECCTE) et ceux des conseils régionaux, ainsi que vers Bpifrance, la DGFiP et les URSSAF, les entreprises formulant des demandes plus complexes ou dont la situation économique nécessiterait un suivi rapproché. Dans cette situation de crise, les Experts-Comptables se mobilisent aux côtés des entreprises pour financer le

Besoin de Fonds de Roulement (BFR) à hauteur de 50 k€.

En partenariat avec les principales banques françaises, les Experts comptables ont mis en place dossier unique de demande de financement remplissable en ligne qui peut être transmis simultanément à 3 établissements bancaires. Les banques se sont engagées à répondre aux clients sous 15 jours. Pour en bénéficier : contactez votre Expert-Comptable. Toutes les informations sur le site [economie.gouv.fr](https://www.economie.gouv.fr) : <https://www.economie.gouv.fr/mediateur-des-entreprises/la-mediation>.

Le secret des affaires est préservé, la notoriété des entreprises également

LES MESURES DE LA CGSS RÉUNION

Voici les mesures d'accompagnement à La Réunion en faveur des entreprises, des travailleurs indépendants et des particuliers employeurs dans la crise actuelle liée à l'épidémie de Coronavirus.

Tous les cotisants qui le souhaitaient ont pu reporter ou moduler de maximum 3 mois leur paiement des cotisations dues au 15 mars sans application de pénalités et pourront le faire également pour les cotisations dues au 05 avril. Toute action de recouvrement forcé est suspendue pour les employeurs Régime Général comme pour les Travailleurs Indépendants.

“Dans le contexte actuel, où notre système de soins et plus largement notre protection sociale et l'action de l'État sont plus que jamais sollicités, il est important que les entreprises qui le peuvent continuent à participer au financement de la solidarité nationale. Nous appelons donc les entreprises à faire preuve de responsabilité dans l'usage des facilités qui leur sont accordées, afin qu'elles bénéficient avant tout aux entreprises qui en ont besoin” fait savoir la Caisse réunionnaise.

EMPLOYEURS DU RÉGIME GÉNÉRAL

Pour la DSN de février due au 15 mars, les employeurs ont pu modifier leur paiement en ligne jusqu'au jeudi 19 mars.

Pour l'échéance du 05 avril :

Conformément aux annonces de Gérald Darmanin, ministre de l'Action et des Comptes publics, les employeurs (entreprises de plus de 50 salariés) dont la date d'échéance Urssaf intervient le 5 du mois peuvent reporter tout ou partie du paiement de leurs cotisations salariales et patronales pour l'échéance du 5 avril 2020. La date de paiement de ces cotisations pourra être reportée jusqu'à 3 mois : des informations seront communiquées ultérieurement sur la suite. Aucune pénalité ne sera appliquée.

Comment procéder :

Les employeurs peuvent moduler leur paiement en fonction de leurs besoins: montant à 0, ou montant correspondant à une partie des cotisations sur leur compte en ligne urssaf.fr ou via net-en-entreprise. Il est néanmoins impératif de déclarer et donc de transmettre la déclaration sociale nominative (DSN) avant 5 avril 23h59.

Premier cas – l'employeur règle ses cotisations hors DSN, par virement bancaire : il peut adapter le montant de son virement, ou bien ne pas effectuer de virement.

Deuxième cas – l'employeur règle ses cotisations via la DSN : il doit transmettre la DSN de Mars 2020 d'ici au lundi 5 avril 2020 à 23h59, et peut moduler son paiement SEPA au sein de cette DSN.

Si l'employeur ne souhaite pas opter pour un report de l'ensemble des cotisations, il peut échelonner le règlement des cotisations, comme habituellement. Pour cela, il peut se connecter à son espace en ligne sur urssaf.fr et

signaler sa situation via la messagerie: “Nouveau message” / “Une formalité déclarative” / “Déclarer une situation exceptionnelle”.

Enfin, un report ou un accord de délai est également possible pour les cotisations de retraite complémentaire. Les employeurs sont invités à se rapprocher de leur institution de retraite complémentaire.

TRAVAILLEURS INDÉPENDANTS

Pour les cotisants TI en prélèvement, l'échéance du 20 mars n'a pas été prélevée ; l'échéance du 05 avril ne sera pas prélevée. Elles seront lissées sur les échéances restantes. Une communication individuelle est envoyée aux cotisants concernés. Les échéanciers de paiement en cours n'ont pas été prélevés le 20 mars. En complément de cette mesure, les travailleurs indépendants et les professions libérales peuvent solliciter : L'octroi de délais de paiement, y compris par anticipation.

AUTO ENTREPRENEURS

Pour les autoentrepreneurs mensuels, l'échéance de février exigible le 31 mars, peut être enregistrée ou modifiée à 0 pour éviter un prélèvement de cotisations en mars. Si l'échéance de février a déjà été déclarée sur le site autoentrepreneur.urssaf.fr ou sur l'appli mobile : La déclaration peut être modifiée et saisie à 0 ce qui aura pour conséquence l'absence de prélèvement.

L'échéance de mars n'est pas encore déclarée sur le site autoentrepreneur.urssaf.fr ou sur l'appli mobile : La déclaration peut-être enregistrée à 0 jusqu'au 31/04 ce qui aura pour conséquence l'absence de prélèvement. Dans ces deux cas, si le chiffre d'affaires est supérieur à zéro sur le mois de février, il sera à déclarer sur une période ultérieurement. Des précisions seront apportées en fonction de l'évolution de la situation. Si le chiffre d'affaires est supérieur à zéro en février et l'autoentrepreneur peut payer son échéance de février en fin mars sur le site autoentrepreneur.urssaf.fr ou sur l'appli mobile.

LES AGRICULTEURS (NON-SALARIÉS AGRICOLES)

Pour les personnes qui règlent leurs cotisations mensuellement, la CGSS ne procède pas au prélèvement des cotisations sociales pour le mois de mars. Aucune démarche n'est à réaliser par l'exploitant. Pour les personnes qui ne sont pas mensualisées, la date limite de paiement de l'appel provisionnel des cotisations est reportée jusqu'à nouvel ordre. D'autres annonces suivront concernant les mesures qui seront mises en place au mois d'avril.

Données de contact pour les artisans et commerçants

Les artisans commerçants peuvent réaliser leurs démarches :
Par internet sur secu-independants.fr, Mon compte pour une demande de délai ou de revenu estimé
Par courriel, en choisissant l'objet "Vos cotisations", motif "Difficultés de paiement"
Pour une demande d'aide financière dans le cadre de l'action sociale : assti.reunion@urssaf.fr

MESURES PRÉVUES POUR LES EMPLOYEURS DE PERSONNEL DE MAISON

Les particuliers employeurs peuvent bénéficier du chômage partiel. Ce dispositif sera géré par le CESU et PAJEMPLOI. L'employeur déclare les heures non travaillées par un formulaire disponible sur les sites. Il sera remboursé du maintien de salaire à hauteur de 80%. Pour les employeurs de personnel de maison non encore adhérent au CESU ou à la PAJE, la solution est encore à l'étude.

ARRÊTS DE TRAVAIL POUR GARDE D'ENFANTS

Concernant les arrêts de travail pour garde d'enfants : Le téléservice declare.ameli.fr de l'Assurance Maladie permet à l'employeur de déclarer l'arrêt de travail pour ses salariés. Il s'applique aux travailleurs indépendants (et autoentrepreneurs), aux salariés du régime général, salariés agricoles, marins, clercs et employés de notaire et travailleurs non-salariés agricoles et agents contractuels de la fonction publique. Ce dispositif concerne les parents d'enfants de moins de 16 ans au jour du début de l'arrêt ainsi que les parents d'enfants en situation de handicap de moins de 18 ans pris en charge dans un établissement spécialisé. En savoir plus sur le service de déclaration de maintien à domicile : Covid-19 sur Ameli.fr. Voir "arrêt de travail simplifié pour garde d'enfant(s)".

LES SALARIÉS DE VOTRE ENTREPRISE SONT-ILS ÉLIGIBLES AU CHÔMAGE PARTIEL ?

TOUS les salariés sont éligibles au chômage partiel, mais pas toutes les entreprises ! Selon le code NAF déterminant votre activité principale, votre entreprise peut être éligible au chômage partiel. Pour être précis et clairs, les salariés des entreprises non éligibles sont exclus du dispositif. La liste des activités éligibles n'est pas connue dans sa globalité, mais des indications peuvent vous le faire penser.

Par exemple, si votre banque vous a envoyé un mail vous informant du report des échéances de vos prêts, vous pouvez être pratiquement certain de votre éligibilité et de pouvoir ainsi bénéficier des autres mesures de soutien au chômage partiel. Dans le cas contraire, votre conseiller bancaire pourra vous renseigner. Vous pouvez également vous rapprocher de votre organisme de crédit qui a certainement l'information. Au Mémento, nous avons tenté d'obtenir la liste, mais sans succès. Cela montre sans doute que celle-ci évolue et que le gouvernement ne veut sûrement pas communiquer trop vite sur le sujet. Notre contact a déclaré que "les pharmaciens" sont exclus par exemple.

Dans les faits, la définition des potentiels demandeurs sont les entreprises rencontrant des difficultés "majeures" pour maintenir leur activité comme une chute brutale des commandes ou une entreprise qui a été obligées de fermer comme les restaurants, les cinémas ou les entreprises organisatrices d'événements. Si les femmes de ménage, salariés en période d'essai, les CDI, CDD, apprentis, contrats de professionnalisation ou encore les intérimaires entrent dans le dispositif, ce n'est pas le cas pour les travailleurs indépendants (voir cependant la mise en place d'un fonds de solidarité), les autoentrepreneurs, les dirigeants non-salariés, les VRP, les cadres dirigeants, les présidents de SAS, encore les stagiaires.

Le document, reçu par le Mémento, précise les nouvelles règles applicables

aux demandes d'indemnisation qui ont été déposées au titre des heures chômées à compter du 1^{er} mars 2020.

Qu'est-ce que l'activité partielle (chômage partiel) ?

L'activité partielle s'adresse à tous les salariés qui subissent une baisse de rémunération imputable : soit à une réduction de l'horaire de travail pratiqué dans l'établissement ou partie de l'établissement en deçà de la durée légale de travail, soit à une fermeture temporaire de tout ou partie de l'établissement.

Les demandes d'activité partielle sont formulées par les employeurs si la baisse d'activité est occasionnée par l'un des motifs visés à l'article R. 5122-1 du Code du travail parmi lesquels celui des circonstances de caractère exceptionnel, qui trouve à s'appliquer dans la présente crise. Si c'est votre cas, vous pouvez prétendre au bénéfice du dispositif d'activité. Cette solution vous permettra d'éviter des licenciements économiques et de préserver les compétences des salariés pour vous aider à rebondir lorsque votre activité reprendra.

En quoi consiste le dispositif exceptionnel d'activité partielle ?

L'allocation d'activité partielle versée par l'État à l'entreprise, cofinancée par l'État et l'Unedic, n'est plus forfaitaire mais proportionnelle à la rémunération des salariés placés en activité partielle. Le reste à charge pour l'employeur est égal à zéro pour tous les salariés dont la rémunération est inférieure à 4,5 SMIC brut.

Les salariés au forfait jours et heures sur l'année peuvent désormais bénéficier de l'activité partielle, en cas de réduction de l'horaire de travail et en cas de fermeture totale de l'établissement.

Dans quel cas puis-je bénéficier du dispositif exceptionnel d'activité partielle pour mes employés ?

Vous pouvez solliciter une allocation d'activité partielle pour un ou plusieurs employés dans l'impossibilité de travailler, si vous êtes dans l'un des cas suivants : vous êtes concernés par les arrêtés prévoyant une fermeture de votre entreprise; vous êtes confrontés à une baisse d'activité/des difficultés d'approvisionnement; il vous est impossible de mettre en place les mesures de prévention nécessaires pour la protection de la santé des salariés (télétravail, geste barrière, etc.) pour l'ensemble de vos salariés.

Le nouveau décret prévoit-il un allégement de la procédure administrative ?

Oui, le nouveau décret prévoit une réduction des délais d'instruction et une procédure simplifiée. Vous avez désormais jusqu'à 30 jours à compter du jour où vous avez placé vos salariés en activité partielle, pour déposer votre demande en ligne, avec effet rétroactif. Ex. : si vous avez placé vos salariés en activité partielle le 20 mars 2020, vous avez jusqu'au 20 avril 2020 pour effectuer votre demande.

Les services de l'État (Dirccete) vous répondent sous 48 h. L'absence de ré-

MES SALARIÉS DOIVENT-ILS RÉPONDRE À DES CONDITIONS D'ANCIENNETÉ OU ÊTRE EN CDI POUR BÉNÉFICIER DE L'INDEMNITÉ D'ACTIVITÉ PARTIELLE ?

Non. Il n'y a pas de condition d'ancienneté, ni de conditions liées au type de contrat de travail (CDD, apprentis, CDI, etc.), ni de conditions liées au temps de travail du salarié (temps partiel, temps plein) pour être éligible à l'activité partielle.

Le cas des salariés en forfaits jours

Les salariés en forfaits jour ne sont éligibles à l'activité partielle que si leur service ou établissement fait l'objet d'une fermeture totale. Ils ne sont donc pas éligibles en cas de réduction temporaire de l'horaire collectif de travail. S'ils sont éligibles, le calcul s'effectue par demi-journée, à raison de 7h par jour.

Le cas des salariés détachés

Pour pouvoir bénéficier de l'activité partielle, il faut que le salarié ait un contrat de travail de droit français et l'établissement doit être soumis au code du travail. Donc : un salarié détaché d'une entreprise étrangère qui travaillerait en France n'est pas éligible ; un salarié français qui travaillerait sur un site à l'étranger n'est pas éligible.

ponse sous 48 h vaut décision d'accord. L'avis rendu par le comité social et économique (CSE), qui doit en principe intervenir préalablement au recours à l'activité partielle, pourra intervenir après le placement des salariés en activité partielle et être adressé dans un délai de 2 mois à compter de la demande d'activité partielle. L'autorisation d'activité partielle peut être accordée pour une durée maximum de 12 mois (au lieu de 6 mois).

Ex. : Si vous sollicitez l'activité partielle le 15 juin 2020, l'autorisation peut vous être accordée jusqu'au 15 juin 2021.

Mes salariés seront-ils indemnisés à 100 % ?

L'indemnité due au salarié couvre au minimum 70 % de sa rémunération antérieure brute (telle qu'utilisée pour calculer l'indemnité de congés payés), soit environ 84 % du salaire net. Dans tous les cas, un minimum de 8,03 € par heure est respecté. Cependant, rien n'empêche un employeur d'indemniser ses salariés au-delà de 70 % du salaire brut s'il le peut/souhaite ou si une convention collective ou un accord d'entreprise le prévoit.

Comment déclarer mon entreprise en activité partielle ?

Dans un délai de 30 jours à compter de la mise en activité partielle des salariés, l'employeur effectue une demande d'autorisation d'activité partielle sur le site activitepartielle.emploi.gouv.fr/aparts/

La demande doit préciser : le motif de recours = circonstances exceptionnelles + coronavirus; les circonstances détaillées et la situation économique à l'origine de la demande; la période prévisible de sous-emploi, qui peut s'étendre jusqu'au 30 juin 2020 dès la première demande; le nombre de salariés concernés; le nombre d'heures chômées prévisionnelles. Après réception du dossier et instruction, la Dirccte notifie sa décision à l'entreprise, par courriel, sous 48 h. Cette décision ouvre le droit à l'application du régime légal de l'activité partielle. L'absence de réponse sous 48 h vaut décision d'accord. A l'échéance habituelle de la paie, l'employeur verse aux salariés une indemnité égale à 70 % de leur rémunération brute (sur la base de la rémunération brute prise en compte pour le calcul de l'indemnité de congés payés). Attention : l'indemnité horaire ne peut être inférieure au Smic net horaire. L'employeur adresse sa demande d'indemnisation sur le site activitepartielle.emploi.gouv.fr/aparts/

Cette demande renseigne, pour chaque salarié, les heures hebdomadaires réellement travaillées (ou assi-

milées, telles que les congés, les arrêts maladie pour motif de coronavirus, etc.) et les heures hebdomadaires réellement chômées. L'allocation est versée à l'entreprise par l'Agence de service et de paiement (ASP), dans un délai moyen de 12 jours.

Dois-je impérativement consulter le comité social et économique (CSE) avant de faire ma demande d'activité partielle ?

Oui, mais vous disposez désormais d'un délai de 2 mois à compter de votre demande pour consulter le CSE et transmettre l'avis du CSE à l'administration.

Quel est le montant de l'allocation d'activité partielle ?

L'allocation couvre 70% de la rémunération brute du salarié (telle qu'utilisée pour calculer l'indemnité de congés payés) quel que soit l'effectif de l'entreprise. Cette allocation sera au moins égale au SMIC (8,03 €) et sera plafonnée à 70 % de 4,5 SMIC. Elle ne saurait toutefois être supérieure à l'indemnité versée par l'employeur au salarié. Le reste à charge pour l'entreprise est donc nul pour les salariés dont la rémunération n'excède pas 4,5 SMIC.

En revanche, si l'employeur verse à ses salariés une indemnité d'un montant supérieur à 70% de leur rémunération antérieure, cette part additionnelle n'est pas prise en charge par la puissance publique. Le simulateur de calcul sera prochainement mis à jour sur le site du ministère du Travail : www.simulateur.emploi.gouv.fr/

L'État prend-il en charge les formations des salariés en activité partielle ?

Oui, l'État prendra en charge 100 % des coûts pédagogiques de la formation de salariés en activité partielle. Une simple convention entre l'entreprise et la Dirccte permet de déclencher cette prise en charge. Le salarié placé en activité partielle et qui suit une formation perçoit la même indemnisation : 70 % de son salaire brut, soit environ 84 % de son salaire net.

Quand le dispositif exceptionnel d'activité partielle sera-t-il en vigueur ?

Le dispositif exceptionnel d'activité partielle est applicable pour les demandes d'indemnisation déposées au titre des heures chômées depuis le 1er mars 2020.

Existe-t-il une assistance téléphonique pour m'aider dans mes déclarations ?

Un Numéro vert : **0800 705 800** pour la métropole et les Outre-mer de 8 h à 18 h, du lundi au vendredi.

ATTENTION AU DÉLAIS

Les entreprises disposent d'un délai de trente jours pour déposer leur demande, avec effet rétroactif. Le ministère du travail, en charge de l'activité partielle, fera évoluer prochainement le dispositif afin d'élargir les publics éligibles et diminuer le reste à charge pour les entreprises. Les informations seront prochainement disponibles sur le site internet <https://travail-emploi.gouv.fr/> Au préalable, il est nécessaire d'obtenir la validation d'une demande d'autorisation préalable d'activité partielle, qui est instruite par la Dirccte pour un volume d'heures et un nombre de salariés concernés par la suspension d'activité. A l'issue de chaque mois chômé, l'entreprise effectue une demande d'indemnisation en déclarant les heures non travaillées. Toutes les demandes doivent être déposées sur le portail dédié (<https://activitepartielle.emploi.gouv.fr/aparts/>) en amont du placement effectif des salariés en activité partielle. Toutefois, il n'est pas toujours possible d'anticiper les demandes d'activité partielle avant le placement des salariés en activité partielle. Dans ce cas, les employeurs sont invités à déposer leur demande d'activité partielle dans un délai raisonnable après le début de la période demandée partielle. La réglementation applicable prévoit que l'autorité administrative (Dirccte) dispose de 15 jours maximum pour instruire la demande (article R. 5122-4 du code du travail). A l'issue de ce délai et en l'absence de réponse de l'administration, la demande est réputée acceptée. Il a cependant été donné instruction de traiter prioritairement les demandes liées au Covid-19 afin de réduire fortement le délai d'instruction. Afin de ne pas pénaliser les salariés et les entreprises, le ministère du travail a décidé d'accorder aux entreprises un délai de 30 jours pour déposer leur demande, avec effet rétroactif au début de la période demandée. Certaines entreprises s'interrogent sur la possibilité de bénéficier de l'activité partielle alors qu'elles en ont bénéficié au cours des 36 derniers mois. Au vu du contexte COVID-19, une nouvelle demande peut être formulée. L'allocation versée à l'employeur ne peut se faire au-delà des 35 h. Exemple : un salarié qui a un contrat à 39h ne travaille que 20h. Le calcul de l'allocation versée par l'Etat et de l'"indemnisation" versée au salarié est limitée à 35h - 20h = 15h (et non 19h).

Entreprise

LA RÉUNION, TERRITOIRE D'ENTREPRENEURS

Une fois de plus, La France a battu des records de créations d'entreprises : plus de 800.000 en 2019, soit 120.000 de plus que l'année précédente (+18%). Dans cet élan à l'entreprenariat, l'île de La Réunion n'est pas en reste. Sur le département, on dénombre en moyenne 7.000 créations de sociétés par an, avec des chiffres qui progressent dans tous les secteurs d'activités, même si les services semblent porter davantage cette dynamique.

Face à ce constat, il est intéressant de comprendre quels sont les facteurs conjoncturels qui incitent à la création d'entreprises, d'analyser quelle forme juridique remporte le plus de succès, et quels sont les différences et les avantages offerts par chacune d'elle. Le Mémento cherchera également à analyser, dans ce dossier spécial "Entreprises" quels sont les secteurs porteurs d'activité et les marchés de demain ; en y incluant un état des lieux des aides, des financements et des subventions.

Enfin, c'est également l'occasion de faire un point sur la définition et la conception de l'entreprise, en 2020 : l'entreprise nouvelle, innovante, ubérisante, sociale et solidaire, responsable et résiliente.







ÉTATS DES LIEUX

La Réunion, territoire d'entrepreneurs

À chaque allocution, prise de parole en matière d'économie, le président de la République Emmanuel Macron ne cesse de se féliciter de la "start-up nation", de cette France "pays des entrepreneurs". Et il est difficile de lui donner tort quand on voit les chiffres sur la création d'entreprises en Hexagone et à La Réunion. Petits éléments d'explications à cet élan.

En février dernier se tenait à Paris le Salon des Entrepreneurs. Un rendez-vous devenu incontournable quand on sait que la France n'a jamais suscité autant de vocations. D'ailleurs, selon la Banque Mondiale, il ne faudrait que 4 jours en France pour créer sa boîte, c'est-à-dire le même délai qu'aux États-Unis. Ailleurs en Europe, Royaume-Uni (5), Allemagne (8), Italie (11) et Espagne (13), ce délai est plus long.

EN FRANCE, MIEUX QU'AILLEURS. Cet élément ne serait pas étranger à l'augmentation du nombre de créations d'entreprises en France. En 2019, celui-ci culmine à 815.257 selon l'INSEE, ce qui en fait un nouveau record après les chiffres, déjà très satisfaisants de 2018 - 691.000. À La Réunion,

▲ **191.000 chômeurs ont créé leur société en 2019, dans les secteurs du commerce, de la construction, de l'hébergement et de la restauration, essentiellement.**

toujours selon l'Institut National des Statistiques, il se crée en moyenne 7.000 entreprises sur le territoire par an.

En Métropole comme ici, ce sont surtout les micro-entreprises qui portent cet élan. Autre point important: 19% des Français envisagent de créer leur propre business dans les trois ans à venir (étude de Global Entrepreneur Ship Monitor). Un chiffre là encore supérieur en comparaison aux pays frontaliers, où seuls 9% des Italiens seraient motivés par ce projet, 7% des Anglais et 6% des Allemands.

Au-delà du rêve et de la voie parfaite à l'épanouissement professionnel, ce

qui incite réellement les Français à entreprendre, ce sont les dispositifs existants, comme le système actuel d'assurance chômage qui permet au salarié licencié de bénéficier de deux ans d'indemnités. Un temps pendant lequel le prétendant au travail indépendant peut prendre le temps de créer sa société.

Mais la dégressivité des allocations que les nouvelles règles de l'assurance-chômage prévoient à partir du 1^{er} novembre 2020 risque de faire chuter ces bons résultats. Quoi qu'il en soit, la personne qui en France souhaite créer son entreprise bénéficie de nombreux financements. La BPI France pousse à l'entreprise innovante, l'Adie réalise des prêts d'honneur, etc.

FINANCEMENTS ET STRUCTURES PUBLIQUES. Est-ce à dire que les aides financières sont l'élément essentiel de la start-up nation?

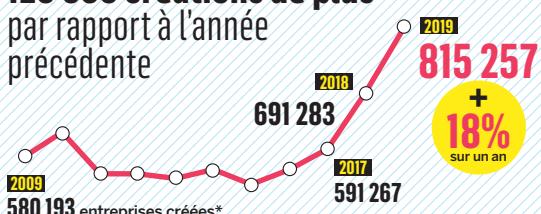
En Métropole comme à La Réunion ce sont surtout les micro-entreprises qui portent cet élan

DÉCRYPTAGE

CRÉATIONS D'ENTREPRISES : UN NOUVEAU RECORD

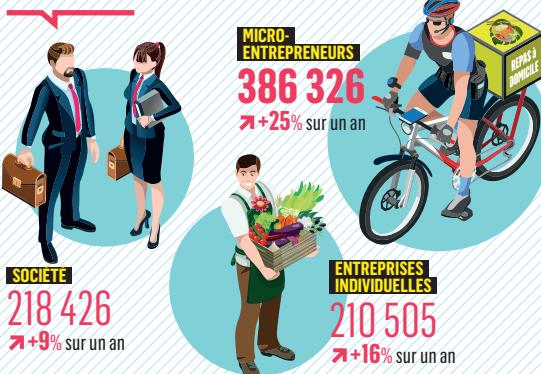
Plus de 800 000 entreprises ont été créées en 2019.
Une croissance portée par les microentrepreneurs.

120 000 créations de plus
par rapport à l'année
précédente



Une croissance portée par les microentrepreneurs

Répartition du nombre de créations par type d'entreprises en 2019



*Créations brutes dans l'ensemble des activités marchandes non agricoles. **Par rapport aux entreprises actives en 2016. Industrie, construction et services. Sauf les activités des sociétés holding. ***Hors microentrepreneurs.

Sources : INSEE, répertoire des entreprises et des établissements (SIRENE), Eurostat.

“Au Royaume-Uni, il est simple de créer une entreprise, mais seulement d'un point de vue administratif”, témoigne Ben Khenkine, directeur marketing de Legal Start, une société d'outre-Manche qui aide à s'implanter en France. “Il n'y a pas autant de facilités de financements ni de structures d'accompagnement publiques”.

En Italie, pour créer une SARL, il faut payer entre 2 à 5 mille euros de frais de notaire, et en Allemagne, le capital minimum est fixé à 25.000€. *“Bien sûr, d'autres formes existent, mais elles peinent à séduire”*, observe Régis Wallet, conseiller à la CCI France Allemagne. Avec un taux de chômage à 3% et une pénurie de main-d'œuvre, les pouvoirs publics privilégièrent surtout le finan-

cement de formation pour que les entreprises trouvent des salariés qualifiés, de plus en plus tôt.

COURAGEUX, MAIS PAS TÉMÉRAIRES. En France, c'est le contraire, on incite les chômeurs à entreprendre, comme en témoigne le Pôle Emploi et son ACRE — Aide à la Création et à la Reprise d'Entreprise, qui exonère des cotisations depuis 2015. Résultats: 191.000 chômeurs ont créé leur société en 2019, dans les secteurs du commerce, de la construction, de l'hébergement et de la restauration, essentiellement.

Ainsi, de manière générale, les Français semblent plus confiants à appréhender les risques intrinsèques à la création d'entreprises que leurs

La France, 12^e pays européen le plus créateur d'entreprises

Pays avec le plus fort taux d'entreprises créées en 2017**

1 ^{er}	LITUANIE	20,14%
2 ^e	PORTUGAL	15,63%
3 ^e	SLOVAQUIE	13,54%
...		
12 ^e	FRANCE	9,98%

+34%

sur un an. L'industrie est le secteur qui affiche la plus forte croissance.

2,7

Nombre moyen de salariés avec lequel les entreprises*** employeuses démarrent leur activité, en 2018.

470€

Revenu mensuel moyen des microentrepreneurs actifs, en 2017

Les Français ne sont pas téméraires et ont besoin d'être rassurés avant de se lancer



Les créations d'entreprises sont dynamiques dans le secteur des services aux particuliers (+9%).

Entreprendre et entreprises à La Réunion

En 2018, la création d'entreprises se chiffre à 6.600, soit +5% qu'en 2017. Le taux de création s'élève à 11,5% à La Réunion en 2018, il est sensiblement inférieur à la moyenne nationale (14,7%). La Réunion se situe ainsi au 15^e rang des régions de France.

Cette hausse est portée par les immatriculations de micro-entrepreneurs (+36%) et les entreprises individuelles classiques (+11%). En revanche, les créations de sociétés baissent (-18%). Avec 1.500 inscriptions, les créations sous le statut de micro-entrepreneurs accélèrent fortement. Ce succès peut s'expliquer notamment par les évolutions législatives, datant du 1^{er} janvier 2018 et le doublement des seuils de chiffres d'affaires permettant d'accéder au régime fiscal simplifié.

Les créations d'entreprises sont dynamiques dans tous les secteurs d'activité, notamment dans le secteur des services aux particuliers (+9%). Avec 2.100 nouvelles entreprises, le secteur “commerce, transports, hébergement et restauration” concentre un tiers des créations et enregistre une hausse de 2% des immatriculations. En 2018, 1.200 défaillances ont été enregistrées. Elles sont en hausse de 76% en un an, alors qu'elles baissent en Métropole (-1%).



voisins européens. Ils sont courageux, certes, mais pas téméraires, et *"ont besoin d'être rassurés avant de se lancer"*, précise Edoardo Secchi, fondateur de la société de conseil Italy-France Groupe.

DE NOMBREUSES MOTIVATIONS. Dans l'Hexagone, la culture du risque -et de l'échec- se fait encore timide. *"En France, l'échec est encore perçu comme tabou. Pourtant, il fait partie intégrante de l'aventure entrepreneuriale et c'est une formidable source d'apprentissage"*, témoigne Pierre-Édouard Bouygues, responsable Vistaprint France. Selon les dernières études sur le sujet, 31% des Français n'acceptent pas l'échec, contre 18% des Allemands et 49% des Italiens.

Pis, 66% des travailleurs indépendants en France ont du mal à rebondir. Rebondir serait ainsi difficile pour les deux tiers des interrogés alors que l'échec serait un passage obligé si l'on se réfère aux 77% des micro-entreprises qui font faillite avant leurs 5 ans, selon les statistiques de la FEDAE et de l'INSEE.

Qu'à cela ne tienne, pour les Français, l'entrepreneuriat représente la voie d'excellence pour une réussite professionnelle. La moitié des Français interrogés à ce sujet estiment que le choix de carrière le plus intéressant est celui de chef d'entreprise. Pour les femmes (4 créateurs d'entreprises sur dix) comme pour les hommes, être indépendant, s'épanouir et réaliser ses rêves sont les motivations les plus fréquentes à la création d'entreprises. Un rêve qui semble de plus en plus commun et accessible.

▲ Selon la Banque Mondiale, il ne faudrait que 4 jours en France pour créer sa boîte.

LA FEUILLE DE ROUTE POUR LA CRÉATION D'UNE ENTREPRISE

De l'idée au lancement du projet

1

L'idée

À la base de chaque création d'entreprise, il y a une idée, innovante, ludique ou même visionnaire, elle représente la clé de voûte du projet.

2

L'analyse critique

Un regard critique sur le projet permet d'identifier les forces et les faiblesses. Il faut également structurer sa démarche pour partir sur de bonnes bases.



3

Les questions essentielles

Il faut s'interroger sur les motivations (épanouissement personnel, réussite, etc.), les compétences et les ressources financières.

L'étude de marché

Analysez l'offre, la demande, la concurrence, la part de marché espérée. Une meilleure connaissance de l'environnement de la future société permet de réduire les risques.



5

Le business plan

Outil de pilotage, le business plan tend à donner une vision claire du projet : objectifs, ressources, viabilité économique, etc. Il faut démontrer sa cohérence, son potentiel et sa valeur ajoutée.



7

Le statut juridique

Entreprise individuelle ou société ? Ce choix est déterminant pour votre statut juridique personnel mais aussi pour vos obligations fiscales, administratives et sociales.



6

Le financement

Prêts bancaires, crowdfunding, concours ou subventions, etc. Rassemblez les moyens financiers nécessaires pour la concrétisation du projet.



8

L'immatriculation

L'immatriculation de l'entreprise représente sa naissance administrative. Adressez-vous au CFE (Centre des Formalités des Entreprises) compétent.



9

La visibilité

Site web, réseaux sociaux, annuaires professionnels, emailing, etc. Vous avez l'embarras du choix pour faire connaître votre nouvelle entreprise.



RECRUTER AU RSMA

UN ATOUT POUR VOTRE ENTREPRISE



Le RSMA forme chaque année plus de 1 000 jeunes Réunionnais pour les insérer sur le marché de l'emploi. Des centaines d'entreprises recrutent au RSMA pour trouver les compétences utiles à leur développement

Pourquoi pas vous ?



LA NOUVEAUTÉ EN 2020 : UNE MESURE D'AIDE À L'EMBAUCHE SIGNIFICATIVE AVEC LE DISPOSITIF DES EMPLOIS FRANCS

Recruter au RSMA c'est bénéficier des mesures du Plan PETREL et des avantages des emplois francs : jusqu'à 5 000 euros/an pour un CDI temps plein et 2 500 euros/an pour un CDD temps plein de 6 mois minimum.



38 FORMATIONS, ADAPTÉES À VOS BESOINS

Le RSMA, c'est une offre de formation complète qui concerne 38 filières professionnelles, en phase avec les besoins de recrutement des entreprises locales : filières coiffure, froid-climatisation, surveillants de baignade, développeurs web, coffreurs-brancheurs, aide à la personne, ...



UNE FORMATION DE QUALITÉ, UN ENGAGEMENT RECONNNU

Donner sa chance à un volontaire stagiaire du RSMA, c'est la garantie de recruter un salarié opérationnel, formé par des professionnels de votre filière.



EN SAVOIR +

www.rsma.re | [RSMA.Reunion](https://www.facebook.com/RSMA.Reunion) | [rsmareunion](https://www.instagram.com/rsmareunion/) | 02 62 96 68 53



QUELS FINANCEMENTS

La grande décision

Le saviez-vous ? À l'île de La Réunion, il existe plus de 120 aides à la création d'entreprise. Non pas qu'un porteur de projet puisse bénéficier de ces 120 solutions de financement, mais qu'il peut très facilement trouver parmi ce panel une aide qui pourra soutenir, booster son activité ou encore aider à sa reprise. Petit guide du financement de la création d'entreprise.

Faut-il encore le répéter ? La question du financement est centrale pour tout entrepreneur. Parce que le financement est essentiel à toute activité productive et de la création de valeur, il est au centre des problématiques économiques. La question du financement constitue, de fait, un enjeu fondamental pour développer la croissance et l'emploi.

TROIS CHAMPS INTIMEMENT LIÉS. Et comme le rappelle Agnès Bricard, présidente d'honneur du Conseil de l'Ordre des Experts-Comptables, cette question du financement se pose très tôt. *“Le décalage dans le temps entre les paiements et les encaissements peut être constaté dès la création de l'entreprise, lors de la constitution du capital productif et l'exécution des premières dépenses. Il se prolonge durant les opérations d'investissement et dans le cycle d'exploitation. Il est à l'origine d'un besoin de financement que l'entreprise va devoir couvrir en choisissant la solution la plus adaptée.”*

Dans l'une de ses notes d'information relative au financement des entreprises, la Banque de France rappelle que *“pour un chef d'entreprise, la politique de financement fait partie des trois plus grandes décisions en matière de gestion financière”*. Celle-ci consiste en effet à prendre les décisions les plus rationnelles en termes d'investissement, de financement et de distribution des bénéfices. Ces trois champs sont intimement liés entre eux.

LE GUICHET SAV. Qu'il s'agisse de création, de reprise, de développement, de croissance externe,

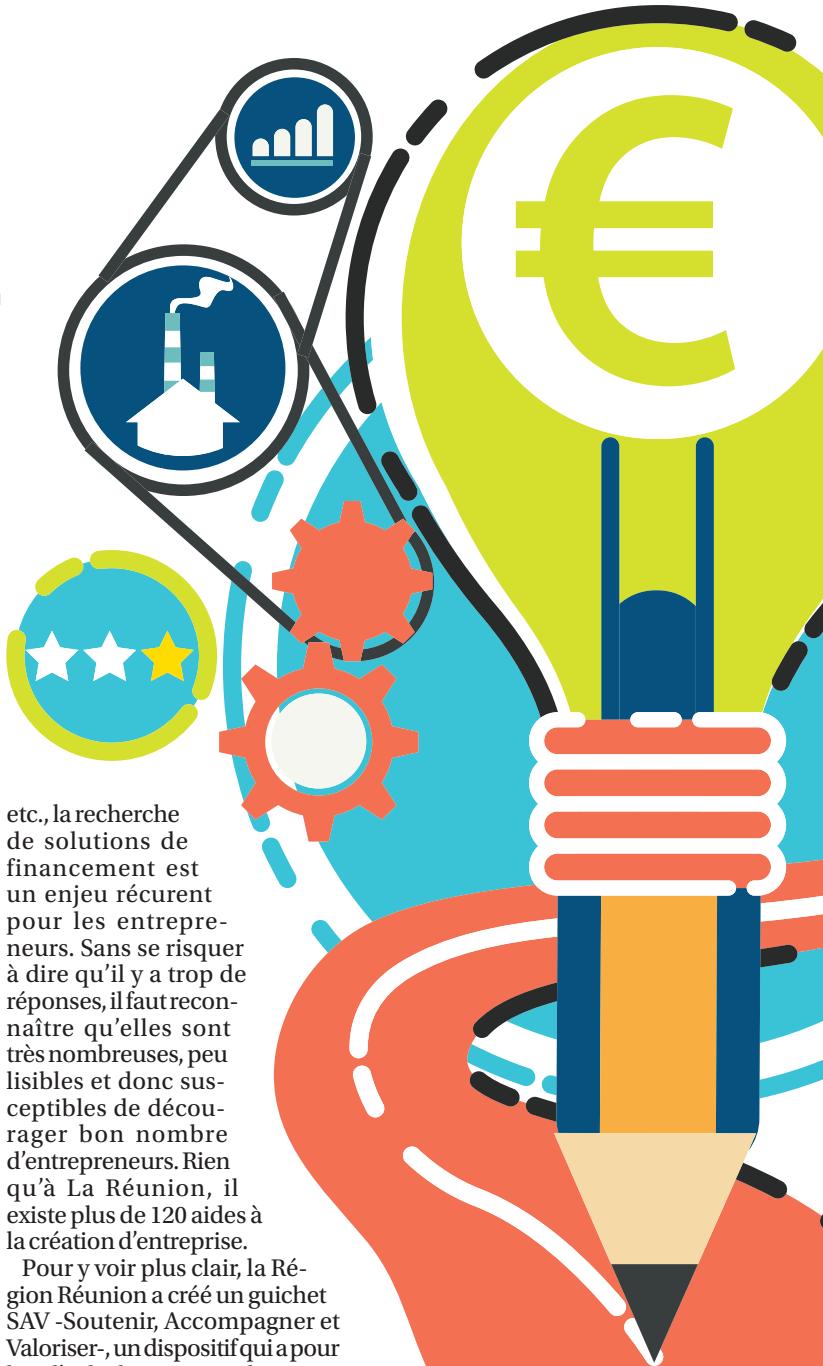
MOT D'ORDRE

Les opérations de crédit-bail, consistant à mettre à la disposition de l'entreprise un bien nécessaire à son activité sous forme d'une location, suppriment ainsi le besoin durable et donc la ressource nécessaire pour l'acquérir.

etc., la recherche de solutions de financement est un enjeu récurrent pour les entrepreneurs. Sans se risquer à dire qu'il y a trop de réponses, il faut reconnaître qu'elles sont très nombreuses, peu lisibles et donc susceptibles de décourager bon nombre d'entrepreneurs. Rien qu'à La Réunion, il existe plus de 120 aides à la création d'entreprise.

Pour y voir plus clair, la Région Réunion a créé un guichet SAV -Soutenir, Accompagner et Valoriser-, un dispositif qui a pour but d'aider les porteurs de projets dans leur démarche de création et de recherche de financements.

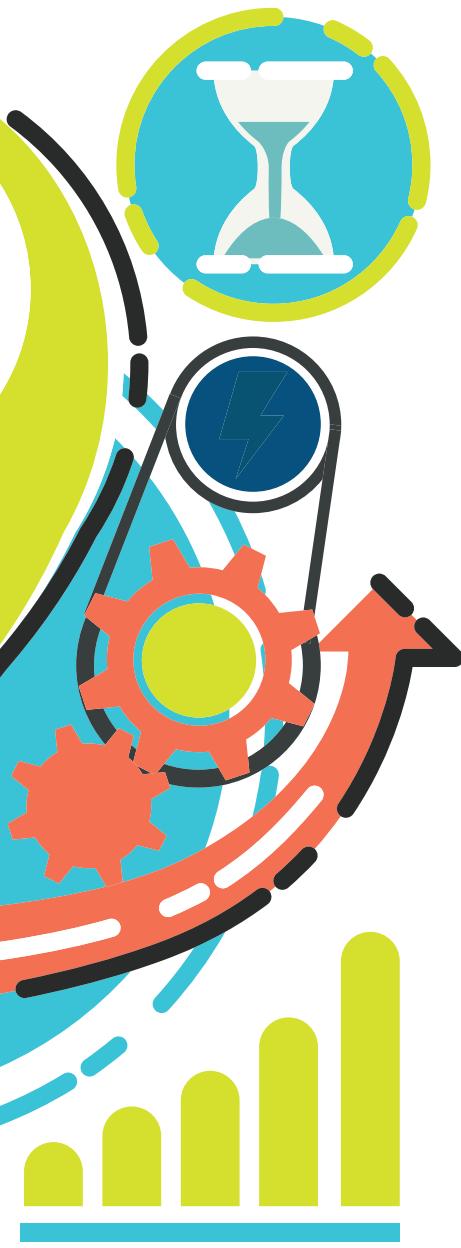
LES BESOINS DURABLES EN FINANCEMENT. En s'appuyant sur ces différentes aides, Le Mémento réalise dans cet article un petit guide à destination des dirigeants et des créateurs d'entreprises, et re-



Pour un chef d'entreprise, la politique de financement fait partie des trois plus grandes décisions en matière de gestion financière

cense les aides à réunir pour se constituer un capital nécessaire, non pas minimum, mais nécessaire, au financement de la création. Les termes sont importants, puisque “nécessaire” englobe les différents besoins durables que le porteur de projet aura identifiés en amont, dans les étapes précédentes de son projet (voir infographie “Les Étapes du Projet de Création”).

Mais avant de lister, de manière non exhaustive, ces aides, il convient de donner une définition des “besoins durables en financement”. Selon les experts



travailler pendant plusieurs semaines avant de pouvoir émettre des factures ou ceux encore qui offrent un délai de paiement au client... *“Pour tous ceux-là, la notion de BFR est d'une importance cruciale”*, répète l'expert-comptable, *“pour la pérennité de l'entreprise”*. Ainsi, une sous-estimation du BFR ou un mauvais financement préalable de celui-ci entraîne des problèmes de trésorerie, à court terme.

CRÉDIBILISER PROJET ET PORTEUR.

Enfin et non des moindres (last but not least, comme disent les Anglais), trouver le bon financement est une chose, l'obtenir en est une autre. Pour cela, le porteur de projet aura besoin de crédibilité. *“Il s'agit à la fois de crédibiliser le projet et ceux qui le portent pour donner confiance aux investisseurs et financeurs”*, précise Cédric Mignon, directeur du développement à la Caisse d'Épargne.

Crédibiliser le projet consiste en la présentation, synthétique et structurée, de la nature du projet, il faut en démontrer la faisabilité à travers l'aspect technique, humain, juridique et fiscal, mais aussi l'aspect marketing, commercial, sous l'angle de la communication et des aspects stratégiques. Crédibiliser les porteurs de projets, cela revient à valoriser la formation, les compétences et l'expérience.

(comptables, banquiers et autres), il s'agit des frais d'établissements, des investissements, des dépôts et cautions à verser et enfin du besoin en fonds de roulement.

L'IMPORTANCE DU BFR. *“Cette dernière notion, le BFR, le besoin en fonds de roulement, n'est pas simple à appréhender”*, rassurent les experts-comptables. *“Pourtant, elle est fondamentale puisqu'il s'agit de l'argent utilisé en permanence”*, pour l'achat et la détention du stock nécessaire au fonctionnement de l'entreprise par exemple, mais aussi pour pouvoir accorder des délais de paiement aux clients.

Pour les entreprises qui doivent avoir en permanence un choix important à proposer à la clientèle ou encore ceux qui doivent



Il existe des alternatives au financement traditionnel. Il y a par exemple la collecte de fonds auprès de l'entourage, mais aussi les prêts d'honneur, les micro-crédits, le financement participatif, les incubateurs, les business angle, les fonds d'investissement, les prêts inter-entreprises, ou encore les concours.

Le refus de crédit

Une banque peut refuser une demande de crédit ou de renouvellement annuel de concours bancaires (découverts, lignes d'escompte...), réduire ou encore dénoncer ces concours. Cependant, si elle refuse, elle doit motiver son refus. Ce refus peut être lié à des doutes sur la capacité de l'entreprise à rembourser ce prêt ou sur les évolutions du résultat réalisé (comptes annuels) ou projeté (business plan), etc.

La médiation du crédit est un dispositif gratuit accessible dans chaque département dans le respect des règles de confidentialité du secret bancaire. Des médiateurs (il s'agit généralement des directeurs de la Banque de France) ont vocation à rétablir le dialogue entre l'entreprise et ses partenaires financiers et à faciliter la recherche de solutions communes. Des tiers de confiance de la médiation peuvent accompagner bénévolement les entreprises dans leurs démarches, jusqu'à la prise en charge de leur dossier par le médiateur. En 2014, 58% des dossiers soumis à la médiation ont bénéficié d'une issue favorable. Pour les autres dossiers, il doit être envisagé de recourir au mandat ad hoc ou à la conciliation.

Sources : Le Guide du Routard du Financement d'Entreprise, octobre 2015, Hachette, et www.entreprise-reunion.re.

Types de financements	Sources de financements
Épargne personnelle	- le porteur de projet - ses associés
Prêt bancaire personnel	- certaines banques commerciales
Prêt d'honneur sans intérêt ni garantie	- les plateformes France Initiative - le réseau Entreprendre - Microcrédit Réunion (Adie) - les fondations - certains employeurs, dans le cadre de l'essaimage...
Participation dans le capital	- sociétés de capital risque - clubs d'investisseurs, Cigales - sociétés de reconversion - investisseurs individuels, business angels
Prêts à moyen/long terme à l'entreprise	- les établissements de crédit (banques) - les sociétés de reconversion - le prêt à la création d'entreprise (PCE)
Crédit-bail	- les banques - les organismes spécialisés
Aides financières	- l'Etat : dispositif Nacre - les collectivités locales (principalement le Conseil Régional et le Conseil Général) - les fondations

STATUT JURIDIQUE

Quel statut, pour quelle protection ?

Lorsqu'il s'agit de créer une entreprise, il n'est pas toujours aisé de savoir quel statut choisir pour l'entreprise. Si cette question peut paraître anodine pour certains, elle est pourtant fondamentale, tant en termes de réussite que d'échec du business. Voici quelques éléments pour éclairer ce choix.

Pour ceux qui n'y seraient pas familiers, débarquer dans le jargon de la création d'entreprise peut avoir quelque chose d'effrayant. On parle souvent en abréviations et derrière chaque lettre se cache une définition bien précise qu'il faut avoir en tête. Mais en réalité, le choix du statut juridique d'une entreprise n'est pas si compliqué. En réalité, qu'elle que soit l'activité, il y a deux choix, soit l'entreprise individuelle (EI) soit la création d'une société.

Ce choix, pas si compliqué mais pas si simple non plus doit prendre en compte plusieurs critères, qu'il faut savoir mettre au clair : la nature de l'activité, la volonté de s'associer, l'organisation patrimoniale, les besoins financiers – ceux-ci diffèrent selon le statut choisi, le fonc-

tionnement de l'entreprise, le régime social et fiscal de l'entrepreneur et de l'entreprise, et enfin la crédibilité vis-à-vis des partenaires (banquiers clients, fournisseurs, etc.).

COMPARER POUR MIEUX COMPRENDRE. Bien sûr, il existe également depuis plus de 11 ans maintenant le statut d'auto-entrepreneur. L'auto entrepreneur ou micro entrepreneur est un entrepreneur individuel bénéficiant d'un régime simplifié de micro entreprise. L'auto entreprise et micro entreprise n'est pas une forme juridique, c'est un régime spécifique dépendant du statut juridique de l'entreprise individuelle.

Quelle que soit l'activité exercée, il faudra faire ce choix entre l'entreprise



Le choix du statut juridique de l'entreprise, un choix pas si compliqué mais pas si simple non plus doit prendre en compte plusieurs critères.

individuelle ou la société. Le Mémento a donc décortiqué les régimes spécifiques (fiscal, social, responsabilité, etc.) afin d'éclairer ce choix. Les tableaux présentés comparent les principales structures juridiques qui s'offrent aux porteurs de projets de création d'entreprises.

LES ABRÉVIATIONS UTILISÉES

EI : Entreprise Individuelle à responsabilité limitée • **EURL** : Entreprise Unipersonnelle à Responsabilité Limitée • **SARL** : Société à Responsabilité Limitée • **SA** : Société Anonyme • **SAS** : Société par Action Simplifiée • **SASU** : Société par Action Simplifiée Unipersonnelle • **SNC** : Société en Nom Collectif • **SCOP** : Société Coopérative de Production

QUEL EST LE MONTANT MINIMAL DU CAPITAL SOCIAL ?

Entreprise individuelle	Il n'y a pas de notion de capital social, l'entreprise et l'entrepreneur ne formant juridiquement qu'une seule et même personne.
EURL	Le montant du capital social est librement fixé par l'associé, en fonction de la taille, de l'activité, et des besoins en capitaux de la société. 20 % des apports en espèces sont versés obligatoirement au moment de la constitution, le solde devant être libéré dans les 5 ans.
SARL	Le montant du capital social est librement fixé par les associés, en fonction de la taille, de l'activité, et des besoins en capitaux de la société. 20 % des apports en espèces sont versés obligatoirement au moment de la constitution, le solde devant être libéré dans les 5 ans.
SA (forme classique)	37 000 euros minimum. 50 % des apports en espèces sont versés obligatoirement au moment de la constitution, le solde devant être libéré dans les 5 ans.
SAS / SASU	Le capital est librement fixé par les actionnaires, en fonction de la taille, de l'activité, et des besoins en capitaux de la société. 50 % des apports en espèces sont versés obligatoirement au moment de la constitution, le solde devant être libéré dans les 5 ans.
SNC	Le montant du capital social est librement fixé par les associés, en fonction de la taille, de l'activité, et des besoins en capitaux de la société. Les apports en espèces sont versés intégralement ou non à la création. Dans ce dernier cas, le solde peut faire l'objet de versements ultérieurs, sur appel de la gérance, au fur et à mesure des besoins.
Scop	18 500 euros pour les Scop SA et 30 euros pour les Scop Sarl ou SAS.
Association	Il n'y a pas de capital social. L'association perçoit des cotisations de ses membres si la facturation de ses services et les réserves qu'elle a pu constituer s'avèrent insuffisantes. Les membres peuvent également effectuer des apports en nature, en industrie ou en espèces, avec une possibilité de récupérer les apports en nature à la dissolution de l'association.

QUI DIRIGE L'ENTREPRISE ?

Entreprise individuelle	L'entrepreneur individuel est le seul "maître à bord". Il dispose des pleins pouvoirs pour diriger son entreprise.
EURL	L'EURL est dirigée par un gérant (obligatoirement personne physique) qui peut être soit l'associé unique, soit un tiers.
SARL	La SARL est dirigée par un ou plusieurs gérant(s), obligatoirement personne(s) physique(s). Le gérant peut être, soit l'un des associés, soit un tiers.
SA (forme classique)	La SA est dirigée par un conseil d'administration, comprenant 3 à 18 membres, obligatoirement actionnaires. Le président est désigné par le conseil d'administration parmi ses membres. Un directeur général peut également être nommé pour représenter la société et assurer sa gestion courante.
SAS / SASU	La SAS est dirigée par un seul président, personne physique ou personne morale. Les associés déterminent librement dans les statuts les règles d'organisation de la société.
SNC	La SNC est dirigée par un ou plusieurs gérant(s), personne physique ou morale. Il peut s'agir, soit de l'un des associés, soit d'un tiers.
Scop	Un dirigeant élu par les associés salariés pour 4 ans (6 ans pour les Scop SA).
Association	Son mode de gestion est choisi librement. L'association est souvent dirigée par un conseil d'administration, qui élit généralement un bureau composé d'un président, d'un trésorier et d'un secrétaire.

QUELLE EST L'ÉTENDUE DE LA RESPONSABILITÉ DES DIRIGEANTS ?

Entreprise individuelle	Responsabilité civile et pénale du chef d'entreprise.
EURL	Responsabilité civile et pénale du dirigeant.
SARL	Responsabilité civile et pénale du ou des dirigeants.
SA (forme classique)	Responsabilité civile et pénale du ou des dirigeants.
SAS / SASU	Responsabilité civile et pénale du ou des dirigeants.
SNC	Responsabilité civile et pénale du ou des dirigeants
Scop	Responsabilité civile et pénale du ou des dirigeants
Association	Responsabilité civile et pénale du ou des dirigeant. La responsabilité peut, dans certains cas, être atténuée lorsque le dirigeant exerce ses fonctions de manière totalement bénévole.

QUEL EST LE MODE D'IMPOSITION DES BÉNÉFICES ?

Entreprise individuelle	Il n'y a pas d'imposition au niveau de l'entreprise. Le chef d'entreprise est imposé directement au titre de l'impôt sur le revenu. L'entrepreneur individuel qui a choisi le régime de l'EIRL, peut sous certaines conditions opter pour l'impôt sur les sociétés.
EURL	Il n'y a pas d'imposition au niveau de la société. L'associé unique est imposé directement au titre de l'impôt sur le revenu (catégorie des bénéfices industriels et commerciaux ou des bénéfices non commerciaux). L'EURL peut cependant opter pour l'impôt sur les sociétés.
SARL	Les bénéfices sont soumis à l'impôt sur les sociétés. Il est toutefois possible d'opter pour l'impôt sur le revenu dans le cas de la SARL de famille. Une option pour l'IR est également possible, sous certaines conditions, pour les SARL de moins de 5 ans.
SA (forme classique)	Les bénéfices sont soumis à l'impôt sur les sociétés. Une option pour l'IR est possible pour les SA de moins de 5 ans, sous certaines conditions.
SAS / SASU	Les bénéfices sont soumis à l'impôt sur les sociétés. Une option pour l'IR est possible pour les SAS de moins de 5 ans, sous certaines conditions.
SNC	Il n'y a pas d'imposition au niveau de la société. Chaque associé est personnellement imposé sur sa part de bénéfices au titre de l'impôt sur le revenu (dans la catégorie des bénéfices industriels et commerciaux). La société peut toutefois opter pour l'impôt sur les sociétés.
Scop	Les bénéfices sont soumis à l'impôt sur les sociétés. Exonération d'IS pour la fraction des bénéfices distribuée aux salariés au titre de la participation et pour celle mise en réserve dans le cadre de la provision pour investissement.
Association	Les associations qui réalisent des bénéfices, dans un but lucratif, sont assujetties à la TVA et doivent acquitter l'impôt sur les sociétés au taux normal. Les associations sans but lucratif ne sont pas redevables de l'IS de droit commun. Elles bénéficient d'un taux d'IS réduit sur leurs seuls revenus patrimoniaux. Par ailleurs, les associations sans but lucratif dont les recettes commerciales accessoires n'excèdent pas 60 000 € par an, sont exonérées d'impôts commerciaux : impôt sur les sociétés, TVA, contribution économique territoriale.

QUEL EST LE RÉGIME SOCIAL DU DIRIGEANT ?

Entreprise individuelle	Régime des travailleurs non-salariés.
EURL	Si le gérant est l'associé unique : régime des travailleurs non-salariés. Si le gérant est un tiers : assimilé-salarié
SARL soumise à l'IS	Gérant minoritaire ou égalitaire : assimilé-salarié Gérant majoritaire : travailleur non-salarié
SA (forme classique) soumise à l'IS	Le président est assimilé-salarié. Les autres membres du conseil d'administration ne sont pas rémunérés pour leurs fonctions de dirigeants et ne relèvent par conséquent d'aucun régime social.
SAS / SASU soumise à l'IS	Le président est assimilé-salarié.
SNC	Régime des travailleurs non-salariés.
Scop	Les dirigeants mandataires sociaux sont assimilés à des salariés notamment au regard de l'assurance chômage.
Association	Les dirigeants sont assimilés-salariés, sous certaines conditions.

QUI PREND LES DÉCISIONS ?

Entreprise individuelle	L'entrepreneur individuel seul.
EURL	Le gérant. Il est toutefois possible de limiter ses pouvoirs s'il n'est pas l'associé unique.
SARL	Les décisions de gestion courante sont prises par le gérant. Les décisions dépassant les pouvoirs du gérant sont prises en assemblée générale ordinaire (par exemple : l'approbation des comptes annuels). Les décisions modifiant les statuts sont prises en assemblée générale extraordinaire (par exemple : le changement de siège social, la modification de l'activité).
SA (forme classique)	Les décisions de gestion courante sont prises par le directeur général ou, s'il n'en existe pas, par le président. Assemblées générales ordinaires et extraordinaires : mêmes règles de compétence que dans les SARL.
SAS / SASU	Les associés déterminent librement dans les statuts les modalités d'adoption des décisions. Certaines décisions doivent cependant être obligatoirement prises collectivement (approbation des comptes, modification du capital).
SNC	Les règles applicables sont les mêmes que pour une SARL.
Scop	Les délibérations sont votées en assemblée générale selon la règle 1 associé = 1 voix, quel que soit le montant de l'apport en capital de chacun.
Association	Liberté contractuelle.

LA DÉSIGNATION D'UN COMMISSAIRE AUX COMPTES EST-ELLE OBLIGATOIRE ?

Entreprise individuelle	Non
EURL	Non sauf si 2 des 3 conditions suivantes sont remplies : - le bilan est supérieur à 4 000 000 €, - le CA HT est supérieur à 8 000 000 €, - l'entreprise compte plus de 50 salariés.
SARL	-
SA (forme classique)	-
SAS / SASU	-
SNC	-
Scop	-
Association	Non, sauf exceptions (lorsque le montant des subventions reçues par l'association dépassent un certain seuil).

OBM

DÉPLOIE SES AILES

OBM Coaching poursuit son développement, appuyé sur une méthodologie éprouvée. Dotée de locaux flamboyants neufs, la société poursuit son ambition : déployer son réseau de franchises sur l'ensemble du territoire, dans l'océan Indien et les pays francophones.

VISER LA RÉUSSITE

Crée en 2014 à l'initiative de Nadine Galmar, OBM Coaching s'appuie sur une méthodologie innovante, développée au bénéfice de chefs d'entreprises confrontés à des problèmes récurrents : solitude, problématiques administratives, gestion du temps...

Fidèle à ses valeurs - Innovation, Réussite et Accompagnement - le spécialiste du training de dirigeants accompagne chaque semaine des entreprises réunionnaises et mauriciennes sur le chemin de la réussite, en leur fournissant les clefs du développement d'affaires. Des outils compilés au sein de la méthode OBM pour "Organiser - Booster - Multiplier", au travers de laquelle les chefs d'entreprises obtiennent :

- **plus de bénéfice**, donc une meilleure qualité de vie, une meilleure prise en charge de leurs salariés et un développement plus important,
- **plus d'efficacité** et de cohésion au sein de leurs équipes pour une plus grande performance et productivité,
- **plus de temps pour eux** et surtout la prise de recul nécessaire pour analyser et mettre en place une stratégie adaptée leur permettant d'atteindre leurs objectifs.

UNE MÉTHODE QUI S'AFFINE ET SE DUPLIQUE

Rejointe dans l'aventure par Fabrice Vingatamalé, Nadine Galmar s'attache à toujours améliorer programmes et méthode, en y intégrant davantage de pédagogie active. Les business coachs ont ainsi développé différents jeux dans le but de rendre leur accompagnement plus ludique, donc plus percutant. En parallèle, les développeurs de la méthode ont également œuvré à la déclinaison des process destinés à permettre l'**ouverture d'OBM à la franchise, sur les territoires réunionnais et mauricien** dans un premier temps. Actuellement en phase d'audit des candidats, cette ambition sera concrétisée d'ici la fin de l'année.



Fabrice Vingatamalé.



DES LOCAUX FLAMBANTS NEUFS

En octobre 2019, l'entreprise a investi ses nouveaux locaux au 52 route de Savannah Saint-Paul, pour les transformer en un véritable business center.

Au sein de l'espace de 100 m², entièrement réaménagé, deux salles de réunion de capacités respectives de 10 et de 15 personnes ainsi qu'un salon viennent aujourd'hui répondre à la demande croissante locale, et notamment celle des centres de formation. L'offre est complétée par la mise à disposition d'un bureau à destination des travailleurs nomades.

Accueillant et parfaitement équipé, l'espace coworking a bien évidemment vocation à offrir à l'ensemble des futurs franchisés OBM, la réponse aux besoins que ces derniers exprimeront, en termes d'accueil, dans le cadre de leur activité.



LA DIGITALISATION, AU COEUR DE NOS PROJETS 2020



Premier service de Santé au Travail à La Réunion, Intermétra Métrag agit au quotidien pour répondre au mieux aux besoins de ses adhérents (secteur privé, fonction publique, secteur agricole).

En recherche permanente d'amélioration de son offre de services aux entreprises, Intermétra Métrag a mis en place un plan d'actions sur plusieurs axes : la digitalisation des outils dédiés aux

entreprises et la réorganisation de certains de ses centres sur le territoire.

Marc Nexhip, Directeur général d'Intermétra Métrag, nous en dit plus sur ce plan d'actions.

Marc Nexhip, vous avez entrepris de moderniser les services d'Intermétra Métrag avec votre conseil d'administration.

Vous avez récemment lancé un portail adhérents, pouvez-vous nous en dire plus à ce sujet ?

MN : Jusqu'à présent, nous traitions les formalités administratives par voie postale, via des échanges de mails, de fichiers excel, des appels téléphoniques. Nous répondions aux questions de nos adhérents au coup par coup. Les démarches étaient relativement longues du fait d'un manque de synchronisation immédiate entre nos services et nos entreprises adhérentes. Nous avions besoin d'une interface directe entre elles et nous.

Grâce à ce portail, les entreprises adhérentes disposent aujourd'hui d'un espace privé proposant un ensemble de fonctionnalités dédiées aux données administratives, aux données financières. Elles peuvent aujourd'hui effectuer leur déclaration annuelle en ligne, remplir et signer électroniquement leur bordereau de cotisation, mettre à jour en temps réel leurs informations administratives ainsi que la liste de leurs salariés.

Le portail nous a permis de fluidifier la prise en charge de nos adhérents et les appels sont maintenant davantage axés sur l'aide aux démarches administratives spécifiques Santé au Travail, sur les actions de sensibilisation ou encore les questions liées à la prévention.



Le portail adhérents a constitué la première étape de votre processus de digitalisation, quelles sont les étapes à venir ?

Nous sommes aujourd'hui en train de travailler sur la personnalisation d'une plateforme de services interconnectée avec le portail adhérents. Notre objectif est de mettre à disposition de nos adhérents des outils digitaux permettant de les accompagner dans leur démarche et stratégie de prévention.

Cette plateforme adaptée et sécurisée devrait être lancée au second semestre. Elle a un double intérêt :

- Les employeurs pourront gérer leur dossier de prévention d'entreprise. Ils pourront notamment directement adresser leurs demandes de visites au

cabinet médical auquel ils sont rattachés, suivre le planning des rendez-vous de leurs salariés et éventuellement les modifier, accéder de manière dématérialisée aux avis delivrés par les médecins, aux visites d'information et de prévention des infirmiers, aux actions réalisées en milieu de travail au sein de leur entreprise. Ils pourront également inscrire leurs salariés aux actions de sensibilisation et de prévention.

- Chaque salarié pourra créer son compte personnel de Santé au Travail. L'idée est de proposer à chaque entreprise d'impliquer l'ensemble de ses salariés dans sa stratégie de Prévention, en facilitant la transmission des informations du suivi Santé au Travail et de toutes les actions de prévention mises en oeuvre par les



équipes pluridisciplinaires d'Intermétra Métrag. Grâce au Compte Personnel de Santé au Travail, chaque salarié deviendra acteur de sa propre prévention en santé et sécurité au travail. Chacun pourra retrouver ses informations personnelles (parcours professionnel, arrêts maladie, conseils émis lors du dernier rendez-vous Santé Travail...) dans un dossier digital personnel ultra-sécurisé de Santé au Travail. Chaque salarié aura ainsi accès aux préconisations faites par les acteurs pluridisciplinaires d'Intermétra Métrag, à ses prochains rendez-vous médicaux, à des messages de prévention adaptés à son poste de travail et à l'activité de l'entreprise qui l'emploie. Il sera également possible pour chacun de demander un rendez-vous auprès de nos services.

Qui dit digitalisation dit site internet, avez-vous prévu de créer un site Intermétra Métrag ?

Bien évidemment. Nous sommes actuellement en train de définir notre cahier des charges. L'objectif sera de présenter notre association, de communiquer l'adresse et les coordonnées de nos centres, de présenter nos métiers, nos missions, de partager des informations juridiques en lien avec notre activité ainsi que

notre documentation en matière de prévention. Nous y présenterons également nos dernières actualités et partagerons nos dates d'ateliers de sensibilisation et de prévention.

Et concernant la réorganisation de certains centres sur le territoire ?

Afin d'être au plus près des entreprises du Nord-Est de Saint-Denis, nous avons décidé de regrouper les centres de Sainte-Clotilde et de la rue Jacob (Saint-Denis) dans un nouvel espace situé dans la zone d'activités de la Mare. Actuellement en phase de construction, cet espace réparti sur deux niveaux devrait être livré en septembre. Ces quelques 1300 m² nous permettront d'accueillir les salariés de ce secteur dans des conditions optimales.

L'équipe pluridisciplinaire - médecins, infirmiers, préventeurs et assistants médicaux – sera regroupée dans ce nouvel espace ainsi que le service adhérents d'Intermétra Métrag, soit plus de 20 personnes dédiées à la surveillance médicale et 7 personnes à vocation administrative. Au total, ce seront plus de 10 000 visites qui y seront assurées chaque année. Nous disposerons d'installations modernes avec visiotests et audiogrammes connectés, les dossiers médicaux seront quant à eux

informatisés.

Un nouveau pôle dédié à la surveillance des agents de la fonction publique d'Etat et territoriale sera réparti sur 3 centres : Saint-Pierre, Saint-Denis et La Mare à Sainte-Marie. ■

CHIFFRES-CLÉS



- 4 secteurs
- 8 centres médicaux pluridisciplinaires sur l'ensemble du département
- Plus de 10 000 entreprises adhérentes
- 112 000 salariés suivis
- 8000 agents de la fonction publique d'Etat et territoriale suivis
- Plus de 100 collaborateurs au service des adhérents et de leurs salariés.



LE CONGRÈS DES ENTREPRENEURS PÉI

Se conditionner à la réussite

Eux-mêmes chefs d'entreprises, Vincent Robert et Sandie Boyer ont créé en 2018 l'association Entrepreneurs Péri qui porte, tous les ans, le Congrès des Entrepreneurs Péri. Une nouvelle façon d'apporter des conseils aux dirigeants de l'île de La Réunion. Une nouvelle voie pour la réussite.

Sandie Boyer et Vincent Robert sont deux enfants de l'est de La Réunion, une microrégion au fort potentiel, pourtant mal vue quand elle n'est pas méconnue. Tous les deux sont pleins d'ambition et ont soif de savoirs; ils quittent alors La Réunion en 2009 pour faire leurs études en Métropole, avant de revenir régulièrement sur le territoire, à l'occasion de vacances.

CRÉATION DU CONCEPT EN 2018. *“Au fur et à mesure de ces différents séjours, l'envie d'entreprendre grandissait”,* raconte Vincent Robert. *“Mais d'entreprendre, ici, à La Réunion”.* Après ses études en ingénierie informatique, spécialité “Finances de Marché”, le jeune businessman crée plusieurs boîtes - L'Agence, une agence de marketing digital, Watch-It, un

▲ Sandie Boyer et Vincent Robert sont deux enfants de l'est de La Réunion qui ont réussi en créant diverses entreprises.

© Photo Mémento

service de location de montres de luxe, et quelques investissements immobiliers dans la capitale.

C'est en 2018 qu'il décide avec Sandie Boyer, sa partenaire à la vie comme en business, de lancer un congrès des entrepreneurs à La Réunion. Pour les dirigeants et les entrepreneurs, il y avait certes des afterwork *“mais [ceux-là] ne répondraient pas aux questions que l'on se posait et à au besoin d'informations que l'on avait”*, témoignent les deux associés.

UNE AUTRE VISION DE L'ENTREPRISE. Si le but premier était simplement de rassembler et de créer de la richesse, le 1^{er} Congrès des Entrepreneurs Péri répondait aussi à des valeurs et une certaine éthique, de fait le succès est au rendez-vous, qui s'est tenu au LUX* Hôtel de Saint-Gilles. *“Plus de 180 participants ont répondu présents et sont venus tour à tour partager leur expérience par le biais de conférences de 45 minutes sur des thèmes précis”*, poursuit Vincent Robert.

Ce format a plu et convaincu. *“Cela a permis aux gens présents de mieux gérer leur recrutement, d'améliorer leur chiffre d'affaires, etc.”* assure l'entrepreneur. Certaines personnes ont réclamé la même chose sur le thème de l'immobilier, et IMMO Péri a vu le jour, trois mois plus tard, sur

À l'image de Midas dans la mythologie, Vincent Robert et Sandie Boyer donnent l'impression de réussir tout ce qu'ils entreprennent



Formation Professionnelle :
Pour chacun de vos projets,
nous avons la solution
qu'il vous faut !



Pour optimiser vos performances,
choisissez le Réseau FTLV Réunion.

+ de 500

entreprises et établissements publics par an
le font,

pourquoi pas vous ?



FORMEZ-VOUS
À DEMAIN



0262 29 92 98



www.ftlvreunion.fr



GRETA Réunion

le même principe. Le premier congrès s'est tenu en juin 2018 et le second en septembre.

L'INDÉPENDANCE FINANCIÈRE. À l'image de Midas dans la mythologie, Vincent Robert et Sandie Boyer donnent l'impression de réussir tout ce qu'ils entreprennent. Et à voir leur parcours, il est aisément de comprendre ce succès. Vincent Robert est aujourd'hui consultant, influencier, coach, investisseur, et tient son savoir et ses compétences de Cédric Annicette, qu'il qualifie de "mentor".

Cédric Annicette, pour ceux qui ne le connaîtraient pas, c'est "*le businessman venu de la banlieue*", selon sa propre biographie, et qui a choisi de délaisser son CDI dans une banque d'investissement pour être "*indépendant financièrement*", en investissant dans l'immobilier, la bourse et le business en ligne. En 2011, il crée un blog qui rencontre un véritable succès et assoit sa réputation. Cédric Annicette devient alors ce formateur aux multiples compétences que l'on connaît aujourd'hui.

ÉDITION 2020 AUMOCA. Qu'ont alors en commun Cédric Annicette, Robert Kiyosaki, Vincent Robert et Idriss Aberkane? Pour eux, le succès se visualise, "*il est dans la tête*" avant d'être réel. Cédric Annicette a d'ailleurs pris comme mentor Robert Kiyosaki, spécialisé dans le développement personnel et auteur de nombreux livres sur l'éducation financière, la culture de l'entrepreneuriat et la maîtrise des techniques d'investissement.



▲ Cédric Annicette, pour ceux qui ne le connaîtraient pas, c'est "le businessman venu de la banlieue".

© Photo D.R.

Par ailleurs, c'est Idriss Aberkane qui sera la grande star du prochain Congrès des Entrepreneurs Péi, qui se tiendra cette fois-ci au domaine du Moca de Montgaillard, où Vincent Robert et Sandie Boyer n'attendent pas moins de 500 personnes. Le thème pour cette édition 2020? "*Comment conditionner son cerveau à la réussite*". Le conférencier et essayiste, médiatisé pour ses écrits et conférences sur l'économie de la connaissance et des neurosciences, partagera également l'affiche avec Alexandre Roth, entrepreneur, coach et auteur qui a réussi grâce au business en ligne.

Idriss Aberkane, conférencier et essayiste, médiatisé pour ses écrits et conférences sur l'économie de la connaissance et des neurosciences.

© Photo D.R.

S'AFFRANCHIR DU RAT RACE. Tous, donc, revendiquent la "*liberté financière*". Alexandre Roth se dit même "*affranchi*" depuis 2006. Le concept qui se cache derrière cette expression? Une notion relativement récente apparue en réaction à un phénomène de la société moderne, la Rat Race, soi-disant Tempo Métro-Boulot-Dodo. Les libres financièrement considèrent ainsi le salariat comme un statut précaire. Ce phénomène s'est notamment développé cette dernière décennie au travers du "*développement personnel*".

"*On a lancé le CEP sur fonds propres, aucune subvention n'importe que ce soit, et à terme, l'argent généré devrait être investi dans des projets et des start-up, en tant que business angel*", reprend Vincent Boyer. L'association des Entrepreneurs Péi "*a l'ambition de devenir une véritable fondation*", ajoute Sandie Boyer. Et pourquoi pas, dans un futur plus lointain, créer un label et une école? Pour eux deux, c'est cela la culture de l'entrepreneuriat: "*oser et batailler*", avoir le bon état d'esprit, "*c'est comme ça que l'on se construit un réseau, un patrimoine*", poursuit-il.

TOUJOURS SE FORMER. Pour Vincent Robert et Sandie Boyer, il faut expérimenter et ne pas avoir peur d'échouer. Ils aiment d'ailleurs à répéter leur philosophie: "*Échouer, c'est avoir la possibilité de recommencer de manière plus intelligente*", disait Henri Ford. "*Le tout étant de bien se conditionner mentalement*", insiste encore Vincent Robert. "*Avant de chercher à entreprendre, on a commencé le développement personnel*", précise l'entrepreneur. "*Et aujourd'hui, je pense que si l'on fait les comptes, on a dû investir plus de 5.000€ dans des formations*".

Au travers de leur association et des Congrès des Entrepreneurs Péi, c'est aussi cela qu'ils tentent de "*moderniser les approches, de montrer une vision différente*", reprend Sandie Boyer. Les deux associés le savent: c'est possible de créer à La Réunion, il y a encore de nombreuses richesses à exploiter, et ils veulent transmettre les clefs de la réussite. "*Mais pour cela, il faut se conditionner mentalement, blinder son esprit, lire des livres, participer à des conférences, séminaires, regarder ce qui se fait ailleurs*", argue encore Vincent Robert. Pour eux, c'est là la clef de la réussite: ouvrir son esprit.



AVEC L'EUROPE FEDER à NOU



DEPUIS 2014, LE FEDER À LA RÉUNION

↓
1,130
MILLIARD D'EUROS
POUR LE
DÉVELOPPEMENT
DE LA RÉUNION

↓
800
MILLIONS D'EUROS
DÉJÀ PROGRAMMÉS
DANS L'ÉCONOMIE
RÉUNIONNAISE

→ PRÈS DE **1000 PORTEURS** de **PROJETS**
SOUTENUS SUR **LE FEDER 2014-2020**

PLUS DE
70
MESURES FEDER
POUR LES
ENTREPRISES ET LES
INSTITUTIONS
RÉUNIONNAISES

5
GUICHETS
D'ACCOMPAGNEMENTS,
1 POUR L'ACCUEIL ET
4 THÉMATIQUES
SELON LES PROJETS

1
INTERLOCUTEUR
POUR UN
SUIVI INDIVIDUALISÉ
de A à Z



**SI VOUS AUSSI VOUS VOULEZ
BÉNÉFICIER DU SOUTIEN DU FEDER**

RENDEZ VOUS AU Guichet d'Accueil FEDER à l'Hôtel de Région
ou sur le **WWW.FEDERANOU.RE**





“DÉSOLÉ, MON VIEUX”

Jeunisme et idées reçues en entreprise

Il y a un sujet parfois tabou en entreprises : la place des seniors. Ces derniers subissent un chômage important, parfois même une certaine discrimination, alors qu'ils représentent des atouts certains pour une entreprise. Le Medef a donc proposé plusieurs solutions afin de les maintenir dans l'emploi. Didier Fauchard fait le point sur ces solutions et les projets à venir du syndicat patronal.

À la fois adjetif et nom, le ou la senior relève de nombreuses définitions et acceptations. *“Avant de pouvoir parler du senior, il faut déjà connaître quelle définition, quel sens lui donner”*, explique Didier Fauchard, président du Medef Réunion. Le senior, c'est, quand on parle d'emploi, des salariés de 50 ans et plus; en politique, la barre est à 55 ans. Quand on parle d'expériences, le senior, c'est celui qui peut se prévaloir de 5 à 15 ans d'expérience, on peut dès lors être “senior” dans son métier à 29 ans.

LE CHÔMAGE DES SENIORS. Quand on parle de formation, le senior, c'est tout actif âgé de 45 ans et plus. Et enfin, pour les entretiens DRH de seconde partie de carrière, le senior est aussi cette personne de

(seulement) 45 ans. Mais pour en revenir à la place du “senior” en entreprise, celle-ci est de plus en plus restreinte.

“Le chômage de cette catégorie est monté rapidement à La Réunion. Or, il est souvent négligé, voire ignoré derrière le chômage des jeunes”, déplore Didier Fauchard. Selon le Pôle Emploi, en juin 2019, 46.000 chômeurs âgés

de 50 ans et plus étaient inscrits en catégories ABC. Ils représentent 28% des demandeurs d'emploi à La Réunion et leur volume a quasiment quadruplé en dix ans.

Parmi ces derniers, un sur cinq a plus de 60 ans ou plus. *“Mais les seniors restent plus durablement au chômage”*, souligne Didier Fauchard. Un fait que confir- ☎

La création d'entreprise : une solution pour rebondir

Créer ou reprendre une entreprise constitue une alternative de retour à l'emploi pour les seniors. Ils bénéficient de plusieurs atouts, parmi lesquels leur expérience et leur réseau professionnels. Selon les situations, ils peuvent aussi être affranchis de certaines contraintes familiales et disposer d'un patrimoine déjà constitué. En moyenne, 150 demandeurs d'emploi créent ou reprennent une entreprise chaque année, soit 13% des demandeurs d'emploi, soit 15 points de moins que la part de la demande d'emploi senior. Seuls 29% des créateurs sont des femmes, soit 4 points de moins que les moins de 50 ans.

HORIZON REUNION

UNE VISION À 360°, POUR UN DÉVELOPPEMENT DURABLE DU TERRITOIRE

Entreprise publique locale résolument tournée vers le développement durable, Horizon Réunion mobilise ingénierie et ressources humaines, pour inviter chaque entreprise et chaque foyer réunionnais, à s'inscrire dans une démarche de croissance verte pour les générations actuelles comme futures.

Contrairement aux idées reçues, le développement durable ne se réduit pas à la seule protection de l'environnement ! C'est la raison pour laquelle, chacune des actions conduites par la SPL Horizon Réunion articule des dimensions environnementales, économiques et sociales.

3 piliers à prendre à compte par les collectivités, les entreprises, les individus

Le développement durable étant une notion globale, chaque projet relevant de cet objectif impose une vision à 360°.

Horizon Réunion capitalise sur son expérience pour répondre à ces enjeux croisés :

ENVIRONNEMENT : agir pour une diminution des émissions de gaz à effet de serre, préserver les ressources naturelles, agir pour le respect de l'environnement...

SOCIAL : favoriser le confort dans les foyers, diminuer les factures d'électricité, contribuer à un environnement sain pour tous...

ÉCONOMIQUE : mise en place de dispositifs impliquant des entreprises réunionnaises spécialisées dans l'énergie photovoltaïque, la construction durable, la rénovation énergétique...

Partenaire des collectivités qu'elle accompagne sur le chemin de la transition énergétique, la SPL opère, avec ces dernières, un travail de fond destiné à faire émerger les solutions les plus adaptées à l'échelle de chaque commune, chaque intercommunalité.

Le développement durable étant l'affaire de tous, Horizon Réunion, appuyée sur ses actionnaires et partenaires, procède à l'élaboration de dispositifs 100% locaux destinés à ouvrir l'accompagnement vers la transition énergétique au plus grand nombre.

Zoom sur Art Mure

Au nombre des dispositifs en cours d'élaboration, ART MURE pour "Améliorer, rénover et favoriser la transition des maisons individuelles pour une utilisation rationnelle de l'énergie" s'affiche comme un parfait exemple de projet de développement durable.

Conduit avec les bureaux d'études IMAGEEN et SOLENER, le programme articule réduction de la consommation, optimisation du confort des familles et développement de partenariats avec les entreprises.

Basé sur le développement d'un outil et d'une méthode de diagnostic énergétique qui permettra d'établir le référentiel pour un futur outil de "Diagnostic Bioclimatique et Énergétique (DBE)", ART MURE permettra de déployer les diagnostics

CHIFFRES CLÉS

Exemples de projets qui allie les 3 aspects



SLIME

Diagnostic énergétique gratuit afin d'accompagner les familles dans leur démarche de réduction de consommation énergétique



21 000 familles accompagnées au total



Par an : 6 181 de tonnes de CO₂ évitées annuellement

LE CHÈQUE PHOTOVOLTAÏQUE



Aide à l'achat d'une centrale photovoltaïque pour les particuliers et agriculteurs



1 369 installations à ce jour grâce à ce dispositif



Ce qui a permis de produire 24,93 GWh à partir de l'énergie solaire

ECO SOLIDAIRE



Partenariat avec solaristes



5 599 chauffe-eau posés à ce jour grâce à ce dispositif



Tonnes de CO₂ évitées annuellement : 6 046

énergétiques dans 3 000 logements individuels à La Réunion. "Aujourd'hui, c'est toute la population réunionnaise qui peut bénéficier, gratuitement, d'un accompagnement vers la sobriété énergétique" rappelle Cédric Fulmar, Chef de service maîtrise de la demande en énergie de la Société Publique Locale.

Les foyers bénéficieront d'un audit complet sur 3 thématiques :

■ **Maîtrise de l'énergie**, avec un inventaire complet des équipements électriques doublé de l'identification des habitudes de consommation

■ **Énergie renouvelable**, via l'évaluation du potentiel solaire pour une optimisation du recours au photovoltaïque et au chauffe-eau solaire

■ **Performance thermique** grâce à la caractérisation de l'enveloppe du bâtiment en vue d'une optimisation du potentiel bioclimatique et du niveau de confort hygrothermique du logement.



0262 44 57 00
www.spl-horizonreunion.com



En tant que salarié, le senior révèle de nombreuses qualités : il est plus fidèle, plus consciencieux et moins absent

ment les chiffres: 43% sont inscrits depuis trois ans ou plus.

Ce qui apparaît parfois comme un cliché est en fait une réalité: les entreprises ont quelques réticences vis-à-vis des seniors. Et ce serait leur coût, selon les principaux intéressés, qui freinerait leur embauche. Le Medef s'est d'ailleurs saisi de ce sujet dernièrement, en proposant une aide compensatoire par le Pôle Emploi ou l'assurance chômage.

Pour l'organisation patronale, l'argument est simple: un senior au chômage a du mal à s'en sortir pour deux raisons, principalement son prix, un salarié en fin de carrière coûte cher et son manque d'efficacité supposée - un senior serait souvent soupçonné d'être moins investi dans son travail, la retraite approchant.

DE NOMBREUSES QUALITÉS. La solution serait donc l'aide différentielle, selon Geoffroy Roux de Bézieux, président du Medef France. Il s'agirait de compenser un salaire qui serait moins élevé par une aide. Le bénéfice, selon le Medef national, serait triple: réduire les coûts des entreprises, maintenir le salarié senior en emploi et diminuer les frais de l'assurance chômage. Pour Didier Fauchard, président du Medef Réunion, nul besoin de chercher aussi loin. "Il suffirait de transposer les aides qui existent par exemple pour les jeunes au

Didier Fauchard,
président du
Medef Réunion.

© Photo Mémento

CHIFFRES

Les demandeurs d'emploi seniors créateurs d'entreprises

- Ils ont en moyenne **54** ans;
- **68%** sont inscrits depuis moins d'un an;
- **31%** ont au moins un niveau BAC+2;
- **62%** sont inscrits à Pôle Emploi un an après leur création d'entreprise, dont **49%** toujours comme créateur d'entreprise;
- **41%** ont bénéficié de l'Aide à la Reprise ou à la Création d'Entreprise (ARCE) par Pôle Emploi.

senior, comme l'allégement ou la suppression de charges sociales", propose Didier Fauchard. Pour lui, qui en a fait l'expérience en tant que chef d'entreprise, il est impératif non seulement d'avoir des seniors dans une équipe, mais aussi de les maintenir dans l'emploi.

LA MAÎTRISE DU MÉTIER. Mais pour cela, il faut aussi lutter contre les idées reçues et les préjugés. Selon une étude du Census Bureau -l'équivalent de l'Insee aux États-Unis-, et du MIT, les seniors seraient plus productifs que les jeunes. Selon l'université, les entreprises qui ont grandi le plus vite dans le secteur des NTIC avaient un patron dont l'âge moyen est

de 45 ans. Mieux encore, les patrons de 50 ans ont 1,8 fois plus de chances de réussir que ceux de 30 ans. Cela s'explique notamment par l'expérience. Ce sont des patrons qui ont déjà connu le succès et l'échec.

En tant que salarié aussi, le senior révèle de nombreuses qualités: il est plus fidèle, mais également plus consciencieux et moins absent, avec de meilleures qualités relationnelles. Pour Didier Fauchard, "le principal atout du senior est évidemment son expérience, sa maîtrise du métier". Tout comme l'envie de transmettre, de former, "de prendre du recul aussi. Il est à la fois l'histoire et les valeurs d'une entreprise".



2 PÔLES ACTIFS À VOTRE SERVICE

- ➊ TOPOGRAPHIE GÉNÉRALE CARTOGRAPHIE • SIG
- ➋ DÉTECTION ET GÉOLOCALISATION DES RÉSEAUX SOUTERRAINS, PLAN RÉCOLEMENT VRD, INVESTIGATIONS COMPLÉMENTAIRES (TOUS RÉSEAUX SECS ET HUMIDES)

0693 33 02 17 contact@geotop.re www.geotop.re



De gauche à droite : Arnaud JUDITH (technicien détection et géolocalisation), Serge MALLIE (technicien détection et géolocalisation), Patrick BELUS (responsable d'activité détection et géolocalisation), Benjamin LE MAUFF (directeur d'activité), Gwendal CRENN (responsable d'activité topographie et cartographie) et Meddy HOARAU (technicien cartographie).



21 HECTARES DE TERRAINS UNIQUEMENT PAR BAUX À CONSTRUCTION DE 35 ANS

**ICI TERRAINS
A BATIR
EN LOCATION**

0262 44 44 74
spla@splagrandsud.re

3.24€
LE M² / AN
POUR LES ENTREPRISES
DONT L'ACTIVITÉ EST
ELIGIBLE AU FEDER :

PRODUCTION INDUSTRIELLE / PRODUCTION ARTISANALE
SERVICES AUX ENTREPRISES



VOTRE PARTENAIRE POUR VOS PROJETS DE CONSTRUCTION ET DE RÉNOVATION



DÉCOUVREZ LE SHOWROOM • INNOVESPACE CONCORDE

200 rue Louis Lagourgue • 97438 Sainte Marie

MILLET
OCEAN INDIEN
FABRICANT DE PORTES ET FENETRES SUR MESURE

► LA MARQUE MILLET EST SPÉCIALISÉE DANS LA FABRICATION ET LA VENTE DE MENUISERIES SUR-MESURE ET SE DISTINGUE GRÂCE À PLUS DE 70 ANS D'EXPÉRIENCE ET D'INNOVATION PRODUIT.



CONTACT@MILLET-OI.COM • 0262 92 55 00 • WWW.GROUPE-MILLET.COM



DE LA RECONNAISSANCE...

Au bien-être au travail

C'est un fait avéré et maintes fois prouvé: le besoin de reconnaissance est plus fort que la revendication salariale. Et pour cela, il existe des choses simples à mettre en place, comme les CHEKPAYS, par exemple, qui ont un triple atout: fiscal, social et valorisant. Pourtant, le réflexe n'est pas automatique. Cécile et Alexis Le Guilloux, codirigeants de KDO PAYS, reviennent sur le concept et ce qu'il apporte à une entreprise.

Aujourd’hui, seuls 53% des salariés estiment que les entreprises s’occupent de leur bien-être*. En parallèle, le mal-être au travail, lui, coûte 13.340€ par an et par collaborateur. Voilà pourquoi, le “bien-être au travail” est devenu un sujet inévitable pour les organisations et les collaborateurs, de plus en plus en demande de reconnaissance.

Au-delà des revendications classiques et légitimes de salaire, d'amélioration des conditions de travail, de flexibilité, apparaissent fréquemment dans les attentes, le besoin de reconnaissance et de prise en compte de la valeur du travail, des compétences.

UNE SOLUTION 100% LOCALE. Selon un sondage IFOP, le besoin de

▲ Alexis et Cécile Le Guilloux ont créé leur SARL familliale, KDO PAYS. © Photo Mémento

© Photo Mémento

reconnaissance est plus fort que la revendication salariale. Et ça, Alexis et Cécile Le Guilloux ne le savent que trop bien. Employés pour un opérateur de téléphonie mobile pendant plus de dix ans, les deux partenaires, dans la vie comme dans le business, ont su gravir les échelons et s'épanouir professionnellement grâce à la reconnaissance de leurs dirigeants. *“Cette perception de la dotation de la part de l'employeur comme reconnaissance, on sait à quel point c'est efficace”, assure*

En un peu plus de 3 ans d'existence, le CHEKPAYS a réussi à se créer un réseau de plus de 900 partenaires

Alexis Le Guilloux, codirigeant et associé avec sa femme, Cécile, de CHEK & KDO PAYS. En 2011, ils décident de lancer KDOPAYS, "sur le même principe que les smart box mais en 100% local", précise Alexis Le Guilloux, c'est-à-dire qu'il n'y a ni franchise, ni affiliation, et que les partenaires et activités sont pensés ici. Puis, en 2015, viennent les CHEKPAYS et enfin en 2019 les RUN BOX.

900 PARTENAIRES, 250 CLIENTS PRO ET GRANDS COMPTES. *“En un peu plus de 3 ans d’existence, le CHEK-PAYS a réussi à se créer un réseau de plus de 900 partenaires,”* reprend Cécile Le Guilloux. Comment? Parce qu’il s’agit d’un titre de paiement 100% local, personnalisable, livré sous 48 heures, dont la production et la personnalisation sont gratuites et qui dispose également d’un SAV à La Réunion.

Très vite, le dispositif a séduit les professionnels et les particuliers. *“Le CHEKPAYS touche particulièrement un public professionnel”*, souligne Alexis Le Guilloux, quand le KDO PAYS tend, lui, à séduire les particuliers. Pourquoi? Parce que le chèque se veut multi-enseignes, mais surtout

qu'il est "une solution alternative pour récompenser un salarié", assure le dirigeant.

COHÉSION ET RECONNAISSANCE.

Le patron en est assuré, "de par son expérience des deux côtés de la barrière", la gratification péculiaire a beaucoup moins d'impact chez le salarié; la prime n'étant qu'une ligne de plus sur une fiche de paie. Les récompenses en nature, elles, marquent les esprits. Le CHEKPAYS ou le KDOPAYS offrent ainsi deux avantages aux entreprises non négligeables: social, créer du lien, de la cohésion au sein de la société et reconnaître la valeur de ses employés, mais aussi fiscal, puisque l'ensemble des dons réalisés par chèques cadeaux sont exonérés des charges et cotisations sociales.

Bien sûr, il y a certaines conditions à remplir, comme celle de ne pas excéder 171€ de dotation par salarié et par occasion (1) - mais dans l'ensemble, cela reste un avantage certain pour les deux parties. "À La Réunion, on compte quelque 250 clients grands compte qui font appel à nous sur les CHEKPAYS", explique Cécile Le Guilloux.

UN MARCHÉ DE 10 MILLIONS €. Au travers de ce moyen de reconnaissance, les entreprises et les salariés participent également à l'économie territoriale. "C'est un marché assez concurrentiel", reprend Alexis Le Guilloux, "avec trois émetteurs sur l'île. Mais CHEKPAYS est le seul à être 100% péi". En effet, dans la SARL familiale des "Le Guilloux", tout est fait en local, de l'édition à la

Selon un sondage IFOP, le besoin de reconnaissance est plus fort que la revendication salariale

livraison, aiment-ils à rappeler.

À La Réunion, le marché du "chèque cadeau" représente ainsi 10 millions d'euros par an, et CHEKPAYS édite 450.000 chèques en moyenne par an. "À l'heure d'un questionnement environnemental et bioclimatique, on se pose également la pertinence de faire imprimer un bout de papier et de lui faire parcourir 18.000 kilomètres", poursuit le gérant. En plus d'une empreinte carbone quasi nulle, les CHEKPAYS se démarquent également par l'absence de frais postaux et de livraison.

LE SALON DES CSE. Si le chèque est devenu aujourd'hui l'élément principal du métier de Cécile et Alexis, ils n'en négligent pas pour autant les "box", KDO PAYS

et RUN BOX qui, toutes deux, viennent répondre à un besoin différent et spécifique. La première se décline en un coffret thématique (loisirs, bien-être, séjour et gastronomie), quand le second est, lui, multithématique.

"En entreprise, il est parfois difficile de cerner les envies de chacun des salariés, le multithématique vient donc offrir un panel d'expériences", rappelle Alexis Le Guilloux, avec des ambiances pour aiguiller les choix - sortir à La Réunion, instants uniques, moments d'exception, prestige, etc. Ces coffrets, proposés à partir de 29€, permettent à chaque entreprise, de la TPE/PME, de reconnaître son employé en tant qu'individu et de le gratifier.

Pour en savoir plus, les entreprises et divers CSE peuvent d'ailleurs rencontrer Cécile et Alexis Le Guilloux au Salon des CSE qui a lieu deux fois par an, en février et en septembre.

* Selon le baromètre réalisé par Malakoff Médéric, sur la "Santé et Qualité de Vie au Travail", en 2018.

Un cadeau sans frais à ses salariés, explications

Les cadeaux et bons d'achat offerts aux salariés par le CSE (Comité Social des Entreprises) ou directement par l'employeur dans certains cas sont par principe soumis aux cotisations de Sécurité Sociale, s'agissant au sens strict d'un avantage attribué par l'employeur "en contrepartie ou à l'occasion du travail". Toutefois, l'Urssaf admet que, en application de tolérances ministrielles et sous certaines conditions, ce type d'avantages soit exonéré du paiement des cotisations et contributions de Sécurité Sociale. Ainsi, lorsque le montant global de l'ensemble

des bons d'achat et cadeaux attribué à un salarié au cours d'une année civile n'excède pas 5% du plafond mensuel de la Sécurité Sociale (soit 171€ en 2020), ce montant est non assujetti aux cotisations. Si ce seuil est dépassé, il convient de vérifier pour chaque événement ayant donné lieu à l'attribution de bons d'achat, si les trois conditions suivantes sont remplies: attribution de bon d'achat en lien avec un évènement spécifique, l'utilisation du bon en lien avec l'événement pour lequel il est attribué et un montant conforme aux usages.

NOS MÉTIERS



Hydraulique Pompage Traitement de l'eau Électricité et Automatisme Travaux spéciaux

NOS SERVICES



Ingénierie Conception Travaux Maintenance

ITAC Technologies

Mayotte
BP 154 - ZI KAWENI
97645 MAMOUDZOU CEDEX

Réunion
4 rue Franck Camille Cadet
ZI Les Sables
97427 ETANG SALE

02 62 00 693 97 35 77
email
g.goby@itac-technologies.fr

Site
www.itac-technologies.fr



OPTI MOBIL

Aucun secteur à l'abri de l'uberisation

Entre la réforme du 100% santé et les nouveaux canaux de distribution, le secteur de l'optique est en pleine métamorphose. Sébastien Atgé en est un exemple, il est devenu depuis peu opticien ambulant, pour apporter à son métier historique celui du service, sur-mesure, à la personne.

2014: l'apparition d'une nouvelle société à Paris provoque la colère des taxis. La raison? Celle-ci avait trouvé un moyen astucieux de mieux servir les clients tout en donnant plus de travail aux chauffeurs. Uber était arrivé et avec lui son concept "d'uberisation", entré depuis dans le langage courant pour désigner la modification d'un marché ou d'un domaine, avec parfois une dimension technologique.

LE 100% SANTÉ. Depuis, les exemples se sont multipliés dans divers secteurs: la librairie, l'hôtellerie, la restauration, les avocats, les experts-comptables et les banques. Certaines professions d'ailleurs n'ont pas vu les choses venir, comme les opticiens. Lunettes pour Tous et Sensee en tête sont venus bouleverser un système bien établi. Avec l'arrivée du 100% santé et la baisse continue du niveau de remboursement des lunettes, de nouveaux concurrents bouleversent les règles. Précarité, salaires plafoniers, plafonnement des tarifs, fermetures de magasins et difficultés pour se lancer, les opticiens doivent aujourd'hui faire face à de nouveaux défis.

▲ Sébastien Atgé a su anticiper la transformation du secteur de l'optique.
© Photo Mémento

LES SERVICES À LA PERSONNE. Sébastien Atgé, lui, a su anticiper et a décidé de se positionner sur les services. "Opticien diplômé depuis 2004, c'est après un voyage à Lyon que l'idée m'est venue". Laquelle? Celle de devenir mobile, ambulant, celle d'aller à la rencontre du patient qu'il soit à domicile, en Ehpad, dans les établissements et services médicaux, ou encore en entreprise et en Esat.

"La mobilité du professionnel de santé est d'autant plus pertinente à La Réunion que de nombreuses personnes habitent les hauteurs et les écarts, et ne se soignent pas à cause de cette distance, cette



© Photo Mémento

absence de mobilité", précise Sébastien Atgé. Après avoir réfléchi le projet pendant deux ans, il se lance en 2018 et part à la recherche de partenaires.

UN NOUVEAU MÉTIER ? C'est ainsi que le modèle fonctionne, l'opticien mobile est certes indépendant (micro-entrepreneur), mais travaille avec d'autres opticiens, notamment pour la fourniture des produits. Sébastien Atgé, lui, travaille (à l'heure actuelle) avec Optique 2000 Saint-Pierre, ainsi qu'un lunettier de Saint-Leu et des marques venues d'Australie. Dans les faits, rien de plus simple pour les clients, il suffit de prendre rendez-vous, l'opticien se déplace, la fabrication de la monture se fait ensuite et la livraison, dans un délai de 3 semaines, au lieu choisi par le client.

Pour Sébastien Atgé, c'est plus compliqué : *"C'est un nouveau métier, opticien mobile. Il y a le côté équipementier, mais aussi le côté commercial"*, raconte l'entrepreneur. Et le concept novateur doit encore convaincre, *"pour cela, je travaille énormément avec des intermédiaires et prescripteurs afin d'être recommandé; sans cela, les gens se méfient et n'ont pas confiance".*

LA SANTÉ VISUELLE. Des prémisses tâtonnantes désormais révolues, Sébastien Atgé a aussi su diversifier son offre. À l'heure du tout numérique, 2/3 des Français portent des lunettes et 1 personne sur 3 souffre de fatigue visuelle. L'opticien ambulant, au-delà de son métier d'équipementier, exerce aussi celui de conseiller avec des ateliers sur la santé visuelle et les risques néfastes des écrans. Il propose en plus des verres correcteurs et montures, lunettes de soleil polarisées, des verres jaunes ou encore des écrans et lunettes de protection.

"Les produits dérivés me permettent aussi de ne pas être dépendant d'un produit et d'un marché", estime Sébastien Atgé qui a calculé tous les risques qu'impliquait la création d'entreprise. Ce qui est certain, c'est que son marché est porteur. Les opticiens mobiles ont aujourd'hui réussi à créer un modèle économique à fort impact, en offrant une réponse pragmatique pour contribuer à l'accès à la santé visuelle.



LE SACHEZ-TU ?

L'aide au logement, par les entreprises

Parfois méconnu, le groupe Action Logement, d'utilité sociale, accompagne les salariés dans leur mobilité résidentielle professionnelle. Comment ? Grâce à un accès au prêt immobilier ou des aides à la location, le tout financé par les entreprises. Explications.

Très peu de TPE et PME le savent, mais très souvent, le refus d'un candidat à une offre d'emploi est, dans la majorité des cas, d'ordre géographique - il s'agit de la deuxième raison évoquée juste après celle de la rémunération. Alors que le logement est quelque chose de basique, trivial même, y avoir accès n'est pas toujours très simple. Et peu de salariés le savent, mais leur employeur peut les aider à accéder à ce logement. C'est d'ailleurs le rôle d'Action Logement, anciennement 1% logement ou encore le 1% patronal. Ce dispositif existe depuis 1953. À l'époque, confronté à la pénurie de logements, l'État rend obligatoire la Participation des Employeurs à l'Effort de Construction (PEEC). "Depuis toujours, le dispositif a pour vocation de faciliter le parcours résidentiel des salariés", précise Sylvine Florentin, responsable d'activité Action Logement Réunion.

DE NOMBREUSES AIDES ET SOLUTIONS. Le groupe se positionne comme le partenaire de tous : à la fois celui des entreprises, mais également celui des salariés et des prestataires de l'immobilier. "L'action du groupe est stratégique et essentielle puisqu'elle fait le lien entre le logement et l'emploi", précise Sylvine Florentin. Ainsi, ce

ne sont pas moins de 1,9 milliard d'euros cotisés via le PEEC par les entreprises par an.

Cet argent sert ensuite à financer la construction des logements sociaux et la rémunération des intermédiaires des territoires, mais aussi à accompagner les salariés dans leur mobilité résidentielle et professionnelle en proposant des aides et des services financiers qui facilitent l'accès au logement et donc à l'emploi. "Action Logement facilite l'accès à l'emploi pour favoriser l'emploi, et le groupe participe ainsi à la dynamique économique locale", reprend Sylvine Florentin.

DES PRÊTS GRÂCE À L'EMPLOYEUR. Plusieurs solutions et services s'offrent aux salariés pour louer, acheter, faire des travaux ou encore surmonter des difficultés, etc., et "elles sont nombreuses et chaque dossier est suivi par un conseiller qui trouvera la solution la plus pertinente et efficace", explique la responsable d'activité. Pour la location, par exemple, Action Logement peut faire bénéficier d'un logement social et intermédiaire, ou proposer une avance "Loca-Pass" ou encore de la garantie "Visale". "L'ensemble des dispositifs et solutions sont à retrouver sur le site d'Action Logement", ajoute Sylvine Florentin.



"Tout est très accessible et intuitif". Pour les modalités, il suffit de se constituer un dossier et les choses suivent leurs cours. Ainsi, en 2019, sur l'ensemble du territoire en France, Action Logement a délivré plus de 550.000 aides et services en faveur des salariés, dont plus de la moitié (57,5%) ont bénéficié aux jeunes de moins de 30 ans.

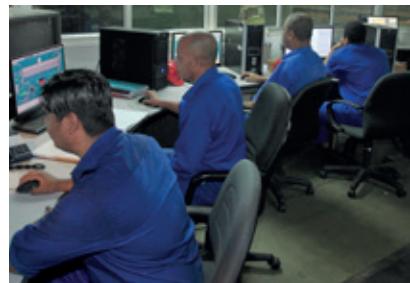
Pour ce qui est de l'achat de la première résidence, le groupe permet aussi de bénéficier d'un prêt de 20.000€ à 1% sur 20 ans, pour de l'acquisition ou de la construction dans le neuf, et jusqu'à 45.000€ pour l'acquisition d'un logement ancien en vente HLM ou d'un logement neuf en PSLA.

"PARTICIPER À LA PERFORMANCE DES ENTREPRISES. Le panel d'intervention, de solutions et de services d'Action logement est très vaste", assure Sylvine Florentin, "c'est pour cela qu'il ne faut pas hésiter à se renseigner". En septembre 2019,

Action Logement a voulu aller encore plus loin et s'est engagé dans le plan d'investissement volontaire avec la mise en place de trois nouveaux dispositifs : l'aide à la mobilité (1.000€ pour déménager près de son travail), l'aide aux travaux de rénovation énergétique (jusqu'à 20.000€) et l'aide à l'adaptation du logement au vieillissement pour les salariés retraités (jusqu'à 5.000€).

À côté de l'aide au logement des salariés, le groupe Action Logement travaille également avec différents partenaires locaux afin d'adapter l'offre de logement, revitaliser les centres urbains (Action Cœur de Ville), et soutient le programme de rénovation urbaine (ANRU). Au travers de ses différentes actions, le groupe Action Logement Réunion participe à la performance des entreprises, à l'attractivité des territoires, ainsi qu'à l'amélioration du pouvoir d'achat des salariés.

Toutes les entreprises du secteur privé non agricole employant plus de 20 salariés et toutes les entreprises du secteur agricole employant plus de 50 salariés, assujetties à la taxe sur les salaires, ont l'obligation légale de consacrer chaque année 0,45% de leur masse salariale annuelle au titre de la Participation des Employeurs à l'Effort de Construction (PEEC) ou de la Participation des Employeurs Agricoles à l'Effort de Construction (PEAEC). Attention, la loi Pacte exonère les entreprises de moins de 50 salariés depuis le 1^{er} janvier 2020.

Entreprise

2,6 MILLIARDS DE ROUPIES

Cette somme doit servir à payer 50% des salaires de base. C'est-à-dire que pour tous les salariés mauriciens payés entre 25.000 et 50.000 roupies, le gouvernement va reverser 50% des salaires aux employeurs. Cette mesure peut être prise uniquement en cas de force majeure comme c'est le cas lors du passage de cyclones par exemple. Le coronavirus a obligé le gouvernement à confiner tous les salariés chez eux et durant cette période, si ce n'est pas un cas de force majeure, l'employeur n'est pas tenu de rémunérer ces salariés. Le Premier ministre a déclaré que la période de confinement "sera" rémunérée. Pour un salarié, en cas de contrôle positif au Covid-19, il est mis en quarantaine. Ce salarié peut prétendre au congé maladie, mais si ce droit ne couvre pas la totalité de la période de confinement, cela peut se transformer en congé sans solde. Mais les entrepreneurs ayant la possibilité de payer ses salariés font tous le maximum pour assurer le paiement des salaires dans leur intégralité. L'aide du gouvernement va probablement sauver les salariés des petites structures à passer cette période qui n'est, probablement, que le début d'une crise économique pour l'île sœur.

Finance

4 MILLIARDS DE ROUPIES PRÉTÉR PAR LE FONDS MONAITAIRE INTERNATIONAL

En plus des 18 milliards de roupies issus de la Reserve Fund de la Banque de Maurice (BoM), le ministre des Finances mauricien a emprunté 4 milliards de roupies auprès du Fonds monétaire international (FMI).

Accueil

LES BANQUES S'ADAPTENT LEUR OUVERTURE AU PUBLIC

La Mauritius Bankers Association et les banques commerciales ont décidé d'adapter les heures d'ouverture à cause de la propagation de l'épidémie de COVID-19. Si les bureaux travaillent normalement pour traiter les opérations financières usuelles, la réception du public dans les agences est restreinte. L'accueil se fera tous les jours de la semaine, mais de 10 heures à 13 heures uniquement... jusqu'à nouvel ordre.

Santé

L'hôpital de Souillac traite les cas sérieux du Covid-19.

Trois hôpitaux à contribution

Avec une capacité de 65 lits, l'hôpital de Souillac a été rapidement saturé par l'afflux de patients atteints du coronavirus, ce qui a contraint les autorités à faire appel à deux autres hôpitaux pour accueillir les malades. Avec 45 lits pour l'hôpital de Mahébourg et 30 lits supplémentaires avec celui de Montagne

Longue, une capacité de 175 lits a été atteinte, qui semble ne pas être suffisant lorsque l'on sait que le pic n'a pas été pas encore atteint. Un signe qui ne trompe pas: l'hôpital de Souillac passe désormais en Coronavirus ICU Hospital. Ce qui veut dire que seuls les cas sérieux du Covid-19 seront traités sur place.

Média

Le Mauricien cesse de paraître



Il s'agit d'une suspension: "temporairement, la publication de l'édition imprimée" indique le journal et informe que "la dernière fois que Le Mauricien avait dû cesser ses opérations d'impression remonte au 8 janvier 1978, lorsque ses locaux et équipements furent victimes d'un incendie. Cet arrêt devait durer une quinzaine de jours". Le "lockdown" (confinement) en plus du couvre-feu mis en place par le gouvernement mauricien a entraîné la fermeture de 90% des points de vente (supermarchés, supérettes, boutiques et tabacs). La presse n'est pas traitée comme doit l'être un média, car pour imprimer le journal à l'île Maurice pendant le confinement, il faut obtenir des permis d'accès au travail. Malgré cela, le groupe Le Mauricien assure "veiller à ce que le public soit toujours informé et divertie aussi longtemps que cet arrêt temporaire durera. Dans les jours, semaines ou mois à venir, lorsque le pire de cette pandémie sera vaincu et que l'activité normale reprendra, Le Mauricien papier sera également de retour, avec l'actualité pointue et vos rubriques". En attendant, l'édition PDF du journal est proposée sur le site lemauricien.com.

Réception des équipements de protection

3 millions de surgical disposable masks, 3.200.000 unités de masks n°95, 100.000 pièces de disposable googles, 15 millions de disposable single use gloves latex free, 500 unités d'infrared thermometers contactless, 5.000 unités de disposable protective clothing (non-sterile), 50.000 unités de disposable protective clothing (sterile) et 100.000 pièces de disposable protective clothing (non-medical). Il s'agit de la liste du matériel de protection commandé par le ministère de la Santé de l'île Maurice. Cette cargaison doit arriver en provenance de Chine par le seul vol autorisé de la compagnie Air Mauritius pendant le confinement national, cet équipement est à destination du personnel médical et paramédical pour pallier la psychose dans les centres de santé publique et les hôpitaux.

Le secteur en souffrance

Premier secteur touché à l'île Maurice par cette crise sanitaire historique : celui du tourisme, pilier incontournable qui a fortement contribué à la réputation du pays à travers la planète. La crise sanitaire du Covid-19 sème le chaos sur son passage, aussi bien humainement qu'économiquement.



Ainsi, le tourisme mauricien affiche d'ores et déjà un ralentissement sévère, avec notamment la fermeture de plusieurs établissements hôteliers. Aucune solution n'a permis aux gérants de trouver une parade, y compris les annonces du ministre des Finances pour aider les entreprises. Toutefois, l'arrivée du Covid-19 sur l'île va permettre à ce secteur, mais également

à tous ceux qui soutiennent l'économie mauricienne de revoir certaines conditions. Par exemple, le chômage technique appliqué au secteur hôtelier durant la pandémie va sans aucun doute permettre aux différents acteurs de revoir le système de congés ou encore des heures supplémentaires.

Jean-Michel Pitot, président de l'Association des Hôteliers

et Restaurateurs de l'île Maurice (AHRIM), souligne que la priorité à l'heure actuelle est de préserver des emplois, mais pour l'heure, la situation du secteur touristique mauricien est pour le moins critique.

Vidya Mooneegan, président de Business Mauritius se veut rassurant. Selon lui, les acteurs majeurs de l'économie mauricienne surveillent la situation en permanence : *"Nous travaillons d'arrache-pied afin que des mesures économiques cohérentes et bien préparées soient mises en oeuvre au fur et à mesure de l'évolution de la situation. Nous allons utiliser tous les instruments à notre disposition pour soutenir le pays, la population, et notre économie."*

Maurice soutient ses entreprises

Renganaden Padayachy, ministre des Finances de l'île Maurice l'a annoncé à l'occasion d'une conférence de presse : le gouvernement prévoit de dégager la somme rondelette de 9 milliards de roupies. Ce geste est on ne peut plus nécessaire en cette période de crise sanitaire mondiale, le Coronavirus dégradant également la santé des entreprises du pays. Les mesures qui accompagnent ce plan financier extraordinaire ont été mises en place par la Banque de Maurice (BoM) : baisse du repo rate à 2,85 %, selon le ministre des Finances, un "2020 Savings Bond", avec un taux annuel de 2,5 %, et une maturité de deux ans pour les particuliers et les organisations non-gouvernementales.

D'autres institutions publiques participent à ce plan de sauvetage sans lequel l'économie mauricienne pourrait faire un plongeon sans précédent :

- La State Investment Corporation lance un "Equity Participation Scheme"
- La Banque de Développement abaisse le taux d'intérêt de son "Enterprise Modernisation scheme", qui passe de 3,5 % à 2,5 %
- Le "SME Factoring Scheme" dont le taux d'intérêt sous le passe de 3,9 % à 2,5 %
- Le "SME Equity Fund" qui va abaisser son taux de rendement minimal requis de 6 % à 3 %
- L'"Investment Support Programme" encourage les banques à aider les entreprises touchées par la crise en émettant des garanties d'entreprises
- Le renouvellement automatique jusqu'au 31 décembre 2021 de tous les permis de travail expirés des employés étrangers.
- Quel bilan économique après le passage du Coronavirus ? Ces mesures vont-elles préserver les entreprises de l'île Maurice ?

NTIC

Les Mauriciennes peuvent compter sur le réseau Mentoring

La 4^e édition de "Girls On Move week" a permis de donner naissance à un réseau particulièrement pertinent pour les Mauriciennes œuvrant dans l'univers de la Tech et du numérique. En partenariat avec Accenture Technology, les associations professionnelles du numérique regroupées au sein de la FINAM ont présenté Mentoring.

Des chiffres particulièrement révélateurs sont tombés à l'occasion du dernier Forum économique de Davos : les entreprises comptant les taux les plus élevés de dirigeantes affichent des rendements financiers supérieurs de 34 % par rapport à celles qui privilégièrent les hommes. Pour faire bouger les choses, le vendredi 6 mars 2020 plusieurs personnalités du monde de l'entreprise mauricien sont intervenues pour présenter et expliciter le rôle du réseau Mentoring.

Parmi eux, le docteur José Bonyeme, consultant international, Claire Paponneau, directrice générale adjointe

de Mauritius Telecom, Jenny Chan, Présidente de la FINAM, Managing Director d'Astek Maurice et ingénierie informatique de formation. Pour cette dernière, *"la mise en place de ce réseau répond à une demande des entreprises membres. C'est un des moyens de permettre la rétention du personnel dans le secteur du numérique qui souffre d'un manque de ressource."*

A travers ce réseau, un mentor va écouter et accompagner la personne qui en fait la demande durant les différentes étapes de son évolution professionnelle, mais également personnelle.

Cet accompagnement va se traduire par la transmission de connaissances, de techniques, des conseils qui l'aideront à monter en compétence afin qu'elle puisse concrétiser son projet. Pour le docteur Bonyeme, l'entreprise a tout intérêt à encourager la mixité, y compris au niveau des postes à responsabilité et de direction.

Il reste encore du chemin à parcourir dans une île Maurice où de plus en plus femmes affichent de très bons résultats académiques sans pour autant parvenir à se faire une place aussi légitime soit-elle dans la sphère managériale de l'entreprise.

Évènementiel

REPORT DE L'AVIADEV AFRICA 2020

Ravinala Airports Madagascar annonce officiellement que la cinquième édition de l'AVIADEV Africa 2020, prévue se tenir à Madagascar du 6 au 8 mai prochain sera reportée à la date du **28 au 30 septembre 2020**, suite à la propagation du Coronavirus. Il faut rappeler que l'événement sera parrainé par le Ministère du Transport, du Tourisme et de la Météorologie. Cette décision a été prise d'un commun accord entre les organisateurs et les parties prenantes afin de mieux préserver la sécurité de tous et de parvenir à l'organiser dans des conditions plus sereines. L'AVIADEV Africa n'est pas le seul événement remis en cause par le Coronavirus, nombreuses organisations internationales en font également parties.

Promotion du made in Madagascar

Holcim a mis en place un programme de fidélité, "Holcim Misera", récompensant les quincailleries qui font la promotion du ciment Vita malagasy ou made in Madagascar. La première édition a été lancée le 16 octobre 2019 et a été clôturée le 16 janvier 2020. Plus de 500 quincailleries ont participé au programme en mettant en avant le ciment Vita malagasy. Des lots ont été attribués à ceux qui ont obtenu les points requis en se conformant aux critères établis. Une quincaillerie d'Antananarivo et de Toamasina rafle les deux grands prix. Toujours dans l'objectif de promouvoir le made in Madagascar, la société Holcim prévoit une prochaine édition et incite davantage ses partenaires à participer.

Douane

MISE EN PLACE D'UN PLAN D'URGENCE

L'administration douanière a instauré un plan d'urgence pour faire face à l'invasion du Coronavirus. Ce plan a été testé pour être appliqué une fois qu'il y aura des cas confirmés, donc effectif depuis le 20 mars dernier. Selon les informations de la douane, il s'agit d'une stratégie concernant les procédures de dédouanement, de liquidation et de contrôle des cargaisons. L'objectif de ce plan est de minimiser au maximum l'exposition à tout risque de contamination par le virus en réduisant l'intervention humaine sur tout le processus de dédouanement. Par ailleurs, la mise en quarantaine systématique des navires se poursuit, ce qui explique la lenteur des procédures.

**PPN**

Contrôle des prix sur le marché

Suite à l'inflation galopante des prix des produits de première nécessité, après l'annonce des cas confirmés de COVID-19, le Ministère du Commerce, de l'Industrie et de l'Artisanat a décidé de **forcer les mesures de suivi et de contrôle sur le marché**. Une délégation du ministère, appuyée par des éléments de la police et de la gendarmerie nationale, effectue des descentes inopinées sur le marché. Cette mesure a été également mise en place afin d'éviter toute tentative de spéculation des PPN. Des **sanctions sévères** allant jusqu'à la **fermeture du magasin ou l'aisse des marchandises** sont imposées à ceux qui transgessent le règlement. Nombreux ont déjà fait l'objet d'avertissement et de sanction.

Salon RSE 2020

La part belle aux partenariats

La 5^{ème} édition du salon de la RSE ou Responsabilité Sociétale d'Entreprise est toujours programmée pour les 2 et 3 juillet bien que les organisateurs aient déjà prévu une solution de repli sur fin septembre compte tenu des actualités liées au Covid 19. Cette année, l'événement se tiendra au Novotel&Spa. La dernière édition a enregistré 3.000 participants et les organisateurs estiment en faire autant pour cette année. L'événement sera, encore une fois de plus, une occasion d'expliquer le concept RSE et d'inciter les entreprises aussi bien petites, moyennes que grandes de l'adopter. Des conférences sur des sujets différents sont au programme et la 5^{ème} édition sera marquée par la remise de deux grands trophées liés sur le thème du salon. Les entreprises participantes seront donc évaluées sur les deux thèmes proposés dont le " Climat" et le " Dialogue et inclusion des communautés".

Soutien financier pour lutter contre le Coronavirus

Dans le cadre de lutte contre le COVID-19 et pour réduire les risques de propagation, la Banque mondiale a débloqué, le 10 mars dernier, la somme de **3,7 millions de dollars** d'aide d'urgence. Cette somme est déduite des **12 milliards de dollars**, annoncé par le groupe de la Banque mondiale, destinée à aider les pays en voie de développement dont Madagascar. Pour le pays, cet appui financier servira à renforcer les mesures de lutte déjà entreprises par le gouvernement et à minimiser les conséquences désastreuses de la pandémie.



CORONAVIRUS

Madagascar en pleine crise

Comme bon nombre de pays, Madagascar n'a pas échappé à la pandémie du Coronavirus. Le Président de la République a annoncé les trois premiers cas détectés à Antananarivo le 20 mars dernier. La société rentre aussitôt dans la panique générale et la situation économique reste critique.

La société prise de panique

Même si l'Etat a pris les mesures nécessaires pour lutter contre l'invasion du COVID-19, Madagascar n'a pu éviter le pire. L'arrêt des vols avec les pays infectés en suspendant toute liaison internationale et régionale, allant jusqu'à l'isolement total de la Grande île n'ont pas eu raison du Coronavirus. Le pays a enregistré ses trois premiers cas confirmés le 20 mars dernier.

La situation a évolué, et le 22 mars 2020, Madagascar compte 9 nouveaux cas, ramenant le chiffre d'infectés à 12 personnes. Il a été décidé que tout rassemblement et événement sont interdits dans les 15 jours qui suivent.

Confinement total de la Capitale

Le 21 mars, une inflation considérable des Produits de Première Nécessité (PPN) a été constatée sur le marché, et la majeure partie des pharmacies ne disposait plus ni de masques ni de désinfectants et les stations-services ainsi que les distributeurs de billets ont connu une longue file d'attente.

Compte tenu du grand risque de propagation, le Président Andry Rajoelina a proclamé, le 22 mars, l'Etat

d'urgence sanitaire. Cette annonce a été suivie d'une mesure de confinement total de la Capitale et de la ville de Toamasina. Tout déplacement est interdit pour une durée de 15 jours. Un Centre opérationnel COVID-19 a été mis en place pour être opérationnel le lendemain même de l'annonce du Président. Ce dernier est chargé de gérer la mise en œuvre de toute lutte contre la maladie et sa propagation ainsi que de transmettre, de manière transparente, l'évolution de la situation.

Situation économique critique

Le secteur privé est appelé à prendre une disposition suivant les mesures imposées. Nombreuses entreprises ont procédé au télétravail, d'autres ont dû procéder au chômage partiel. Des entretiens avec les responsables ministériels sont prévus afin de trouver une entente mutuelle sur la situation de crise.

Par ailleurs, le gouvernement, via les entités concernées, a assuré que Madagascar dispose suffisamment de réserves en PPN et carburant pour assurer au minimum les trois prochains mois.

Le secteur touristique est le plus touché. De nombreuses

annulations ont été enregistrées auprès des compagnies aériennes et des établissements hôteliers. Nombre d'entre eux ont dû passer à la restriction du personnel si d'autres ont décidé de fermer leurs portes. Le Président du groupement des entreprises franches et partenaires (GEFP) s'est plaint également de la situation.

Les entreprises exerçant dans l'import-export sont aussi considérablement sanctionnées. Suivant les mesures prises par les pays européens, des entreprises franches, ne pouvant plus ni accéder aux matières premières ni expédier leurs productions sont passées au chômage partiel. Il y a également des opérateurs qui déplorent les mesures adoptées au niveau de la douane.

Effectivement, le transport aérien n'est pas le seul à devoir se conformer au règlement de la lutte contre le Coronavirus. Le personnel navigant des bateaux de transport de marchandises est aussi soumis au règlement systématique de 14 jours de quarantaine. Un fait qui est démotivant et coûteux pour les compagnies maritimes.

Lova Ralambomamy

TROIS COMPAGNIES SURVEILLÉES DE PRÈS PAR L'ACM

Trois compagnies aériennes dont Air Madagascar, Madagascar Airways et Trans Ocean Airways (TOA) risqueraient de se faire retirer leur permis d'exploitation pour ne pas avoir respecté le Règlement Aéronautique de Madagascar (RAM). Un délai les exigeant de corriger les erreurs a été fixé par l'Aviation Civile de Madagascar (ACM). Après un audit technique effectué auprès des compagnies aériennes, elles faillissent sur quelques points techniques de sécurité. Le non-respect du cadre réglementaire notamment le RAM est possible de sanction allant jusqu'à la suspension des activités ou le retrait du certificat d'exploitation. D'après le Directeur Général de l'ACM, Tovo Ramaholimihaso Rabemanantsoa, "l'audit technique poursuit son cours ce qui permettra aux concernés de procéder à des mesures correctives. Un délai permettant de rectifier respectivement chaque point défaillant a été fixé. L'ACM fait part d'une recommandation pouvant aider ces compagnies à améliorer la situation. L'objectif est d'optimiser et améliorer la sécurité et le service du transport aérien". Les trois compagnies vont donc réviser leur plan de redressement afin de se conformer aux exigences requises.

TSIRENGE NIRIKO ROSALIEN

DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA SOCIÉTÉ DE MANUTENTION DES MARCHANDISES CONVENTIONNELLES (SMMC)

“Le respect des normes permettra à l'entreprise d'augmenter sa performance globale”

La SMMC, un acteur majeur de la chaîne logistique de la Grande île et un fort collaborateur du Port de Toamasina, nous dévoile ses stratégies à travers cette interview de son directeur général.

Le Mémento : Dans le cadre des échanges commerciaux, quelle est l'importance d'une société manutentionnaire efficiente ?

TSIRENGE Niriko Rosalien : Les sociétés de manutentions telles que la SMMC sont des maillons indispensables de la chaîne logistique, parties intégrantes dans certains étages du système logistique, de l'approvisionnement à la distribution. C'est un élément majeur dans la qualité du service aux clients, puisque directement liée aux retards, erreurs, pertes, casses, vols, avaries, etc.. D'où son efficience qui a de l'importance et mérite une attention particulière.

Le Mémento : A combien s'élève le nombre de collaborateurs au sein de SMMC ?

T.N.S. : À nos jours, la SMMC compte près de 510 employés permanents et 520 journaliers. Nous sous-traitons certaines tâches dans le but de pouvoir assurer notre performance.

Ma vision est de normaliser la société car le respect des normes permettra à l'entreprise d'augmenter sa performance globale

Le Mémento : Quels objectifs vous vous êtes assignés dans le cadre des opérations ? Et quelle est la vision de la SMMC ?

T.N.S. : Depuis la fin de l'année 2018, la SMMC s'est fixée des objectifs sur le plan d'affaires qui englobe les objectifs à court et moyen termes et sur le plan straté-

gique c'est-à-dire du moyen au long terme.

Sur le plan d'affaires, nous nous investissons en matériels et en faire une réorganisation suivant les métiers dans le but de pouvoir répondre et améliorer nos opérations aux quotidiens.

Sur le plan Stratégique, nous sommes entrain de nous projeter sur le futur de la société face à l'évolution de ce secteur. Ma vision est de normaliser la société car le respect des normes permettra à l'entreprise d'augmenter sa performance globale. Les avantages que lui procure la normalisation constituent, pour elle, des atouts stratégiques et pour traiter nos clients à un niveau supérieur tout en suivant l'évolution du marché. Et faire de la SMMC le plus efficace et une référence par rapport aux autres concessionnaires portuaires.

Nous devons mettre en avant ce qui nous différencie et chercher à être les meilleurs dans ce domaine, c'est l'affaire de tous. Satisfaire les clients : c'est le but de l'entreprise.

Le Mémento : De quels moyens disposez-vous dans vos opérations ?

T.N.S. : Actuellement, nous opérons avec nos propres ressources et des moyens que nous avons hérité de la réforme du port avec quelques améliorations mais la SMMC ne va pas s'arrêter là. En effet, nous



sommes entrain de mettre en place un plan de formation pour nos personnels. Nous investissons sur des matériels adaptés et plus performants; et ceci dans le but de pouvoir répondre aux demandes et exigences des clients et par rapport à l'évolution de ce secteur.

Le Mémento : Dans le cadre de l'extension du Port de Toamasina, la SMMC est-elle prête ?

T.N.S. : L'extension va être prête dans six ans. Nous avons un projet de construire à l'exterieur du port une sorte de terminal autre que ce que nous avons déjà à l'intérieur du Port de Toamasina. Le trafic connaît une hausse et va encore augmenter grâce à ce projet. Cette construction à l'exterieur du port nous

apportera un avantage en raison du manque actuel d'espace et ceci, à son tour, attirera des investisseurs et des acteurs économiques.

Le Mémento : Avez-vous un bilan de l'année 2019 et quels sont vos objectifs pour 2020 ?

T.N.S. : Pour l'année 2019, nous prévoyons une forte hausse par rapport à l'année 2018 et plus du double de la réalisation en 2017; nous avons déjà initié le pas vers la digitalisation de nos systèmes et la mise en place des personnels qualifiés dans certaines fonctions. Pour 2020, nous allons faire de notre mieux et restons optimiste malgré cette crise sanitaire. Nous envisageons 10% de plus que cette année et allons commencer à voir ailleurs.



ENTREPRISE RESPONSABLE

BuyYourWay accompagne les PME

Promouvoir la RSE ou Responsabilité Sociétale des Entreprises à Madagascar nécessite encore du travail, mais nous sommes sur la bonne voie selon le cabinet de conseil et de formation BuyYourWay. Au-delà des grandes entreprises et pour développer ce concept, ce dernier propose d'accompagner de manière adaptée les Petites et Moyennes Entreprises.

Souvent mal interprétée et confondue avec le mécénat, nombreux pensent que la RSE est coûteuse. C'est une des raisons qui explique la réticence des PME à développer le concept.

David Roger, Dirigeant fondateur de BuyYourWay, souligne que même avec des moyens limités, les PME peuvent adopter les démarches de la RSE et en tirer des bénéfices. *“Pour mieux aider les PME, nous proposons des mutualisations. Une dizaine ou vingtaine de PME pourront donc se regrouper et s’offrir, ensemble, une formation et accompagnement sur la RSE. Le cabinet leur fournit une consultation performante sur plusieurs niveaux, notamment sur le leadership, les ressources humaines, l’évolution de leur offre, les impacts environnementaux...”*, explique-t-il.

Les PME pourront par exemple instaurer un réseau

de distribution solidaire permettant à tous les consommateurs, de pouvoir d'achat différent, d'accéder à leurs produits ou services.

L'innovation peut se faire aussi, entre autre, sur la gestion des déchets en révisant l'emballage du produit afin de minimiser l'impact environnemental ou encore réaliser des économies d'énergies. Un changement qui déjà peut convaincre certains consommateurs à Madagascar ou des clients internationaux.

“BuyYourWay ouvre ses portes à toutes les entreprises aussi grandes, moyennes que petites. L'objectif est de les accompagner à instaurer une politique de développement responsable qui profite non seulement à l'entreprise, en terme de rendement et de valeur ajoutée, mais également à la clientèle et à toute la société malagasy”, conclut David Roger.

Lova Ralambomamy

LE MEILLEUR DE LA PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE, SOCIALE, TERRITORIALE ET SOCIÉTALE MAINTENANT DANS L'OCÉAN INDIEN

Un groupe de conseil de référence sur les sujets de RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises). Trois expertises associées et les meilleures méthodologies développées depuis plus de 15 ans.



DES ENJEUX ET DES HOMMES

Change Management
Coaching de Comité de Direction
Stratégie RSE et engagement des équipes
www.desenjeuxetdeshommes.com



C3 CONSENSUS

Consultation, co-construction
Consensus Parties Prendantes et
Matérialité
Projets industriels, infrastructures,
territoires filières
www.c3consensus.com



BUYYOURWAY

Achats responsables
Programme d'achats locaux
Approches Filières et valorisation
des exportations
www.buyyourway.eu

Co-organisateur du salon RSE & IDD avec son partenaire et fondateur du salon, Ur-CSR.

Paris • Antananarivo • Dakar

Local 3 – RDC , Immeuble JEAN PETIT
ANALAMAHITSY – Lot II N 80 R Bis AA -
Tananarive

contact@buyyourway.eu

+261 34 90 201 05

SECTEUR EXTRACTIF

Le comité de pilotage sur la réforme du code minier

Dans le cadre du projet de réforme du code minier, il a été convenu de mettre en place un comité de pilotage regroupant toutes parties prenantes dont les représentants de l'administration, des syndicats, des petites mines, des grandes mines et de la société civile... Un comité sensé travailler toutes les propositions ayant des impacts significatifs pour l'Etat.

Ce comité de pilotage travaille d'arrache-pied pour inclure et finaliser tous les changements à apporter d'ici le mois de juin. Le projet de réforme du code minier devrait être soumis à la prochaine réunion ordinaire du parlement à cette date. Si ce texte met en évidence les divers avantages au profit du pays, notamment sur la question de révision à la hausse des redevances minières, il est loin de satisfaire les investisseurs. Il faut rappeler que le même projet a déjà été proposé par les précédents dirigeants mais en vain. Jugé trop gourmand par les investisseurs, les anciens responsables étatiques n'ont pu mener le projet à terme. En tout cas, de nombreux techniciens et les opérateurs ont jugé légitime le fait de plaider pour les intérêts du pays en révisant le code minier, mais ils pensent qu'il ne faut pas trop s'y précipiter. Il est important de voir ensemble les points à améliorer et de trouver le juste équilibre entre les intérêts du pays, ceux



des investisseurs et ceux de la communauté locale tout en considérant le respect de l'environnement.

En attendant le code minier restructuré, il a été décidé lors du conseil des ministres du 11 mars dernier que tout

octroi de permis minier reste encore suspendu. Le communiqué mentionne également que la révision des taxes, impôts et redevances des industries minières sera fixée par décret ministériel.

Lova Ralambomamy

BUREAU D'INFORMATION SUR LE CRÉDIT (BIC)

Amélioration du partage de données sur le crédit

Le premier Bureau d'Information sur le Crédit (BIC) à Madagascar est effectif depuis février dernier. La Banque centrale de Madagascar (BFM) a donc tenu son engagement notamment sur l'amélioration de l'infrastructure de partage de données sur le crédit.

Avec l'appui de la Société financière internationale (IFC), groupe de la Banque mondiale, la BFM a élaboré une feuille de route visant à améliorer l'infrastructure de partage de données sur le crédit privé à Madagascar.

L'objectif est de disposer un système national de partage de données modernes, complètes, non-fragmentées, basées sur les meilleurs standards internationaux et sur un cadre légal avancé. Le fait de faciliter l'accès

aux diverses informations sur le crédit permet de développer l'inclusion financière à Madagascar. Un accord de coopération a été donc signé entre les deux parties pour la mise en place du premier Bureau d'Information sur le Crédit (BIC). Le groupe CRIF a été sélectionné pour développer et gérer le premier registre d'informations de crédit privé à Madagascar.

“Le service BIC ainsi que le scoring psychométrique, un deuxième projet lancé par le CRIF Madagascar dans le pays, ouvrent les portes au processus de digitalisation du monde financier malgache pour soutien de l'inclusion financière du pays. Comme observé dans d'autres pays, ils peuvent aussi orienter le marché vers une réduction des taux d'intérêt pour les emprunteurs, et une réduction des coûts d'émission de prêts pour les Etablissements de Crédits”, a souligné Edmond RABARIJOHN, Gouverneur de la Banky Foiben'i Madagasikara.



Des compétences mises en valeur

Conscient de l'importance qu'occupe la femme au sein de la société, Deutsche Post DHL International a mis en place depuis l'année dernière DHL4HER, un programme qui valorise la contribution professionnelle féminine dans le développement de la société.

DHL International a choisi pour thème "Each for Equal" - égalité entre homme et femme - pour marquer la célébration de la journée mondiale de la femme. Il s'agit de la 2^e Edition de DHL4Her ayant eu lieu le 6 Mars dernier.

Des professionnelles exerçant des métiers stéréotypés étaient les invitées pour témoigner de leurs expériences particulières afin de prouver qu'aucun métier n'est réservé spécialement à un genre.

Mise à part ce partage, une enquête effectuée à l'interne, a confirmé que chaque femme au sein de l'entreprise a respectivement une valeur considérable. *"Cette enquête a mis en évidence la capacité et la force potentielle de chaque employée. Cela a permis de savoir que les femmes travaillant pour DHL International Madagascar sont issues de différents*

domaines et disposent chacune d'une compétence remarquable. Avec passion, elles ont choisi de mettre leur atout au profit de DHL, spécialiste de la logistique sur l'international", explique Rindrasoa Razanajaona, la DHL4HER Champion de Madagascar. En effet, les femmes occupent les 37% des postes existants dans cette entreprise.

A l'image de ses paires, Madagascar s'engage à mener le programme ayant pour objectif d'inspirer et de pousser les femmes à s'émanciper davantage tant sur le plan professionnel que sur leur développement personnel. D'où la prochaine activité, "Women in Sales Award 2020", organisée par la région Afrique Sub-Saharienne. Ce concours récompensera la plus performante des commerciales au premier trimestre.

Lova Ralambomamy



LE PLUS GRAND RÉSEAU EXPRESS AU MONDE EST PRÉT À LIVRER

DHL Express – Excellence. Simply delivered.

dhl.com



XOOPAR BIO

Le fabricant d'enceintes et de batteries externes Xoopar dévoile une collection "Green Tech". Pourrait-on enfin concilier la technologie et l'écologie ? Très souvent, quasi systématiquement, ce que l'on reproche à la technologie, c'est l'utilisation, pour la fabrication des produits (smartphone, batterie, accessoires, etc.), le recours à des matières peu écologiques et pas tellement recyclables. Xoopar, concepteur de batteries externes et d'enceintes nomades, vient prendre le contre-pied et dévoile une collection 100% Green Tech, dans laquelle on retrouve par exemple des câbles réalisés en plastique recyclé, une enceinte composée de fibres de blé amalgamées, etc.



DU MINIMAL AU MAXIMUM

XIAOMI MI HOME

Avec sa Mi Home Security Camera 360°, Xiaomi lance une caméra de surveillance connectée, qui rassure pour un investissement minimal. La firme Xiaomi lance sa caméra de surveillance: Mi Home Security Camera 360°. Vendu à moins de 40 euros, l'objet connecté assure pourtant les fonctions: facile à installer et simple à utiliser. Outre son prix, la caméra de Xiaomi a un autre intérêt: son objectif rotatif, motorisé sur deux axes. On peut ainsi en prendre le contrôle et le diriger à 360° de façon panoramique, mais aussi de bas en haut et même zoomer. À chaque alerte, la caméra adresse une notification, et lance un enregistrement vidéo/audio.

Les ransomwares, ces logiciels malveillants qui prennent les données en otage et exigent le paiement d'une rançon, ont rapporté plus de 140 millions de dollars aux hackers en six ans. En seulement deux ans, BAE Systems et sa filiale ont développé et testé un **aéronef électrique** doté d'une autonomie exceptionnelle. Baptisé PHASA-35, l'aéronef autonome sans pilote serait capable de voler pendant un an sans avoir à se poser. L'inventeur de la très populaire commande informatique dite du "copier-coller", Lawrence "Larry" Tesler, est mort à l'âge de 74 ans. Steve Jobs l'avait débauché de chez Xerox en 1980. L'ingénieur a passé 17 ans chez Apple, accédant à la position de chef scientifique avant de créer sa start-up et de travailler pour Amazon et Yahoo. **Netflix** a décidé de ne plus offrir d'essai gratuit pour séduire de nouveaux utilisateurs. C'était pourtant l'un des arguments phares de la plateforme de streaming.

Samsung Galaxy S20 Toujours plus, et toujours mieux ?

Malgré les nombreuses fuites à son sujet, le nouveau smartphone de Samsung, le Galaxy S20, a réussi à créer la surprise.

Le Galaxy S20 (décliné en trois formats, S20, S20+ et Ultra) reprend ce que le fabricant asiatique fait de meilleur: un écran Dynamic Amoled, les performances du SoC Exynos 990 et un OS Android 10 – One UI 2.0. À cela Samsung ajoute l'option du 120Hz pour les écrans, mais surtout de nouveaux capteurs photo qui font la différence, notamment sur le Samsung S20 Ultra qui embarque 3 capteurs, un principal grand angle de 108MP, un autre ultra grand angle de 12MP et un autre de 48MP et un téléobjectif x100. Le 11 février 2020 est ainsi devenu le jour où la photographie de la téléphonie mobile, qui s'appuie sur la performance de l'intelligence artificielle, a (largement) dépassé la photographie classique et ce que peuvent offrir aujourd'hui l'ensemble des appareils photo numériques.

Le Galaxy S20 Ultra embarque un capteur 3 capteurs.



ARNOLD & SON NEBULA 38

La symétrie à l'honneur

La marque horlogère suisse aux racines anglaises Arnold & Son (groupe Citizen) vient de dévoiler une belle version de sa Nebula 38, qui arrive dans une version en acier de 38 mm avec un calibre ajouré et symétrique à remontage mécanique manuel (90h de réserve de marche).

Le modèle n'est pas nouveau chez Arnold & Son, mais c'est la première fois qu'il est proposé dans une version en acier après sa version en or rouge. Tout aussi séduisant d'ailleurs avec cette taille de 38 mm pour 8,91 mm d'épaisseur qui convient parfaitement à ce type de montre. Le nom "Nebula" a été choisi car le mouvement de ce garde-temps de type squelette "trois aiguilles avec seconde excentrée" ressemble à une étoile inversée, qui aurait explosé dans un ordre idéal, tous ses ponts convergeant du périphérique du cadran vers le centre comme autant de rayons, parfaitement symétriques.



BREGUET CLASSIQUE 7137

Le savoir-faire traditionnel du guillochage à la main s'exprime à sa pleine mesure dans la ligne Classique. Comme il y a deux siècles, l'artisan l'exécute sur un tour à guillocher – pour les décors circulaires – ou sur une "machine ligne droite" pour les motifs linéaires. La Classique 7137 présente un motif de "panier maillé" pour l'affichage de la réserve de marche, de "damier" pour l'affichage de la date et de "clous de Paris" pour la partie principale du cadran. Le cadran de la version en or blanc adopte le bleu Breguet. Sur la version en or rose, la teinte du cadran naît de la pose de poudre d'argent, ensuite travaillée à la brosse douce.



RALF TECH WRB AUTOMATIQUE

39mm, c'est le diamètre de la nouvelle WRB. Acier chirurgical 316L avec une finition satinée ou PVD noir mat, ce sont les finitions proposées pour la première série de WRB. Son mouvement RTA003® fabriqué au Japon est connu et reconnu pour sa fiabilité. Ce mouvement automatique est un 24 rubis, fonctionnant à une fréquence de 21'600 a/h à 3Hz. Il est doté d'une belle réserve de marche pouvant aller jusqu'à 44 heures. Ce nouveau modèle, fabriqué en France, est produit dans une édition inaugurale limitée de 200 exemplaires : 100 pièces pour le modèle "First Edition" et 100 pièces pour le modèle "First Edition Black".



CHANEL
J12 X-RAY

En 2020, la montre J12 a vingt ans et ne laissera personne dire que ce n'est pas le plus bel âge de la vie. Sans renier son passé, elle s'affranchit des codes couleurs qui ont fait son triomphe. Elle passe aux rayons X. Elle abolit le noir, transcende le blanc et surpasse la couleur en choisissant la transparence. La nouvelle montre J12 X-RAY affiche sa clarté horlogère dans un boîtier de saphir inédit laissant admirer la pureté de ses formes. Dotée d'un nouveau mouvement conçu et assemblé par la Manufacture CHANEL – le Calibre 3.1, la J12 X-RAY mise sur la transparence. La platine, le pont de minuterie, le pont de rouage sont en saphir. Ils s'effacent pour laisser passer la lumière et révéler une dentelle brodée de rouages. Chacun de ces composants mesure entre 0,5 et 1mm d'épaisseur seulement. Le cadran est en saphir aussi et serti d'index en diamant taille baguette.

Douze diamants qui semblent en suspension.

Pour la première fois de l'histoire, une montre se voit également habillée d'un bracelet dont la totalité des maillons a été taillée dans du saphir brut. Une prouesse technique. Une première mondiale.



BILAN DE CAMPAGNE

L'Opération radio du mois #8

QUAND ANTENNE ET ANNONCEUR DEVIENNENT PARTENAIRES

Comment sortir des classiques formats publicitaires pour évoluer davantage vers des contenus éditoriaux ludiques? Créatives tout en apportant des réponses sur mesure aux briefs annonceurs, les « Opérations spéciales » détonnent. Elles permettent d'imaginer **de nouvelles expériences en campagne radio, ouvertes sur les réseaux sociaux et multipliant par la même occasion les points de contact** avec une audience en affinité avec le propos de l'annonceur.



« Les Love Soldes par GRAND LITIER ! »



LE BRIEF

- Booster la notoriété de l'enseigne GRAND LITIER durant les Soldes d'été
- Créer l'évènement dans les 3 points de vente
- Favoriser dans l'esprit des auditeurs, l'image d'une enseigne légitime pour parler d'amour...



LA RÉPONSE

Affiliation de GRAND LITIER à l'élection des meilleurs titre LOVE sur Chérie FM en tant que partenaire.

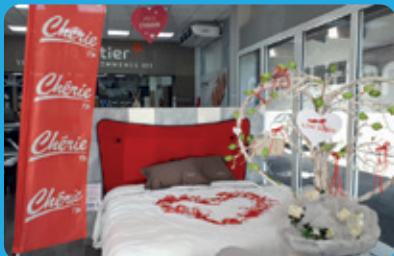
Chaque semaine les auditeurs votent pour leur « chanson coup de foudre » par SMS ou sur la page Facebook de Chérie FM.



1 mois de présence à l'antenne de Chérie FM et relais de la campagne commerciale en couplage sur RER et RFM (91 200 auditeurs de 13 ans et plus).



Citations de l'annonceur dans les spots jeu SMS présentant les titres en lice, dans les lancements des chansons ainsi que dans les prises de paroles des animateurs dédiées à l'opération.



En point de vente, un jeu sans obligation d'achat. Sur le principe des arbres à empreintes, les clients participent au tirage au sort en laissant leur coordonnées sur des coupons en forme de coeurs.



2 Literies complètes à gagner en fin d'opération d'une valeur de 4500€ chacune ainsi que de nombreux lots (paires d'oreillers, parures de lits, couettes) offerts sur la page Facebook de Chérie FM chaque semaine.



LES RÉSULTATS

- Un chiffre d'affaire record sur le mois de février pour l'enseigne par rapport à N-1
- 17 437 personnes touchées grâce aux 4 publications facebook
- Un taux d'engagement moyen élevé de près de 6% !
- 665 SMS envoyés sur la période de Jeux



© Photo Mémento

SAKURA CONSULTING

Communiquer c'est partager

Aux commandes de Sakura Consulting, Chloé d'Ervilher met son enthousiasme et ses compétences de communicante digitale au service des entreprises désireuses d'optimiser leur présence en ligne.

Du haut de ses 25 ans, Chloé d'Ervilher jongle avec les codes de la communication digitale comme personne: blogueuse, micro-influenceuse, speakeuse à l'occasion du dernier TEDx Réunion, cette fière représentante de la génération Y, amoureuse de sa terre natale, aime à partager son quotidien au travers des réseaux sociaux qu'elle gère d'une main de maître. Des pages qui, associées à son blog "So Yabbie", agrègent une communauté de près de 3.000 abonnés. Objectif affiché: atteindre les 10.000 followers. *"Instagram ne débloquant certaines fonctionnalités qu'une fois ce cap franchi"*, nous apprend la spécialiste pour l'occasion.

Appuyée sur cette expertise en social médias, la jeune femme, par ailleurs formée à la gestion d'entreprise (DUT+L3) ainsi qu'au management et à l'ingénierie du tourisme (Master délivré par l'IAE), a fondé son activité de consulting appliquée à la communication digitale et au community management: Sakura Consulting. Au travers des forfaits: Margouillat, Tangue, Paille en queue, Papangue, "la native digital" s'attache à répondre aux différents objectifs digitaux identifiés: être présent, s'établir, développer, engager. Des offres packagées embarquant chacune diagnostic, shootings photo et/ou vidéo, création de visuels et publications mensuelles. L'an dernier, la consultante a bâti des stratégies digitales "sur mesure" pour une cinquantaine d'entreprises opérant dans des secteurs variés: tourisme, commerce, puériculture, mais aussi écoles de conduite.

Sur les réseaux, gérer la publicité reste compliqué

Pour chacune d'entre elles, la même question s'est posée: Dois-je avoir recours à la publicité? Un questionnement auquel la spécialiste répond par l'affirmative: *"Si la base de la communication digitale demeure de disposer d'un bon contenu, ce*

préalable n'apparaît plus suffisant pour autant". En effet, la toile regorgeant de pages, on se trouve vite noyé dans la masse. Pour vraiment sortir du lot, il conviendrait donc d'investir dans la publicité. La pratique s'avère d'ailleurs plutôt accessible, confirme la blogueuse: *"Il suffit à se dorer d'une visibilité correcte"* et d'illustrer à l'aide de sa propre expérience: 1 euro investi quotidiennement sur un post durant 5 jours = un gain de 350 abonnés.

Reste que s'il demeure assez facile de booster une publication, lorsque l'on ambitionne une démarche plus poussée, les choses se compliquent dès que l'on doit s'intéresser au logiciel de gestion de pub. *"Cibler une clientèle, mettre en place un calendrier, est un métier à part entière"*, confirme celle qui déclare avoir à cœur d'aider chacun de ses partenaires à progresser en la matière.

Great ideas from great people with great food

Aider les entreprises/organisations réunionnaises à se faire mieux voir et entendre, *"pour que tous et toutes, nous puissions porter très haut les couleurs de l'île"*, tel est le leitmotiv de Chloé d'Ervilher qui, au-delà d'être sensible aux obstacles rencontrés par ses clients sur le digital, a décidé de partager son expérience avec les porteurs de projets réunionnais au travers d'une nouvelle initiative. Lancés il y a quelques semaines, ses IncubApéros sont des événements mensuels de réseautage. Organisée dans le sud de l'île suite à un sondage, la première édition a rassemblé 13 participants: entrepreneurs, porteurs de projets, étudiants.

Au total sur l'année, l'entrepreneuse espère réunir une centaine de personnes afin d'échanger autour des problématiques liées à l'entrepreneuriat. Pour participer à la prochaine édition de l'IncubApéro, une seule direction: les réseaux sociaux et la page de Sakura Consulting.

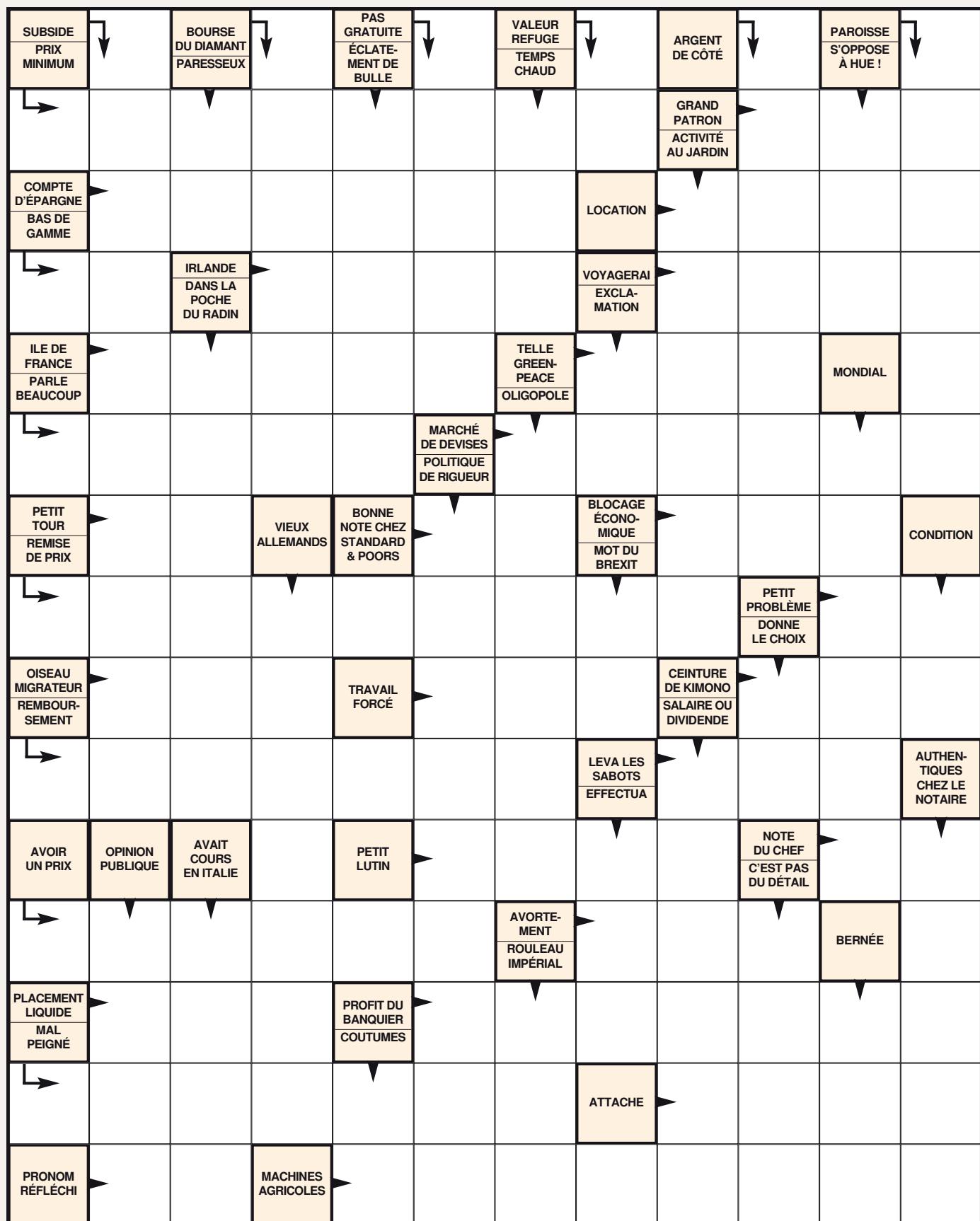
Mot d'ordre : Rest Zot Kaz !

Face à l'épidémie de Coronavirus qui frappe la France, La Réunion et l'Europe dans son ensemble ; chaque structure, chaque secteur tente de s'adapter. À titre d'exemple, en local, Réunion La Première bouscule ses programmes pour proposer aux Réunionnais confinés des émissions spéciales, qui ont pour objectif de les aider dans cette épreuve inédite.

Sur sa page Facebook par exemple, les spectateurs / auditeurs peuvent retrouver chaque jour la sportive Julie Legros pour une séance de sport. Mais c'est surtout la nouvelle émission "Rest Zot Kaz" qui montre l'importance de la mobilisation de chacun pendant la période de confinement. La priorité de la chaîne étant d'être *"utile à ses auditeurs, leur donner la parole et créer du lien entre eux"*.

Le nouveau programme se veut donc résolument tractif, informatif et interactif. Rest Zot Kaz est diffusée tous les jours, de 13 heures à 15 heures, en simultanée sur Facebook Live et co-présentée par Laura Philippon et Gaël Le Dantec. Cette émission donne la parole aux auditeurs pour témoigner de leur situation à la maison, en famille, en couple ou seul avec leurs problématiques, leurs solutions, leurs bons plans d'entre-aide et de solidarité.

Pour interagir en direct, la chaîne a mis en place deux numéros : le standard 02 62 99 20 00 ou les SMS 06 92 70 20 00, où les auditeurs peuvent se faire rappeler en communiquant leur numéro de téléphone par message et témoigner de leur confinement.

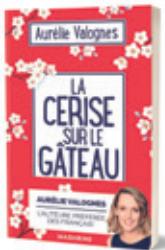




PRIX Célimène 2020

Porté par le département de La Réunion, le prix Célimène est un concours de créativité destiné à mettre en lumière des artistes amateurs exprimant leur sensibilité au travers de la peinture, de la sculpture, de la photographie et des arts visuels. Placée sous le parrainage de Myriam Omar Awadi, plasticienne franco-comorienne, la 16^e édition du prix Célimène a distingué 4 lauréates parmi les 145 candidates engagées. Le palmarès s'affiche comme suit :
 1^{er} prix attribué Bei Ling pour son œuvre "Je t'aime Neal",
 2^e prix : Lee Jenkins pour "Maintenant, je suis",
 3^e prix : Lucella Grondin pour "l'enfant intérieur".
 Le prix Célimène junior revenant au collège portois Jean le Toullec.





LA CERISE SUR LE GÂTEAU

AUTEUR : Aurélie Valognes

EDITEUR : Librairie Générale Française

La vie est mal faite: à 35 ans, on n'a le temps de rien, à 65, on a du temps, mais encore faut-il savoir quoi en faire...

Bernard et Brigitte, couple solide depuis 37 ans, en savent quelque chose.

Depuis qu'elle a cessé de travailler, Brigitte profite de sa liberté retrouvée et de ses petits-enfants. Pour elle, ce n'est que du bonheur. Jusqu'au drame : la retraite de son mari !



HOST IN LOVE

AUTEUR : Marc Levy

EDITEUR : Pocket

Ils ont trois jours à San Francisco. Trois jours pour écrire leur histoire. Que ferez-vous si un fantôme débarquait dans votre vie et vous demandait de l'aider à réaliser son vœu le plus cher? Seriez-vous prêt à partir avec lui en avion à l'autre bout du monde? Au risque de passer pour un fou? Et si ce fantôme était celui de votre père? Thomas, pianiste virtuose...

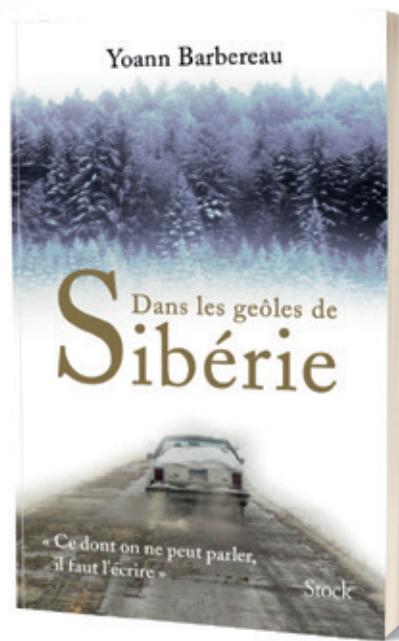
DANS LES GEÔLES DE SIBÉRIE

AUTEUR : Yoann Barbereau // **EDITEUR :** Stock

La scène se joue non loin du lac Baïkal, où je vis, où j'aime, où j'ai la chance d'être aimé, à Irkoutsk, capitale de la Sibérie orientale. Des hommes cagoulés surgissent, c'est le matin. Ma fille crie. Elle a cinq ans...

Je suis arrêté sous ses yeux, frappé ensuite avec science, interrogé, mais surtout frappé de ce mot ignominieux qu'il m'est pénible d'écrire : pédophilie. Sous les cagoules et dans l'ombre, des hommes veulent ma peau. Ils ont enclenché une mécanique de destruction, grossière et implacable, elle porte un nom, je le connais, le mot a été inventé par le KGB : Kompromat.

Dans les geôles de Sibérie, je tente de comprendre. Dans l'hôpital psychiatrique où je suis plus tard enfermé, je tente de comprendre. On me promet quinze années de camp à régime sévère. L'histoire de mes évasions peut commencer. Nommer les personnages et les lieux importe peu. Je n'ai rien inventé. C'est un film, et ce n'en est pas un. C'est un roman, et ce n'en est pas un. Ce qui importe, c'est le moment de beauté où la littérature rend la vie plus intéressante que la littérature, ce qu'il faut, c'est l'attraper comme



Yoann Barbereau

Dans les geôles de Sibérie

« Ce dont on ne peut parler, il faut l'écrire. »

Stock

YOANN BARBEREAU

est né en 1978. Après des études de philosophie, il enseigne à Paris. Il a travaillé près de dix ans en Russie, où il a notamment dirigé l'Alliance française d'Irkoutsk. Il a publié des textes en revue (artpress, Revue d'esthétique...) et une traduction du Journal de prison du poète russe Igor Gouberman (Joca Seria, 2020).



on attrape un poignard. La meute lancée à mes trousses craignait que tout finisse dans un livre. Le voilà.



IL EST DES HOMMES QUI SE PERDRONT TOUJOURS

AUTEUR : Rebecca Lighieri // **EDITEUR :** P.O.L

Il est des hommes est un roman noir, au sens où il ambitionne de dire quelque chose du monde social, de sa dureté, de sa folie, de sa barbarie. Un roman qui se confronte aux forces du mal, qui raconte l'enfance dévastée, l'injustice, le sida, la drogue, la violence dans une cité de Marseille entre les années 80 et 2000.

Le narrateur, Karel, est un garçon des quartiers Nord. Il grandit dans la cité Antonin Artaud, cité fictive adossée au massif de l'Etoile et flanquée d'un bidonville, "le passage 50", habité par des gitans sédentarisés. Karel vit avec sa sœur Hendricka et son petit frère Mohand, infirme. Ils essaient de survivre à leur enfance, entre maltraitance, toxicomanie, pauvreté des parents, et indifférence des institutions. Le roman s'ouvre sur l'assassinat de leur père. Les trois enfants vont s'inventer chacun un destin.





LE PAYS DES AUTRES

AUTEUR : Leïla Slimani // **EDITEUR :** Gallimard

En 1944, Mathilde, une jeune Alsacienne, s'empresse d'Amine Belhaj, un Marocain combattant dans l'armée française. Après la Libération, le couple s'installe au Maroc à Meknès, ville de garnison et de colons. Tandis qu'Amine tente de mettre en valeur un domaine constitué de terres rocailleuses et ingrates, Mathilde se sent vite étouffée par le climat rigoriste du Maroc. Seule et isolée à la ferme avec ses deux enfants, elle souffre de la méfiance qu'elle inspire en tant qu'étrangère et du manque d'argent. Le travail acharné du couple portera-t-il ses fruits? Les dix années que couvre le roman sont aussi celles d'une montée inéluctable des tensions et des violences qui aboutiront en 1956 à l'indépendance de l'ancien protectorat.

UN MONDE À PORTÉE DE MAIN

AUTEUR : Maylis De Kerangal // **EDITEUR :** Gallimard

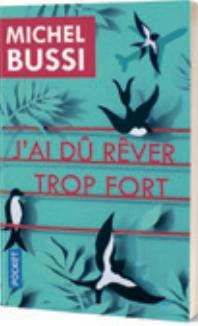


Paula s'avance lentement vers les plaques de marbre, pose sa paume à plat sur la paroi, mais au lieu du froid glacial de la pierre, c'est le grain de la peinture qu'elle éprouve. Elle s'approche tout près, regarde : c'est bien une image.

Étonnée, elle se tourne vers les boiseries et recommence, recule puis avance, touche, comme si elle jouait à faire disparaître puis à faire revenir l'illusion initiale, progresse le long du mur, de plus en plus troublée tandis qu'elle passe les colonnes de pierre, les arches sculptées...

J'AI DU RÊVER TROP FORT

AUTEUR : Michel Bussi // **EDITEUR :** Pocket



Les plus belles histoires d'amour ne meurent jamais. Elles continuent de vivre dans nos souvenirs et les coïncidences cruelles que notre esprit invente. Mais quand, pour Nathy, ces coïncidences deviennent trop nombreuses, doit-elle croire qu'il n'y a pas de hasard, seulement des rendez-vous? Qui s'évertue à lui faire revivre cette parenthèse passionnelle qui a failli balayer sa vie? Quand passé et présent se répètent au point de défier toute explication rationnelle, Nathy doit-elle admettre qu'on peut remonter le temps?

TOUTES LES HISTOIRES D'AMOUR ONT ÉTÉ RACONTÉES, SAUF UNE

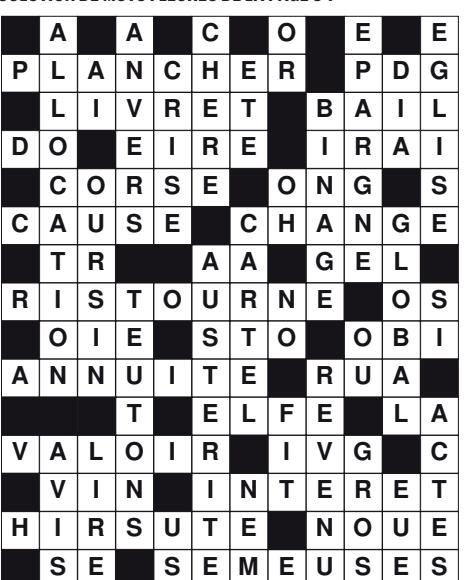
AUTEUR : Tonino Benacquista
EDITEUR : Gallimard



Où donc est passé Léo? Son entourage s'interroge sur le mystère de sa disparition. Qui était-il vraiment? Que fuyait-il? S'il vit toujours, où est-il allé se perdre? Nul ne se doute que, pour trouver des réponses à ses propres

questionnements, Léo s'est réfugié derrière le miroir. Il vit désormais dans un autre monde, celui des séries télévisées, où tout fait écho, à sa mémoire comme à ses rêveries. Vingt ans après le succès de Saga, Tonino Benacquista nous rappelle que seule la fiction a le pouvoir de réparer le réel.

SOLUTION DE MOTS FLÉCHÉS DE LA PAGE 94





32, Rue Luc Lorion
B.P. 356 - 97453 Saint-Pierre Cedex
T. 0262 25 00 89
F. 0262 35 02 34

www.scp-aubert-sidney-notaires.fr



NOTAIRES ASSOCIÉS
Frédéric AUBERT
Jérôme SIDNEY

NOTAIRES

Gwénael LAINÉ - Tania CHANE KY
Tiphaïne BESSAC - Fyona LIOT

SAINT-JOSEPH

122 000 €

Centre-ville, au sein d'une petite résidence sécurisée de deux logements et un local commercial, appartement T4 en premier étage d'environ 97 mètres carrés habitables comprenant une entrée, un séjour climatisé, une cuisine, une véranda, un dégagement, trois chambres climatisées, une salle de bains, des toilettes, un balcon. Un emplacement de parking sécurisé.

Prix net vendeur 115 000 euros + honoraires de négociation 7000 euros charge acquéreur (soit 6,08% TTC du prix de vente). Copropriété de 9 lots (dont 2 appartements). Syndic de copropriétaires.



PETITE-ÎLE RAVINE DU PONT

91 575 €

Au sein d'un futur lotissement dans un environnement calme, 14 parcelles viabilisées d'une superficie comprise entre 407 mètres carrés et 464 mètres carrés. Emprise au sol de la construction 50% possible et une hauteur de construction de 10 mètres au faîte. Prix de vente à partir de 91 575 euros honoraires de négociation inclus à la charge du vendeur.



SAINT-PIERRE

211 345 €

Centre-ville, au sein d'une future résidence avec ascenseur, de 9 appartements et 2 locaux commerciaux, appartement T2 au rez-de-chaussée d'une surface habitable de 48,35 m² + une varangue de 12,06 m² (surface utile 60,41), comprenant un séjour avec cuisine aménagée donnant sur varangue, des toilettes, un dégagement, une salle d'eau, une chambre avec placard. Un emplacement de parking sous abri. Possibilité de défiscaliser.

Prix de vente 211 345 euros honoraires de négociation à la charge vendeur.



SAINT-PAUL CAMBAIE

598 000 €

Villa de standing de type F7 d'environ 247 m² habitables, comprenant au rez-de-chaussée une cuisine équipée, un séjour, un salon d'environ 46 m², des toilettes, trois grandes chambres climatisées, une salle de bains avec baignoire et douche, une terrasse, un garage et une grande salle de réception adjacente d'environ 55 m². A l'étage une mezzanine, une chambre climatisée avec salle d'eau et toilettes. Edifiée sur un terrain arboré de 1536 m² avec piscine.

Prix net vendeur 575 000 euros + honoraires de négociation 23 000 euros charge acquéreur (soit 4% TTC du prix de vente)



TAMPON LA POINTE

431 600 €

Implantée sur une parcelle de 500 m², villa de 2006 d'environ 300 m² de surface utile, comprenant au premier niveau un studio indépendant d'environ 42 m², une grande buanderie, un garage ouvert. Au deuxième niveau une varangue, une cuisine équipée ouverte sur le salon, une chambre, une salle de bains avec douche et baignoire, des toilettes et au troisième niveau un espace bureau, trois chambres, une salle d'eau, des toilettes, une grande varangue. Bonnes prestations. Vue dégagée. Prix de vente 431 600 euros honoraires de négociation inclus à la charge du vendeur.



PETITE-ÎLE

832 000 €

Sous le centre-ville, magnifique propriété arborée de 5535 mètres carrés sur lequel est implanté une villa bois de plain-pied d'environ 123 m² habitables + 176 m² de surface utile, comprenant une cuisine équipée, un séjour donnant sur une varangue d'environ 28 m², un dégagement, trois chambres dont deux avec salle d'eau, un dressing, des toilettes, un garage d'environ 29 m² et une cave en sous-sol. Piscine à débordement 12X5 avec plage en travertin. Deux dépendances. Vue panoramique. Prix de vente 832 000 euros honoraires de négociation inclus à la charge du vendeur.



SAINT-PIERRE MONT VERT LES HAUTS

275 000 €

Dans un environnement calme et à proximité de la route principale, maison de 2006, de type F4 comprenant un séjour sur varangue et terrasse, une cuisine aménagée ouverte sur séjour, un dégagement, trois chambres dont une de plus de 18 mètres carrés, des toilettes, une salle d'eau avec grande douche italienne, un abri voiture d'environ 20 mètres carrés et une buanderie. Edifiée sur un terrain arboré de 500 mètres carrés avec vue mer et piton Mont Vert. Prix de vente 275 000 euros honoraires de négociation inclus à la charge du vendeur.



SAINT-DENIS

629 000 €

Centre-ville, sur un terrain de 427 m², belle villa sur deux niveaux avec toiture zinc, d'environ 235 mètres carrés habitables comprenant au rez-de-chaussée un vaste séjour/salon, une cuisine fermée, un dégagement, des toilettes, une salle d'eau, un débarras et un local commercial libre d'environ 46 m² avec son entrée indépendante. A l'étage un grand dégagement desservant trois chambres climatisées, une chambre parentale avec une salle de bains avec toilettes et coin bureau, une salle de bains, des toilettes. La maison comprend également sur le côté un local commercial loué d'environ 20 m². Abri voiture et parking arrière. Prix de vente 629 000 euros dont 24 000 euros de frais de négociation à la charge vendeur (soit 3,96% du prix de vente)



Retrouvez toutes nos annonces immobilières sur l'application gratuite immonot.

Disponible sur iPhone & iPad



Retrouvez nos offres sur www.immonot.com



SAINT-DENIS BAS DE MONTGAILLARD

519 500 €

Beaucoup de potentiel pour cette maison de type F5/6 surface habitable 215 m² plus balcon 22 m² vue mer, salon 29 m², cuisine équipée 13 m², salle à manger 50 m², studio rez-de-jardin 22 m², 3 chambres avec placards de 12 m² climatisées, l'ensemble implanté sur un terrain de 2704 m² dont 1500 m² environ constructible clos et arboré. Frais d'agence inclus, soit 500 000 € hors frais d'agence et 3,99 % d'honoraires TTC à la charge de l'acquéreur.



SAINT-DENIS

102 150 €

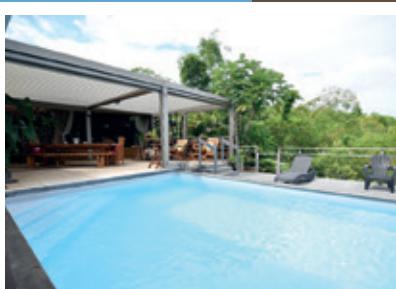
Proche centre, F2 surface habitable 41 m², séjour 12 m², cuisine équipée 7 m² contigu à un cellier de 1,65 m², salle d'eau, 1 parking, 1 cave, résidence sécurisée. Frais d'agence inclus, soit 95 000 € hors frais d'agence et 7,52 % d'honoraires TTC à la charge de l'acquéreur.



SAINT-PAUL BELLEMÈNE

759 200 €

Dans un lotissement résidentiel cette villa d'exception nichée dans son havre de verdure vue mer vous séduira, d'une surface habitable de 180 m² plus une varangue de 54 m² couverte et une terrasse de 50 m² avec pergola à ouverture motorisée donnant sur la piscine, salon salle à manger 45 m² parquet en bambou, cuisine équipée 7 m², salle cinéma 20 m², 5 chambres climatisées de 10 m² à 15 m², 2 salles de bains, l'ensemble implanté sur un terrain clos et arboré de 503 m². Frais d'agence inclus, soit 735 000 € hors frais d'agence et 3,2 % d'honoraires TTC à la charge de l'acquéreur.



SAINT-GILLES LES BAINS L'HERMITAGE

856 000 €

En lotissement résidentiel, beaucoup de potentiel pour cette charmante maison familiale de type F8 surface habitable 163 m² plus 32 m² de terrasse ouverte sur un bel espace piscine, salon salle à manger 30 m², cuisine équipée 12 m², 6 chambres de 10 à 11 m² et un bureau de 14 m², deux salles d'eau, dépendance 12 m², garage fermé 20 m², l'ensemble implanté sur un terrain de 908 m² clos et arboré. Frais d'agence inclus, soit 830 000 € Net Vendeur et 3,13 % d'honoraires TTC à la charge de l'acquéreur.



SAINT-DENIS

348 600 €

Niché sur les hauteurs de Bellepierre cette villa créole ne vous laissera insensible, de type F6/7 surface habitable 202 m², salon salle à manger avec coin cheminée 62 m², cuisine équipée 15 m², 5 chambres de 10 à 15 m², espace bureau 24 m² avec vue mer panoramique, buanderie 22 m², l'ensemble implanté sur un terrain clos et arboré de 1418 m² piscinable. Frais d'agence inclus à la charge du vendeur.



SAINT-DENIS SAINT-FRANÇOIS

128 700 €

Dans une résidence sécurisée de standing charmant F2 d'une surface habitable de 48 m² plus 13 m² de terrasse vue dégagée, salon salle à manger 19 m², cuisine équipée 6 m², chambre climatisée, 1 place de parking extérieur.

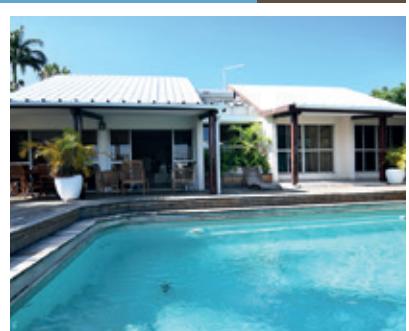
Frais d'agence inclus, soit 120 000 € hors frais d'agence et 7,25 % d'honoraires TTC à la charge de l'acquéreur



LA POSSESSION LIEU-DIT FOND DE BAC

478 400 €

Située en impasse charmante villa familiale de type F4 surface habitable 132 m² plus 16 m² de terrasse donnant sur un bel espace piscine, salon salle à manger 46 m², cuisine équipée 24 m², 2 chambres de 12 m², et une suite parentale de 19 m² avec salle d'eau et placard, 1 salle de bains, buanderie, abri voiture, l'ensemble implanté sur un terrain clos et arboré de 1293 m². Frais d'agence inclus, soit 460 000 € Net Vendeur et 4 % d'honoraires TTC à la charge de l'acquéreur.



SAINT-PIERRE

397 100 €

Charmante maison familiale proche de toutes commodités de type F4/5 surface habitable 98 m² plus 25 m² de terrasse ouverte sur la piscine, la maison dispose d'un studio indépendant avec terrasse de 21 m², salon salle à manger 35 m², cuisine équipée 12 m² donnant sur une terrasse de 17 m², 3 chambres climatisées avec placards, buanderie 11 m², garage fermé 20 m². Frais d'agence inclus, soit 380 000 € hors frais d'agence et 4,5 % d'honoraires TTC à la charge de l'acquéreur.



Retrouvez toutes nos annonces immobilières sur l'application gratuite immonot.

Disponible sur iPhone & iPad



Retrouvez nos offres sur
www.immonot.com





HERITAGE

BIÈRE
RÉUNIONNAISE
DE DÉGUSTATION

NOUVEAU
IPA
Péi



NOTE\$
CORSEES
DE HOUBLON

